First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Banking, Trade and Commerce

Chairman:
The Honourable E. LEO KOLBER

Wednesday, May 16, 2001

Issue No. 14

Sixth meeting on:
Bill C-8, An Act to establish the Financial Consumer Agency of Canada and to amend certain Acts in relation to financial institutions

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-septième législature, 2001

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Banques et du commerce

Président:
L'honorable E. LEO KOLBER

Le mercredi 16 mai 2001

Fascicule nº 14

Sixième réunion concernant:
Le projet de loi C-8, Loi concernant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

38180

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable E. Leo Kolber, *Chairman*

The Honourable David Tkachuk, *Deputy Chairman*

and

The Honourable Senators:

Angus	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	Meighen
Furey	Oliver
Hervieux-Payette, P.C.	Setlakwe
Kelleher, P.C.	Taylor
Kroft	Wiebe

** Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change of membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Taylor was substituted for that of the Honourable Senator Poulin *(May 16, 2001)*.

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président: L'honorable E. Leo Kolber

Vice-président: L'honorable David Tkachuk

et

Les honorables sénateurs:

Angus	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	Meighen
Furey	Oliver
Hervieux-Payette, c.p.	Setlakwe
Kelleher, c.p.	Taylor
Kroft	Wiebe

** Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée tel qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Taylor, est substitué à celui de l'honorable sénateur Poulin *(le 16 mai 2001)*.

Published by the Senate of Canada

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 16, 2001

(16)

[*English*]

The Standing Committee on Banking, Trade and commerce met at 3:35 p.m. this day, in Room 505, Victoria Building, the Chairman, the Honourable Senator Kolber, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Furey, Kelleher, P.C., Kolber, Kroft, Oliver, Setlakwe, Taylor, Tkachuk and Wiebe (10).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Economic Division: Mr. Alexandre Laurin, Research Officer and Mr. Marion Wrobel, Senior Analyst.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, April 25, 2001, the Committee continued its examination of Bill C-8, to establish the Financial Consumer Agency of Canada and to amend certain Acts in relation to financial institutions.

WITNESSES:

From the Canadian Bankers Association:

Mike Pedersen, Chairman of the Canadian Bankers Association and Senior Executive Vice-President, Retail and Small Business Banking, Canadian Imperial Bank of Commerce;

Raymond J. Protti, President and Chief Executive Officer;

Terry Campbell, Vice-President, Policy.

From the Credit Union Central of Canada:

Bill Knight, President and Chief Executive Officer;

Wayne Nygren, President and Chief Executive Officer, Credit Union Central of British Columbia;

Brian Topp, Senior Vice-President, Strategic Planning.

From the Insurance Brokers Association of Canada:

Jim Ball, Chairman;

Ginny Bannerman, President-Elect;

Francesca Iacurto, Director, Public Affairs.

From the Retail Council of Canada:

Peter Woolford, Vice President, Policy Analysis and Government Relations.

From the ING Bank of Canada:

Paul Bedbrook, President and Chief Executive Officer;

Michael R. Bell, Director

From the Canadian Payments Association:

Bob Hammond, General Manager;

Doug Kreviazuk, Director, Policy and Research.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 16 mai 2001

(16)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 15 h 35 dans la pièce 505 de l'édifice Victoria sous la présidence de l'honorable sénateur Kolber (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Angus, Furey, Kelleher, c.p., Kolber, Kroft, Oliver, Setlakwe, Taylor, Tkachuk et Wiebe (10).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement, Division de l'économie, M. Alexandre Laurin, attaché de recherche et M. Marion Wrobel, analyste principal.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 avril 2001, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-8, Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières.

TÉMOINS:

De l'Association des banquiers canadiens:

Mike Pedersen, président du Conseil exécutif de l'Association de banquiers canadiens et premier vice-président à la Direction, Opérations bancaires—détails et PME, Banque CIBC;

Raymond J. Protti, président et chef de la direction;

Terry Campbell, vice-président, Politiques.

De la Centrale des caisses de crédit du Canada:

Bill Knight, président et chef de la direction;

Wayne Nygren, président et chef de la direction de la Centrale des caisses de crédit du Canada de la Colombie-Britannique;

Brian Topp, vice-président principal, Planifications stratégiques.

De l'Association des courtiers d'assurances du Canada:

Jim Ball, président du Conseil;

Ginny Bannerman, présidente désignée;

Francesca Iacurto, directrice, Affaires publiques.

Du Conseil canadien du commerce de détail:

Peter Woolford, vice-président, analyste de politiques et Relations gouvernementales.

De la Banque ING du Canada:

Paul Bedbrook, président et chef exécutif;

Michael R. Bell, directeur.

De l'Association canadienne des paiements:

Bob Hammond, directeur général;

Doug Kreviazuk, directeur, Politiques et recherche.

From the National Council of Women of Canada:

Maria Neil, Convenor of Economics.

Mr. Pedersen made a statement and with the other witnesses of the Canadian Bankers Association answered questions.

Mr. Knight and Mr. Nygren of the Credit Union Central of Canada made a statement and with Mr. Topp answered questions.

Ms Bannerman and Ms Iacurto of the Insurance Brokers Association of Canada made a statement and with Mr. Ball answered questions.

Mr. Woolford of the Retail Council of Canada made a statement and answered questions.

Mr. Hammond of the Canadian Payments Association made a statement and with Mr. Kreviazuk answered questions.

Mr. Bedbrook of ING Bank of Canada made a statement and with the assistance of Mr. Bell answered questions.

Ms Neil of the National Council of Women of Canada made a statement and answered questions.

At 6:25 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Du Conseil national des femmes du Canada:

Maria Neil, responsable des questions économiques.

M. Pedersen fait une déclaration et, avec les autres témoins de l'Association des banquiers canadiens, répond aux questions.

M. Knight et M. Nygren, de la Centrale des caisses de crédit du Canada, font une déclaration et répondent aux questions avec M. Topp.

Mmes Bannerman et Iacurto, de l'Association des courtiers d'assurances du Canada, font une déclaration et, avec M. Ball, répondent aux questions.

M. Woolford du Conseil canadien du commerce de détail fait une déclaration et répond aux questions.

M. Hammond de l'Association canadienne des paiements fait une déclaration et, avec M. Kreviazuk, répond aux questions.

M. Bedbrook, de la Banque ING du Canada fait une déclaration et, avec l'aide de M. Bell, répond aux questions.

Mme Neil, du Conseil national des femmes du Canada fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 h 25, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Denis Robert

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 16, 2001

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-8, to establish the Financial Consumer Agency of Canada and to amend certain acts in relation to financial institutions, met this day at 3:35 p.m. to give consideration to the bill.

Senator E. Leo Kolber (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Good afternoon, ladies and gentlemen. We are here once again to hear testimony on Bill C-8.

Our first group is from the Canadian Bankers Association, represented by Mike Pedersen and his colleagues.

Please proceed.

Mr. Mike Pedersen, Chairman of the Canadian Bankers Association and Senior Executive Vice-President, Retail and Small Business Banking, Canadian Imperial Bank of Commerce: Honourable senators, thank you for the opportunity to share our views with you today. We provided each of you with a copy of our written submission and we will therefore not go through it today.

I would like to reiterate our bottom line conclusion, and that is that we support the passage of Bill C-8 and hope that it will be put into place as soon as possible. We believe that it offers us some important tools to adapt to the changes that are taking place in the marketplace and to compete for consumers' business as the future of the financial sector is being shaped. It also represents an important step toward ensuring that our policy and regulatory framework is kept as up-to-date as possible.

I note, however, that the ultimate success of the new policy framework will lie in the interpretation given to the legislation by regulatory authorities, and in the ability of our policy makers and regulators to ensure that the framework stays current.

We are committed to working with parliamentarians in the years to come to ensure that the financial services policy framework is up-to-date and that it is flexible and responsive to the changing financial marketplace. To this end, Canada's financial sector will remain competitive with leading jurisdictions and provide Canadians with benefits of increased competition.

However, our support for the passage of Bill C-8 does not mean that we agree with everything in it. Like every piece of legislation, Bill C-8 represents a balance of competing interests. Moreover, there is some unfinished business that we would like to address following passage of the legislation. In our submission, for instance, we have noted that further flexibility can and should be built into the permitted investment regime, by allowing banks to provide after-the-fact notification to the regulators when they have made investments that are permitted by law, rather than being required to obtain prior approval.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 16 mai 2001

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-8, Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières, se réunit aujourd'hui à 15 h 35 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur E. Leo Kolber (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Bon après-midi, mesdames et messieurs. Nous sommes réunis une fois de plus pour entendre des témoignages sur le projet de loi C-8.

Notre premier groupe est de l'Association des banquiers canadiens, représentée par Mike Pedersen et ses collègues.

Vous avez la parole.

M. Mike Pedersen, président de l'Association des banquiers canadiens et premier vice-président à la direction, Opérations bancaires — Détail et PME, Banque Canadienne Impériale de Commerce: Honorables sénateurs, je vous remercie de nous donner l'occasion de vous faire part de nos vues aujourd'hui. Nous vous avons remis copie de notre mémoire écrit et je ne le lirai donc pas.

Je voudrais réitérer notre conclusion, à savoir que nous appuyons l'adoption du projet de loi C-8 et nous espérons qu'il sera mis en vigueur dans les plus brefs délais. Nous croyons qu'il nous offre certains outils importants pour nous adapter aux changements qui ont lieu sur le marché et pour être compétitifs sur le marché des consommateurs alors que l'avenir du secteur financier prend forme. Le projet de loi représente une étape importante pour s'assurer que notre cadre de politique et de réglementation sera le plus à jour possible.

Je signale toutefois qu'en dernière analyse, le succès du nouveau cadre de politique reposera sur l'interprétation que donneront de la loi les autorités réglementaires de même que sur la capacité de nos décideurs politiques et de nos autorités réglementaires de veiller à ce que le cadre demeure à jour.

Nous sommes déterminés à travailler avec les parlementaires au cours des années à venir pour nous assurer que le cadre de politique des services financiers est à jour, souple et adapté au marché financier changeant. Dans ce but, le secteur financier du Canada soutiendra la concurrence des autres principaux pays et procurera aux consommateurs canadiens les avantages d'une concurrence accrue.

Toutefois, même si nous appuyons l'adoption du projet de loi C-8, il ne faut pas en déduire pour autant que nous sommes d'accord avec toutes ses dispositions. Comme n'importe quel autre projet de loi, le C-8 représente un compromis entre des intérêts concurrents. En outre, il reste des questions en suspens et nous voudrions que l'on s'y attaque après l'adoption du projet de loi. Dans notre mémoire, par exemple, nous faisons remarquer que l'on pourrait et que l'on devrait rendre plus souple le régime d'investissement permis, en autorisant les banques à aviser les autorités réglementaires après coup, lorsqu'elles ont fait des

As well, in the interests of a more efficient market and better consumer protection, we think it is important that federal governments, interested provinces and financial services stakeholders across the country devote their efforts to creating a single national financial services regulatory system in Canada.

We have concluded, however, that the bill does introduce several key measures that have the capacity to reshape our financial sector in a way that can benefit consumers and create opportunities for Canadian companies to succeed. This legislation will make it easier for Canadian financial institutions to deal with the changes that we face in the future.

If I can leave you with one key message today, it is that Canada's financial sector is undergoing and will continue to undergo tremendous change and there is really no turning back.

Once again, we support passage of the bill and hope that it will be passed soon.

Senator Tkachuk: In your notes on holding companies you say that there is a potential for lighter regulation. Could you be more specific? What does the bill prevent you from doing that you would like to be doing through the holding company structures?

Mr. Terry Campbell, Vice-President, Policy, Canadian Bankers Association: The current legislation requires that virtually all the activities that a bank must undertake be undertaken within the bank itself — things like credit cards, consumer lending and so on — or in direct subsidiaries under the bank. That is all subject — broadly speaking — to the same regulatory regime. Under a holding company regime, many of those activities could be taken out of the bank and set aside under a holding company as affiliates. Because those entities do not undertake retail deposit taking, they would not need to have the same degree or intensity of regulatory oversight that the bank, which does take deposits, would require. OSFI would be able to have oversight, but not the same degree of examinations and regular scrutiny and prudential regulation that the bank itself would. That would be the aim of the holding company regime.

Senator Tkachuk: You say in here that you still see some problems with over-regulation on the holding company, or on the subsidiaries of the holding company. Did I read that incorrectly?

Mr. Raymond J. Protti, President and Chief Executive Officer, Canadian Bankers Association: You read it correctly, Senator Tkachuk. We are signalling the reality that we will all have to wait and see how the holding company regime plays out in practice. There is some experience in Canada with a holding company regime in other parts of the financial services industry,

investissements qui sont autorisés par la loi, au lieu d'être obligées d'obtenir leur approbation au préalable.

De plus, dans l'intérêt d'un marché plus efficient et d'une meilleure protection du consommateur, nous croyons qu'il est important que le gouvernement fédéral, les gouvernements des provinces intéressées et les intervenants des services financiers d'un bout à l'autre du pays unissent leurs efforts pour créer un seul et unique système réglementaire national des services financiers au Canada.

Nous avons toutefois conclu que le projet de loi introduit plusieurs mesures clés qui peuvent remanier notre secteur financier d'une manière avantageuse pour les consommateurs et créer des possibilités de succès pour les compagnies canadiennes. Grâce à cette loi, il sera plus facile pour les institutions financières canadiennes d'affronter les changements qui ne manqueront pas de se produire à l'avenir.

Si je devais vous laisser un seul message clé aujourd'hui, c'est que le secteur financier du Canada subit et continuera de subir énormément de changements et qu'il n'est vraiment pas question de revenir en arrière.

Une fois de plus, nous appuyons l'adoption de ce projet de loi et j'espère qu'il sera adopté très bientôt.

Le sénateur Tkachuk: Dans vos notes, au sujet des sociétés de portefeuille, vous dites qu'il y a possibilité d'alléger la réglementation. Pourriez-vous être plus précis? Qu'est-ce que le projet de loi vous empêche de faire et que vous aimeriez faire relativement aux sociétés de portefeuille?

M. Terry Campbell, vice-président, Politiques, Association des banquiers canadiens: La loi actuelle exige que presque toutes les activités qu'une banque doit accomplir soient réalisées à l'interne, comme les cartes de crédit, les prêts aux consommateurs, et cetera, ou bien par l'entremise de filiales directes de la banque. Tout cela est assujetti, de façon générale, au même régime réglementaire. Aux termes d'un régime de sociétés de portefeuille, beaucoup de ces activités pourraient être sorties de la banque et mises de côté pour être réalisées par des sociétés de portefeuille qui seraient des filiales. Bon nombre de ces entités ne prennent pas de dépôt au détail et n'auraient donc pas besoin du même degré ou de la même intensité de surveillance réglementaire que les banques, lesquelles acceptent des dépôts. Le BSIF serait en mesure d'exercer une surveillance, mais pas au même degré que les banques elles-mêmes, qui pourraient scruter leurs activités à la loupe et mettre en pratique des règles de prudence. Tel serait le but du régime de la société de portefeuille.

Le sénateur Tkachuk: Vous dites là-dedans que vous percevez encore certains problèmes en termes de surréglementation des sociétés de portefeuille ou de leurs filiales. Aurais-je mal lu?

M. Raymond J. Protti, président et chef de la direction, Association des banquiers canadiens: Vous avez bien lu, sénateur Tkachuk. Nous attirons l'attention sur la réalité, à savoir que nous devrons tous attendre pour voir comment le régime de la société de portefeuille fonctionnera en pratique. Nous avons une certaine expérience au Canada en matière de société de

but this is the first time we will see it, potentially, in the banking industry.

There is still a lot of detailed work to be done in working through the regulatory environment and then the interpretative environment that will follow that regulation setting. Therefore, there is a degree of uncertainty on exactly what lighter regulation means and how it will work in practice.

Senator Taylor: Could you explain the relationship between the banks being allowed to own other instruments and greater flexibility for bank involvement? You mention related activities including e-commerce services, a great opportunity for banks to invest and operate in information services. Did you take it further? Will you be trying to get into the insurance business, either casualty or life?

Mr. Campbell: Currently, as you know, banks are allowed to own life and property and casualty insurance companies, but the current regime will be carried on in Bill C-8. Individual banks will not be allowed to get into or provide insurance products directly.

In terms of what banks would be allowed to own, the existing provisions allowing them to own those kinds of companies would be carried forward.

Senator Taylor: So banks will be able to own insurance companies?

Mr. Campbell: That is currently the case.

Senator Taylor: My understanding is that insurance companies can be owned by non-Canadian firms, but banks cannot. Is there an interface in there somehow? If a bank has a holding company that calls itself an insurance company, that company could be foreign-owned. Do you see any conflict or possibility of getting around the rules regarding outside ownership of banks by having their insurance company subsidiary do a reverse takeover?

Mr. Campbell: I think the ownership provisions in the legislation are fairly clear and explicit in terms of ownership regimes for a bank. There are fairly detailed rules regarding ownership by an insurance company and ownership by other entities. In terms of being able to use the legislation to skirt the ownership rules, our reading is that that would not take place.

Senator Taylor: If the banks then have the insurance companies but not in direct competition, is there anything in the bill that would prevent the insurance companies from getting into the banking business — in other words, holding deposits?

Mr. Protti: There are a number of insurance companies that already have deposit-taking but, in addition, in this bill there are changes to the payment system that will permit insurance

portefeuille dans d'autres secteurs de l'industrie des services financiers, mais c'est la première fois que nous pourrons voir un tel régime à l'oeuvre dans le secteur bancaire.

Il reste beaucoup de travail à faire et de détails à fignoler et cela se fera dans l'environnement réglementaire et ensuite dans le contexte de l'interprétation de ce cadre réglementaire. Par conséquent, il y a une certaine incertitude, en ce sens que nous ne savons pas exactement comment l'allégement de la réglementation fonctionnera en pratique.

Le sénateur Taylor: Pourriez-vous expliquer le lien entre le fait que les banques seront autorisées à posséder d'autres instruments et une plus grande souplesse dans les activités bancaires? Vous avez évoqué des activités connexes, notamment les services de commerce électronique, d'intéressantes possibilités pour les banques d'investir et d'être présentes dans les services d'information. Voyez-vous encore plus loin? Tenterez-vous de vous lancer dans l'assurance, que ce soit l'assurance risques divers ou l'assurance-vie?

M. Campbell: Actuellement, comme vous le savez, les banques sont autorisées à posséder des compagnies d'assurance-vie et d'assurance générale, mais le régime actuel sera reconduit par le projet de loi C-8. Les banques ne seront pas autorisées à se lancer directement dans la vente de produits d'assurance.

Quant à ce que les banques seraient autorisées à posséder, les dispositions actuelles leur permettant de posséder des compagnies de ce genre seraient reconduites.

Le sénateur Taylor: Les banques pourront donc posséder des compagnies d'assurances?

M. Campbell: C'est actuellement le cas.

Le sénateur Taylor: Je crois que les compagnies d'assurances peuvent appartenir à des entreprises non canadiennes, mais que les banques ne le peuvent pas. Y a-t-il un lien là quelque part? Si une banque possède une société de portefeuille qui s'appelle une compagnie d'assurances, cette compagnie pourrait être propriété d'une entreprise étrangère. Voyez-vous là un conflit potentiel ou croyez-vous que les banques puissent contourner les règles sur la propriété étrangère en faisant subir une prise de contrôle inversée à leurs compagnies d'assurances filiales?

M. Campbell: Je crois que les dispositions du projet de loi sur la propriété sont assez claires et explicites pour ce qui concerne le régime de propriété des banques. Il y a des règles assez détaillées sur la possibilité qu'une banque soit propriété d'une compagnie d'assurances ou d'autres entités. Pour ce qui est d'utiliser la loi pour contourner les règles sur la propriété, d'après notre interprétation, cela ne pourrait pas se faire.

Le sénateur Taylor: Si les banques possèdent des compagnies d'assurances, mais ne font pas de concurrence directe, y a-t-il dans le projet de loi une disposition quelconque qui empêcherait les compagnies d'assurances de se lancer pour leur part dans le secteur bancaire, autrement dit d'accepter des dépôts?

M. Protti: Il y a un certain nombre de compagnies d'assurances qui acceptent déjà des dépôts, mais ce projet de loi introduit en outre des changements au système de paiement qui

companies and money market mutual funds to begin to offer deposit-like products without being a bank.

Senator Taylor: That is what I am getting at. The insurance companies do not have regulations on their ownership, or have fewer than the banks, yet they can get into the banking business. Something may not be quite right here. Are we working to the disadvantage of one side or the other?

Mr. Protti: The ownership provisions that deal with large institutions, those above $5 billion in shareholder equity, are the same for the demutualized life companies as they are for the banks. They have the same set of rules.

Senator Oliver: Like Senator Tkachuk, I had some questions on holding companies. One of my concerns about Bill C-8 is that it has several provisions that give a lot of discretion to the minister. It has several provisions that give a lot to regulations yet to be drafted. I note that in the provisions you have here on holding companies, you do express very serious concerns about some of the problems with potential regulations.

For instance, you say that when you convert as a major bank and you roll out some things to a holding company, it has to be tax neutral. There is a chance that it may trigger some income tax and GST problems, but that will later be covered by regulation.

The bigger question I have is, OSFI is the entity that will determine the extent and the degree of the regulations on these holding companies. We will not know what those rules and regulations will be like until later. Have you entered into negotiations already with OSFI and do you have any idea of the extent of the regulations there will be on these holding companies?

If not, do you think it would be useful for the regulations to come to a committee such as this or the finance committee in the other place before they become law so that we can have a serious look at them, so that financial institutions can do the creative things they like to do in order to compete in a world market?

Mr. Protti: Thank you for the question, Senator Oliver. There have been some conceptual discussions with the Department of Finance and OSFI about the nature of the regulations that might come out with respect to the holding company. We will all have a chance to see, hopefully not too long after the bill is passed, the actual nature of those regulations because they will be published in the *Canada Gazette*. We will all have an opportunity to formally reply to the regulations that will be put in place at that time.

Senator Oliver: You can reply, but will there be an opportunity to change them?

permettront aux compagnies d'assurances et aux fonds communs de placement en instruments du marché monétaire de commencer à offrir des produits semblables à ceux d'une banque, comme les dépôts bancaires, sans être des banques pour autant.

Le sénateur Taylor: C'est justement là que je veux en venir. Les compagnies d'assurances n'ont pas de règles concernant leur propriété ou en ont moins que les banques, mais elles peuvent pourtant se lancer dans des activités bancaires. Il y a peut-être quelque chose qui cloche. Est-ce que nous défavorisons une partie au détriment de l'autre?

M. Protti: Les dispositions sur la propriété qui traitent des grandes institutions, celles dont l'avoir propre des actionnaires est supérieur à cinq milliards de dollars, sont les mêmes pour les compagnies d'assurancess démutualisées que pour les banques. La même série de règles s'applique aux deux.

Le sénateur Oliver: À l'instar du sénateur Tkachuk, je veux poser des questions sur les sociétés de portefeuille. L'une de mes préoccupations au sujet du projet de loi C-8 est qu'il comporte plusieurs dispositions qui donnent beaucoup de pouvoirs discrétionnaires au ministre. On y trouve en effet plusieurs dispositions qui s'en remettent énormément à un règlement qui n'a pas encore été rédigé. Je constate que dans votre documentation, vous exprimez de très sérieuses réserves au sujet des sociétés de portefeuille, plus précisément au sujet de certains problèmes auxquels pourrait donner lieu la réglementation.

Par exemple, vous dites que si une grande banque se convertit et cède certains actifs à une société de portefeuille, l'opération doit être fiscalement neutre. Il y a possibilité que cela suscite certains problèmes en matière d'impôt sur le revenu et de TPS, mais le tout sera tiré au clair ultérieurement par voie de règlement.

J'ai une question de portée plus générale: le BSIF est l'entité qui déterminera la portée et l'étendue de la réglementation régissant ces sociétés de portefeuille. Nous ne saurons que plus tard quels seront ces règles et règlements. Avez-vous déjà amorcé des négociations avec le BSIF et avez-vous une idée quelconque de l'étendue de la réglementation qui régira les sociétés de portefeuille?

Sinon, croyez-vous qu'il serait utile que les règlements envisagés soient examinés par un comité comme le nôtre ou bien le Comité des finances de l'autre endroit avant qu'il n'entre en vigueur, afin que vous puissiez les scruter à la loupe, pour que les institutions financières puissent faire preuve de créativité afin d'être compétitives sur le marché mondial?

M. Protti: Je vous remercie de poser cette question, sénateur Oliver. Il y a eu certaines discussions théoriques avec le ministère des Finances et le BSIF au sujet de la nature des règlements qui pourraient être pris relativement aux sociétés de portefeuille. Nous aurons tous l'occasion, peu après l'adoption du projet de loi, espérons-le, de prendre connaissance de ces règlements parce qu'ils seront publiés dans la *Gazette du Canada*. Nous aurons tous la possibilité de faire connaître officiellement notre point de vue sur le règlement qui sera mis en vigueur à ce moment-là.

Le sénateur Oliver: Vous pouvez faire connaître votre point de vue, mais vous sera-t-il possible de faire modifier le règlement?

Mr. Protti: There is a 30- or 60-day notice period where the government is actively seeking input from all those who may be impacted by those regulations. I am confident that if we have a case to make that there is an impact from a regulatory change that is against the intent and spirit of the legislation, then certainly the Department of Finance and OSFI will respond to that.

Senator Oliver: Do you not think that this committee and the House of Commons Finance Committee would be an appropriate forum for that debate?

Mr. Protti: That was the second part of your question. You are raising an important issue of parliamentary procedure and the relationship between the House of Commons and the Senate and the government of the day, and it goes well beyond this particular issue. It is difficult for us to comment substantively on the desirability of that change. It is an important change in terms of Parliament and how it operates.

You also raised the importance of having transitional tax rules, which are neutral. No one is looking to escape any liability, but we do not think we should be penalized just because we change the structure. It is a difficult issue and technically complicated. We do not have a satisfactory answer at this point. It must be resolved, or else this model will not be used by any one.

Senator Oliver: I have many concerns about the so-called "widely held" rule. I would direct you to your report and the paragraph in the second column of page 12, "once the Bill C-8 is passed." Could you please give us an elaboration of the concern you express there about the investor not being able to own more than 10 per cent of the bank and the holding company at the same time? This puts the finger on a very important problem with the rule, and I would love to hear you elaborate, if you would.

Mr. Campbell: Senator, the rule as it is currently structured is that a single investor could not own more than 10 per cent of a parent as well as more than 10 per cent of a bank's subsidiary.

Senator Oliver: So 10 and 10 making the 20 in this case?

Mr. Campbell: No, I think it is more a case of ensuring that the cumulative rule would not kick in. Going forward, we wanted to see if there was an opportunity to explore further flexibility on that in the sense that, at 10 per cent of a parent, no investor is controlling the parent, and the control would not flow down to the subsidiary below. We wanted to explore, in the future, once people are more comfortable and have had more experience with the new ownership regime and have seen how it works in practice, whether there are some opportunities for some flexibility, but that is a discussion for the future.

M. Protti: Il y a une période de préavis de 30 jours ou de 60 jours pendant laquelle le gouvernement cherche activement à obtenir le point de vue de tous ceux qui pourraient subir les répercussions de ces règlements. Je suis confiant: je crois que si nous avons des arguments solides démontrant qu'un changement de règlement irait à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la loi, il est certain que le ministère des Finances et le BSIF y donneront suite.

Le sénateur Oliver: Ne croyez-vous pas que notre comité et le Comité des finances de la Chambre des communes seraient un lieu tout indiqué pour ce débat?

M. Protti: C'était la deuxième partie de votre question. Vous soulevez une importante question de procédure parlementaire mettant en cause les relations entre la Chambre des communes et le Sénat et le gouvernement en place, et tout cela dépasse de loin la question qui nous occupe. Il nous est difficile de nous prononcer sur le fond, sur l'opportunité d'un tel changement. C'est un changement important pour ce qui est du fonctionnement du Parlement.

Vous avez aussi évoqué l'importance d'avoir des règles de transition qui soient fiscalement neutres. Personne ne cherche à échapper à une responsabilité quelconque, mais je ne crois pas que nous devrions être pénalisés simplement parce que nous modifions la structure. C'est une question difficile et techniquement complexe. Nous n'avons pas de réponse satisfaisante pour le moment. Il faut résoudre ce problème, faute de quoi ce modèle ne sera utilisé par personne.

Le sénateur Oliver: J'ai de nombreuses préoccupations au sujet de la prétendue règle de «participation multiple». Je vous invite à vous reporter à votre rapport, plus précisément au premier paragraphe de la page 14 qui commence par «Une fois le projet de loi C-8 adopté». Auriez-vous l'obligeance de nous donner de plus amples explications au sujet de la réserve que vous exprimez dans ce paragraphe quant au fait qu'un investisseur ne peut détenir plus de 10 p. 100 de la banque et de la société de portefeuille en même temps? Vous mettez le doigt sur un problème très important de cette règle et j'aimerais bien vous entendre nous en parler davantage.

M. Campbell: Sénateur, la règle actuelle est qu'un investisseur ne peut posséder simultanément plus de 10 p. 100 d'une société mère et plus de 10 p. 100 d'une filiale bancaire.

Le sénateur Oliver: Donc, 10 plus 10 donne 20 p. 100 dans ce cas?

M. Campbell: Non, je pense qu'il s'agit plutôt de veiller à ce que la règle cumulative ne s'applique pas. Nous voulions voir s'il y avait possibilité d'explorer un assouplissement de cette règle, étant entendu qu'un investisseur qui possède 10 p. 100 d'une société mère n'exerce nullement le contrôle de cette société, et le contrôle ne pourrait donc pas s'exercer vers le bas, vers la filiale. Nous voulions explorer la possibilité d'instaurer une plus grande souplesse à l'avenir, une fois que les gens seront plus à l'aise et auront acquis plus d'expérience avec le nouveau régime de propriété et auront vu comment il fonctionne en pratique, mais c'est un débat que l'on pourra tenir à une date ultérieure.

Senator Oliver: Is there anything that you see in the current language of Bill C-8 that could help bring this flexibility right into the current legislation?

Mr. Campbell: In terms of the current legislation, I think the rules on ownership are fairly explicit and fairly clear, including the 10 and 10 rule that we just discussed. We will have to see how the rules work in practice. It is new to all of us. As it stands right now, I think they are a fairly comprehensive and self-contained set of rules that will operate on their own basis.

Senator Oliver: Would you have any concern if two American multinational corporations were to buy 20 per cent each at arm's length of a Canadian financial institution? Would it be of concern to you if they jointly held 40 per cent?

Mr. Protti: As my colleague has indicated, the rules that have been set out in this bill with respect to the change in the ownership regime are really quite clear. The Minister of Finance has also indicated quite clearly that he will exercise his discretion and his judgment-making power on any change from 10 per cent that would go higher, potentially up to the 20 per cent level. He has indicated that he will look long and hard at what the implications are in making such an adjustment.

He has also indicated that, at some point, he will certainly put out some guideline on the issue of control, and we will all be looking to see what the contents of that guideline are. Our view is that he spelled out quite clearly the sort of environment we can operate in going forward. We are comfortable with that environment.

Senator Furey: My question concerns your comments on consumer issues and that Bill C-8 sends out mixed signals. I know you have outlined that there were some concerns and that banks seemed to be targeted. Are your concerns rooted in the fact that there is duplication, or is it over-regulation or just unfair application?

Mr. Protti: Senator Furey, the answer is some of all of that. When we looked at it from a consumer perspective, there were mixed signals. A significant package of initiatives here are designed to enhance consumer protection, but there are some competitive measures that the government could have taken in this bill and chose not to, and they would clearly have benefited consumers from our perspective.

We think it would have been a benefit to consumers if we had had an opportunity to offer some retail insurance products through our branch networks. As well, we definitely thought that we could offer a better deal to the 800,000 Canadians who lease their cars if we could have competed against GM Credit, Ford Credit and Chrysler Credit. That was the point of the comment on the mixed message. We think other things could have been done to enhance the benefits to consumers.

Le sénateur Oliver: Voyez-vous dans le libellé actuel du projet de loi C-8 un indice qu'il serait possible d'inscrire cette souplesse dans la loi actuelle?

M. Campbell: Pour la loi actuelle, je pense que les règles de propriété sont assez claires et explicites, y compris la règle des 10 et 10 dont nous venons de discuter. Il faudra voir comment les règles fonctionnent en pratique. Tout cela est nouveau pour nous. Sous leur forme actuelle, je pense que ces règles sont assez complètes en elles-mêmes et pourront fonctionner telles quelles.

Le sénateur Oliver: Auriez-vous des inquiétudes si deux entreprises multinationales américaines devaient, chacune de leur côté, acheter de façon indépendante 20 p. 100 d'une institution financière canadienne? Trouveriez-vous inquiétant qu'elles possèdent ensemble 40 p. 100?

M. Protti: Comme mon collègue l'a dit, les règles qui ont été établies dans ce projet de loi relativement au changement du régime de propriété sont vraiment très claires. Le ministre des Finances a aussi indiqué fort clairement qu'il exercera son pouvoir discrétionnaire et usera de son jugement relativement à tout changement par rapport à la règle des 10 p. 100, pouvant atteindre jusqu'à 20 p. 100. Il a fait savoir qu'il réfléchira longuement aux répercussions d'un tel changement.

Il a aussi indiqué qu'à un moment donné, il publiera certainement des lignes directrices sur la question du contrôle et nous pourrons alors tous prendre connaissance de ces lignes directrices. Nous sommes d'avis qu'il a énoncé très clairement l'environnement dans lequel nous pourrons fonctionner à l'avenir. Nous sommes à l'aise avec cet environnement.

Le sénateur Furey: Ma question porte sur vos commentaires au sujet des questions relatives aux consommateurs; vous avez dit que le projet de loi C-8 envoie un signal ambigu. Je sais que vous avez dit qu'il y avait des préoccupations et que les banques semblaient prises pour cible. Vos préoccupations découlent-elles du fait qu'il y a dédoublement, ou bien trouvez-vous que la réglementation est trop lourde ou tout simplement que son application est injuste?

M. Protti: Sénateur Furey, la réponse est que c'est tout cela, en partie. Si nous examinons l'affaire du point de vue du consommateur, le signal est ambigu. Il y a là bon nombre d'initiatives qui visent à renforcer la protection du consommateur, mais le gouvernement aurait pu prendre aussi dans ce projet de loi des mesures sur la concurrence, ce qu'il a choisi de ne pas faire, alors qu'elles auraient clairement avantagé les consommateurs, de notre point de vue.

Nous pensons qu'il aurait été avantageux pour les consommateurs que l'on nous permette d'offrir de l'assurance au détail par l'entremise de notre réseau de succursales. En outre, nous étions très confiants de pouvoir offrir un meilleur marché aux 800 000 Canadiens qui louent leur voiture, si nous avions pu faire concurrence aux entreprises de crédit-bail de GM, de Ford et de Chrysler. C'est ce à quoi nous faisions allusion quand nous avons parlé d'un message ambigu. Nous croyons que l'on aurait pu prendre d'autres mesures qui auraient été encore plus avantageuses pour les consommateurs.

Mr. Pedersen: There is a significant issue around regulatory duplication and overlap. By my count, my bank deals with more than 80 regulators when you count up the jurisdictional agencies across the country. Every time we introduce a new product or a change in policy, we have to deal with lots of those. In terms of employment-related ministries or agencies, there are 54 across the country that we deal with. There are 14 or 18 securities commissions and trust commissions. It is very difficult. It obviously increases costs. It results in cumbersome processes, and it is not good for Canada.

Senator Kelleher: We share a similar concern about the need for a national financial regulatory body. I am sure you are aware, as much as we are, that the problem here is that some of the jurisdiction lies with the provinces, and hence the problem in trying to get a national commission going. In light of that, are you people working with the provinces and the federal government to try to secure this form of commission?

Mr. Protti: The answer is yes. I will come back and answer it specifically, but let me step back and pick up the comments that my chairman just made.

We really do think, going forward, once the bill is passed and the regulations are in place, that we need to begin to focus on the nature of the regulatory process affecting the financial services industry as a whole in this country. As my chairman indicated, we have just a plethora of regulatory agencies across the country affecting the entire industry. We think there are some alternatives out there that would be better for this country.

The answer will not be found in an exclusively federal jurisdiction or an exclusively provincial jurisdiction. It will be found in developing a model that is truly national. The Swedes have moved to improve their regulatory system, as have the Danes. The U.K. has moved significantly. Australia, which has a similar constitutional set-up to ours, has come to grips with sorting out its federal and state responsibilities in financial services. We are starting to do many things, and we are not doing them by ourselves. We are doing them in conjunction with the other players in the financial services industry.

Mr. Chairman, the Senate Banking Committee has historically played an important role in doing some first-rate analysis and research on what is required to have a viable financial services industry in this country.

As you think through your agendas for the coming months and years, I would encourage you to think about whether you want to play an active role in finding a viable option for this country. We would certainly welcome your participation and interest in this issue.

The Chairman: We have been approached by the Investment Dealers Association to do precisely that. I have discussed it briefly with our Deputy Chairman Senator Tkachuk. When we break for

M. Pedersen: Il y a un sérieux problème de dédoublement et de chevauchement de la réglementation. Si j'ai bien compté, ma propre banque traite avec plus de 80 autorités réglementaires, si l'on additionne tous les organismes compétents d'un bout à l'autre du pays. Chaque fois que nous introduisons un nouveau produit ou un changement de politique, nous devons faire affaire avec tous ces gens-là. Il y a 54 ministères ou organismes dans le domaine du travail avec lesquels nous devons traiter d'un bout à l'autre du Canada. Il y a 14 ou 18 commissions des valeurs mobilières et commissions de fiducie. C'est très difficile. Il est évident que cela augmente les coûts. Il en résulte des processus très lourds et ce n'est pas bon pour le Canada.

Le sénateur Kelleher: Nous partageons les mêmes préoccupations quant aux besoins d'un organe national de réglementation du secteur financier. Vous n'êtes pas sans savoir, tout comme nous, que le problème réside dans le fait que ce domaine de compétence est en partie du ressort des provinces. D'où la difficulté de mettre sur pied une commission nationale. Compte tenu de cet état de choses, travaillez-vous avez les provinces et le gouvernement fédéral pour essayer d'obtenir une telle commission?

M. Protti: La réponse est oui. Je donnerai tout à l'heure une réponse plus précise, mais permettez-moi de revenir un instant sur les observations que vient de faire mon président.

Nous croyons vraiment qu'à l'avenir, une fois que le projet de loi aura été adopté et que le règlement sera en place, nous devrons commencer à réfléchir à la nature du processus réglementaire touchant l'ensemble du secteur des services financiers dans notre pays. Comme mon président vient de le dire, nous avons une pléthore d'organismes de réglementation d'un bout à l'autre du pays qui touchent l'industrie tout entière. Nous croyons que d'autres solutions possibles seraient préférables pour notre pays.

La solution ne réside pas dans une compétence fédérale exclusive ou une compétence provinciale exclusive. Il faudra plutôt mettre au point un modèle vraiment national. Les Suédois ont entrepris d'améliorer leur système réglementaire, de même que les Danois. Le Royaume-Uni a fait beaucoup de progrès dans ce domaine. L'Australie, où l'ordre constitutionnel est semblable au nôtre, s'est attaquée sérieusement à la définition des responsabilités fédérales et des États dans le domaine des services financiers. Nous commençons à bouger dans beaucoup de dossiers, et nous n'agissons pas seuls. Nous le faisons en concertation avec les autres intervenants de l'industrie des services financiers.

Monsieur le président, le Comité sénatorial des banques a joué historiquement un rôle important en faisant des analyses et de la recherche de fort calibre sur les éléments nécessaires pour avoir au Canada une industrie des services financiers qui soit viable.

Quand vous réfléchirez à votre programme pour les mois et les années à venir, je vous encourage à vous demander si vous ne pourriez pas jouer un rôle actif pour trouver une option viable pour notre pays. Chose certaine, nous nous féliciterions de votre participation et de votre intérêt dans ce domaine.

Le président: Nous avons été pressentis par l'Association des courtiers en valeurs mobilières qui nous demande précisément d'agir en ce sens. J'en ai discuté brièvement avec notre

the summer we will have time to consider whether it is the right thing to do.

Senator Kelleher: You have pointed out in your brief the difference in the powers apparently given to the insurance companies vis-à-vis those given to the banks. They can get in but you cannot. I am sure you brought this to the attention of the Department of Finance in your discussions. I would be interested to know what their response was to that concern.

Mr. Protti: As my chairman indicated in his opening remarks, legislation like this is always a balance of competing interests. The view of the government was that they had accommodated the balance of interests rather well with this legislation. We did want to signal, though, in our submission to you that there remain some asymmetries in the relationship in the financial services industry and that is certainly on our agenda for the next round of reform after this bill passes.

Senator Kelleher: I would like to point out in that regard that it has been about 25 years since the last round, so good luck.

Senator Oliver: In your response to Senator Kelleher you talked about your strongly held position on auto leasing and insurance in your branches. It surprises me that this view has been held strongly by you for a long time.

Why have you not come forward with a suggested amendment to this legislation to include something that you so badly need and feel would be in the public interest? Why are you not advancing a request for an amendment to give financial institutions this right?

Mr. Protti: We presented our case as forcibly as we could starting in the early 1990s. We must remember that the legislation before us is the first major update since 1992. The 1997 reforms, as you know Senator Oliver, were purely technical. We presented our case and the analysis to support it before the MacKay task force, which supported our views at that time. We pressed the case with the Government of Canada but were ultimately unsuccessful.

We are facing the reality that this has been an exceedingly long process. It has been four and one-half years since the announcement of the government's intent to set up the commission. We would have definitely have liked to have seen these changes. We think they made a tremendous amount of sense for consumers. We were unsuccessful in selling that point of view, but we have to get on with it. As soon as this bill is passed we will be back to the issue.

Senator Oliver: You will be back at the issue?

Mr. Protti: We will not give up on this. At some point, the consumer benefits associated with permitting us to do these sorts of things will become obvious and we will get a change.

vice-président, le sénateur Tkachuk. Quand nous ferons relâche pour l'été, nous aurons le temps de réfléchir à tout cela et de nous demander s'il convient de nous lancer là-dedans.

Le sénateur Kelleher: Vous avez signalé dans votre mémoire la différence dans les pouvoirs apparemment conférés aux compagnies d'assurances, par rapport à ceux accordés aux banques. Elles peuvent faire leur entrée, mais pas vous. Je suis certain que vous avez porté cette question à l'attention du ministère des Finances dans vos discussions. J'aimerais savoir quelle a été sa réaction à cette préoccupation.

M. Protti: Comme mon président l'a dit dans son allocution d'ouverture, une mesure législative comme celle-ci est toujours un compromis entre des intérêts concurrents. Le gouvernement était d'avis qu'il avait établi un assez bon équilibre dans ce projet de loi. Nous voulions toutefois attirer votre attention sur le fait qu'il subsiste certaines asymétries dans les relations entre les intervenants de l'industrie des services financiers et que cette situation est assurément à l'ordre du jour pour la prochaine ronde de réforme, après l'adoption de ce projet de loi.

Le sénateur Kelleher: À ce sujet, je vous rappelle qu'il s'est écoulé 25 ans depuis la dernière ronde, alors bonne chance.

Le sénateur Oliver: Dans votre réponse au sénateur Kelleher, vous avez exprimé votre opinion catégorique au sujet du crédit-bail automobile et de la vente d'assurance dans vos succursales. Ce qui m'étonne, c'est que cette opinion est fortement ancrée chez vous et depuis longtemps.

Pourquoi n'avez-vous pas proposé un amendement à ce projet de loi afin d'y ajouter cet élément dont vous avez si grandement besoin et qui serait, d'après vous, dans l'intérêt public? Pourquoi ne demandez-vous pas que l'on apporte un amendement pour conférer ce droit aux institutions financières?

M. Protti: Nous avons plaidé notre cause avec toute l'éloquence dont nous étions capables à partir du début des années 90. Il faut se rappeler que le projet de loi à l'étude est la première mise à jour importante depuis 1992. Les réformes de 1997, comme vous le savez, sénateur Oliver, visaient strictement des points de forme. Nous avons plaidé notre cause devant le groupe de travail MacKay et lui avons fait part de notre analyse à l'appui de nos arguments. Nous avons fait des démarches insistantes auprès du gouvernement du Canada, mais en fin de compte, nous n'avons pas réussi.

Nous devons voir la réalité en face: ce processus a été excessivement long. Il s'est écoulé quatre ans et demi depuis que le gouvernement a annoncé son intention de créer la commission. Il est certain que nous aurions aimé obtenir ces changements. Nous sommes convaincus qu'ils sont extrêmement avantageux pour les consommateurs. Nous n'avons pas réussi à convaincre nos interlocuteurs de la justesse de notre point de vue, mais nous devons tourner la page. Dès que ce projet de loi aura été adopté, nous reviendrons à la charge.

Le sénateur Oliver: Vous reviendrez à la charge?

M. Protti: Nous ne renoncerons pas. À un moment donné, il deviendra évident qu'il serait avantageux pour le consommateur qu'on nous permette de faire de telles activités, et nous obtiendrons un changement.

Mr. Pedersen: We have been at this for five years. We wish to reiterate that there are some things that we think are very good about this bill that will give us more flexibility and enable us to compete better. We think it is important that we get on with those and not delay the legislation because we have a debate around insurance and auto leasing. However, our position on those issues is very clear. We think that Canadians would be better off if were allowed into those sectors, and that it is the right thing to do from a public policy point of view.

Senator Kroft: My question is directed in a very specific area. Last week, we received a presentation, as we did during our hearings on the MacKay report, from representatives of companies whose business is bill payment and payroll payment. I want to pursue the questions they raised for us because I did not completely understand why their problem could not be solved.

The issue seems to be, in lay terms, that they put in their money and there is a gap in time that creates a credit exposure that they have to cover by guaranty or some other costly form.

A couple of my colleagues and I were questioning why they could not somehow get inside a form of payment system. I will direct this same question to the representatives of the Canadian Payments Association when they are here, but I did not want to miss the opportunity to raise it with you because the solution to the problem, or the answer to my confusion, may lie with you.

Is there not a way that that industry could be brought within a payment system? You have your large-value transaction system which, while I do not profess any deep technical understanding, it seems to me, superficially at least, might be able to accommodate. The numbers are staggering to the layman in terms of the dollars involved and what they do.

Would you comment on whether there is an answer to the problem of that industry that is not clear to us so far?

Mr. Campbell: Our sense is that the LVTS — the large-value transfer system — to which you refer would be a viable alternative. It is available. It would offer a speedy solution and finality of payment, which is important for these participants. It is run by the Canadian Payments Association and, as you pointed out, it would be worthwhile posing the same question to them.

In our view, it would be a viable alternative. It is available through the individual companies you mentioned. They are bankers and we would encourage them to explore that avenue as a way of solving that issue.

Senator Kroft: You would encourage them to, but have you in any way been party to discussions with that industry in trying to

M. Pedersen: Nous y travaillons sans relâche depuis cinq ans. Nous voulons réitérer qu'il y a dans ce projet de loi certains éléments que nous jugeons très bons, qui nous donneront davantage de souplesse et nous permettront d'être plus compétitifs. Nous croyons qu'il importe d'obtenir ces avantages et de ne pas retarder l'adoption du projet de loi à cause d'un débat sur l'assurance et le crédit-bail automobile. Toutefois, notre position sur ces questions est très claire. Nous croyons que les Canadiens seraient avantagés si l'on nous permettait de nous lancer dans ces secteurs et nous sommes convaincus qu'il serait dans l'intérêt public de le faire.

Le sénateur Kroft: Ma question porte sur un point très précis. La semaine dernière, nous avons entendu une présentation, comme nous en avions eu une aussi durant nos audiences sur le rapport MacKay, donnée par des représentants de compagnies dont le secteur d'activité est le paiement des factures et la gestion de la paye. Je veux revenir sur les questions qu'ils ont soulevées, parce que je n'ai pas tout à fait compris pourquoi l'on ne pouvait pas résoudre leurs problèmes.

Il me semble que ce problème, exprimé en termes profanes, se présente de la façon suivante: ils avancent leur argent et il y a un délai qui crée un risque de crédit qu'ils doivent couvrir en offrant une garantie ou en recourant à un autre mécanisme coûteux.

Certains de mes collègues et moi-même leur demandions pourquoi ils ne pouvaient pas établir un quelconque système de paiement. Je vais poser la même question aux représentants de l'Association canadienne des paiements quand ils témoigneront devant nous, mais je ne voulais pas rater l'occasion de vous la poser à vous aussi, parce que vous avez peut-être la solution au problème ou peut-être pourrez-vous m'aider à comprendre.

N'y aurait-il pas un moyen d'intégrer ce secteur à un système de paiement? Vous avez votre système de transfert des paiements de grande valeur et, bien que je ne prétende pas en connaître tous les détails techniques, il me semble, du moins en apparence, qu'il devrait pouvoir faire l'affaire. Les chiffres sont incompréhensibles pour le profane en termes de montants et de transactions.

À votre avis, y aurait-il une solution au problème de ce secteur qui ne nous est pas apparue jusqu'à maintenant?

M. Campbell: Nous sommes d'avis que le STPGV, c'est-à-dire le système de transfert des paiements de grande valeur auquel vous avez fait allusion, serait une solution de rechange possible. Ce système existe déjà. Il constituerait une solution offrant à la fois rapidité et paiements définitifs, ce qui est important pour ses participants. Le système est dirigé par l'Association canadienne des paiements et, comme vous l'avez signalé, il vaudrait la peine de poser la même question aux représentants de cette association.

À notre avis, ce serait une solution de rechange viable. Le système est disponible par l'entremise des compagnies individuelles que vous avez mentionnées. Ce sont des banquiers et nous les encouragerions à explorer cette possibilité comme solution à ce problème.

Le sénateur Kroft: Vous les encourageriez à le faire, mais avez-vous participé d'une façon ou d'une autre à des discussions

solve that problem? I am trying to find out where the roadblock is for them, and that has been difficult to do.

Mr. Protti: The centre for discussions for those issues would be inside the Canadian Payments Association. I suggest that when they appear before you later this afternoon you might want to focus the discussion with them.

Senator Kroft: Thank you very much. We now know where the answer lies.

The Chairman: A couple of weeks ago there was an article in the *National Post* about Canadian banks in which the writer said that the people around the Canadian banks had dropped the ball. People like the Hong Kong and Shanghai banks saw the opportunity, took it, and make us look amateurish.

You may agree or not agree with that, but the fact is that we have not expanded beyond our borders in the way some of us believe we should. That is probably the only opportunity we have to build what some of us call a national champion to make us more powerful and able to follow our big customers into other parts of the world. You know the story.

We are talking about a vision for the industry and what the industry's vision is. It is not up to us to present a vision. Once this bill is passed, what, in your opinion, will be the major issues still facing the financial services sector and what will still have to be done?

Mr. Pedersen: Currently, 46 per cent of Canadian banks' earnings are from outside the country, so there has clearly been lots of penetration, particularly in the last two years, from most of the banks outside of the borders of Canada. So that has changed to a significant extent, although I would agree with the HSBC that it took some time, for various reasons.

Looking forward, this bill will do many good things for us, as I said earlier, in term of the holding companies, flexibility, and other elements. However, we need to think about a couple of things. One is clearly the issue of M & A activity. This bill does not directly address that but that is something that each bank will have to think about in terms of greater scale. There is no question that greater scale is a significant issue these days, particularly in the wholesale side of the banks. We will continue to have to find ways to expand outside of Canada if we are going to be, as you say, national champions.

The Chairman: You say that 46 per cent of your earnings come from outside of Canada. Is that because you actually have a presence in some of these countries, or is it because you use a lot of offshore forms of tax avoidance?

Mr. Pedersen: We have a presence outside the country.

quelconques avec cette industrie, pour tenter de résoudre ce problème? J'essaie de comprendre en quoi consiste l'obstacle auquel elle se bute; c'est ce que je trouve difficile à comprendre.

M. Protti: C'est l'Association canadienne des paiements qui devrait être le foyer de discussion dans ce domaine. Ses représentants témoigneront devant vous cet après-midi et je vous inviterais à en discuter avec eux.

Le sénateur Kroft: Merci beaucoup. Nous savons maintenant où réside la réponse.

Le président: Il y a deux ou trois semaines, le *National Post* a publié un article sur les banques canadiennes dans lequel on disait que les banquiers canadiens avaient raté leur coup. Par contre, la Banque de Hong Kong, la Banque de Shanghai et d'autres ont vu l'occasion et l'ont saisie et nous avons eu l'air de vrais amateurs à côté d'eux.

Vous pouvez être d'accord ou en désaccord avec cela, mais le fait est que nous n'avons pas étendu nos activités au-delà de nos frontières autant que certains d'entre nous croyons que nous aurions dû le faire. C'est probablement la seule occasion que nous avons de bâtir ce que certains d'entre nous appellent un champion national capable de nous rendre plus puissants et en mesure de suivre nos grands clients dans d'autres parties du monde. Enfin, vous connaissez la chanson.

Nous voulons savoir comment cette industrie perçoit son avenir, quelle est sa vision d'ensemble. Ce n'est pas à nous de présenter une vision. Une fois ce projet de loi adopté, quelles seront, à votre avis, les principales questions qui continueront de se poser dans le secteur des services financiers et que restera-t-il à faire?

M. Pedersen: Actuellement, 46 p. 100 des bénéfices des banques canadiennes viennent de l'étranger et il est donc évident que la plupart des banques canadiennes se sont solidement implantées sur les marchés étrangers, surtout depuis deux ans. Cette situation a donc beaucoup changé, bien que je sois d'accord avec la HSBC pour dire que cela a pris du temps, pour diverses raisons.

Si l'on se tourne vers l'avenir, ce projet de loi aura beaucoup d'avantages pour nous, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur le plan des sociétés de portefeuille, de la souplesse et d'autres éléments encore. Nous devons toutefois réfléchir à deux ou trois éléments. L'un d'eux est clairement la question des activités de fusion et d'acquisition. Ce projet de loi n'en traite pas directement, mais chaque banque devra y réfléchir en vue d'atteindre une plus grande échelle. Il ne fait aucun doute que les économies d'échelle sont une question importante de nos jours, surtout dans les activités bancaires au détail. Il nous faudra continuer de trouver des façons d'étendre davantage nos activités à l'extérieur du Canada si nous voulons devenir, comme vous dites, des champions nationaux.

Le président: Vous dites que 46 p. 100 de vos bénéfices proviennent de l'étranger. Est-ce parce que vous avez une présence réelle dans d'autres pays, ou bien parce que vous utilisez beaucoup de mécanismes d'évitement fiscal faisant appel à l'étranger?

M. Pedersen: Nous avons une présence à l'étranger.

The Chairman: But you have not bought other banks.

Mr. Pedersen: Each bank has significant operations outside Canada right now. In our case, a huge amount of our earnings comes from our wholesale bank in the United States, much greater than our Canadian earnings. You know about some of the other banks. There are significant earnings coming from outside Canada.

The impressive thing of that is that while 46 per cent of the earnings come from outside of the country, 98 per cent of the Canadian jobs are still here and 78 per cent of the taxes are paid in this country.

The Chairman: In other words, the banks are in great shape and we need not worry?

Senator Angus: If you want to keep them in Canada, you had better worry.

The Chairman: Thank you very much for your time, gentlemen.

Our next group of witnesses is from Credit Union Central of Canada. Please proceed.

Mr. Wayne Nygren, President and Chief Executive Officer, Credit Union Central of British Columbia, Credit Union Central of Canada: We want to go through some of the issues that we have with the credit union system and credit unions across Canada. I know some of you are familiar with the credit union system in Canada, especially those people from the Prairies and I guess from British Columbia. Let me give you a brief overview of the credit union system in Canada.

Approximately 10 million Canadians belong to credit unions all across the country, and I am including the caisse populaires movement in Quebec. In British Columbia, we have $56 billion in assets and 1.5 million members.

Normally, at least one-third of the population of the Prairie provinces belong to credit unions. In British Columbia, one out of every four mortgages is written on a credit union, and I would suggest that probably other organizations like those in Manitoba and Saskatchewan have higher percentages than that.

Credit unions are community-owned. We operate on a democratic basis of one member, one vote. Credit unions offer a full range of financial services, including mutual fund brokerage, insurance, all the wealth management products, and effectively all the services that other financial organizations would offer, including home banking and remote banking.

If you look at the whole country, there are approximately 900 communities across the country where the only financial organization is a credit union. Just this last year, we bought approximately 70 branches from a number of banks where they have pulled out of the communities. Our objective is to stay in rural communities, in communities where we are needed. This, in many cases, is not a good investment for us. We certainly cover

Le président: Mais vous n'avez pas acheté d'autres banques.

M. Pedersen: À l'heure actuelle, chaque banque a d'importantes activités à l'extérieur du Canada. Dans notre cas, une forte proportion de nos bénéfices provient de notre banque de gros aux États-Unis, et ces bénéfices sont bien supérieurs à ceux que nous faisons au Canada. Vous connaissez la situation de certaines autres banques. Des bénéfices importants sont réalisés à l'extérieur du Canada.

Ce qui est impressionnant dans tout cela, c'est que, bien que 46 p. 100 des bénéfices viennent de l'étranger, 98 p. 100 des emplois sont encore au Canada et 78 p. 100 des impôts sont payés au Canada.

Le président: Autrement dit, les banques sont en excellente posture et nous n'avons aucune raison de nous inquiéter?

Le sénateur Angus: Si vous voulez les garder au Canada, vous feriez mieux de vous inquiéter.

Le président: Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps, messieurs.

Le groupe de témoins suivant représente la Centrale des caisses de crédit du Canada. Vous avez la parole.

M. Wayne Nygren, président et chef de la direction de la Centrale des caisses de crédit de la Colombie-Britannique: Nous voulons passer en revue certaines questions qui nous préoccupent, dans le réseau des coopératives de crédit partout au Canada. Je sais que certains d'entre vous connaissent bien le réseau des coopératives de crédit au Canada, en particulier ceux qui viennent des Prairies et aussi de la Colombie-Britannique. Permettez-moi de faire un bref survol du réseau des coopératives de crédit au Canada.

Environ 10 millions de Canadiens sont membres d'une coopérative de crédit d'un bout à l'autre du pays, et ce nombre comprend les membres du mouvement des caisses populaires au Québec. En Colombie-Britannique, nous avons 1,5 million de membres et un actif de 56 milliards de dollars.

Normalement, au moins un tiers de la population des provinces des Prairies fait partie des coopératives de crédit. En Colombie-Britannique, une hypothèque sur quatre est accordée par une coopérative de crédit et je crois que les pourcentages sont probablement encore plus élevés au Manitoba et en Saskatchewan.

Les coopératives de crédit sont de propriété communautaire. Nous fonctionnons de façon démocratique, c'est-à-dire que chaque membre dispose d'une voix. Les coopératives de crédit offrent toute une gamme des services financiers, y compris le courtage de fonds mutuels, l'assurance, tous les produits de gestion de la richesse, en somme tous les services qu'offrirait n'importe quelle autre organisation financière, y compris les services bancaires à domicile et la télébanque.

Dans l'ensemble du pays, il y a environ 900 localités où la seule institution financière est une coopérative de crédit. L'année dernière, nous avons acheté environ 70 succursales d'un certain nombre de banques qui s'étaient retirées de la localité. Notre objectif est de demeurer présents dans les collectivités rurales, là où nous répondons à un besoin. Dans bien des cas, ce n'est pas un bon investissement pour nous. Nous rentrons assurément dans nos

our costs, but we are there to provide a service to the community. We intend to stay in rural Canada. We intend to stay in places where other financial organizations have pulled out. That is why it is important that we look at restructuring our business across the country.

We have moved our emphasis from basically rural community to provincial, interprovincial, and now national. As a result, the requirements of legislation keep changing as we continue to go from rural community to more of a global environment. That is why we want to talk today about Bill C-8 and some of the implications it has for us and how we would like to deal with that.

With those introductory remarks, I will pass the floor to Bill Knight who will go into some of the details of how we see this moving ahead.

Mr. Bill Knight, President and Chief Executive Officer, Credit Union Central of Canada: I want to point out something that is well known by this committee and others but often needs to be restated. We are part of the financial services legislation at the national level through the Cooperative Credit Association Act, which covers our centrals — our wholesale basic banking operations. The amendments within Bill C-8 to our proportion of the Financial Services Act gives us three areas of substantive flexibility.

First, it allows us to have federal associations of our centrals and our retail credit unions that give us greater flexibility throughout provinces across the country. As Mr. Nygren mentioned, it gives us enhanced capacity at the national level through a federal association — an unprecedented move that enhances our capacity to deliver product through the retail operations.

Second, it enhances our business powers in terms of Canadian centrals and centrals across the country to support and back up our credit unions to provide that kind of community full service package for our credit union members.

Third, it allows us to get into some very significant restructuring of our system to keep up in the market to get cost efficiencies, economy of scale, and to be more competitive.

For us, it is time for Bill C-8 from a business point of view. For us, there are very significant gains in there that allow us to pull together our operations and work together to service Canadians.

We have one major issue for which we need to provide an update and refer to its impact. We made a submission to you related to section 390(4) to you. We have to update ourselves in terms of that presentation.

We will be asking you, in this legislative reform round, to defer any changes or any amendments as they relate to our needs, as we have seen significant gains since the House committee hearings. We were concerned about a control issue, because we are based

frais, mais nous sommes là pour offrir un service à la collectivité. Nous avons l'intention de demeurer présents au Canada rural. Nous avons l'intention de demeurer présents dans les localités que d'autres institutions financières ont quittées. C'est pourquoi il est important que nous envisagions de restructurer nos activités d'un bout à l'autre du pays.

Nous avons modifié notre optique; au départ, nous étions essentiellement axés sur les localités rurales, mais nous pensons maintenant en termes d'activités provinciales, interprovinciales et maintenant nationales. En conséquence, les exigences législatives ne cessent de changer à mesure que notre croissance nous fait passer du monde rural à un environnement davantage planétaire. C'est pourquoi nous voulons vous parler aujourd'hui du projet de loi C-8 et de certaines de ses répercussions sur nos activités, et sur ce que nous voudrions faire à ce sujet.

Après cette brève introduction, je vais céder la parole à Bill Knight qui vous donnera de plus amples détails sur l'évolution que nous envisageons à cet égard.

M. Bill Knight, président et chef de la direction, Centrale des caisses de crédit du Canada: Je voudrais signaler un élément qui est bien connu des membres du comité et d'autres mais qu'il faut souvent réaffirmer. Nous sommes assujettis à la législation nationale sur les services financiers par l'intermédiaire de la Loi sur les associations coopératives de crédit, qui vise nos centrales, c'est-à-dire nos opérations bancaires de gros. Les modifications proposées dans le projet de loi C-8 à la Loi sur les services financiers nous donnent des assouplissements importants dans trois domaines.

Premièrement, la loi nous permet de constituer des associations fédérales de nos centrales et de nos coopératives de crédit au détail, ce qui nous donne une plus grande souplesse d'une province à l'autre et dans l'ensemble du pays. Comme M. Nygren l'a dit, cela renforce notre capacité au niveau national grâce à une association fédérale; cette décision sans précédent renforce notre capacité d'offrir des produits par l'intermédiaire de nos activités au niveau du détail.

Deuxièmement, cela renforce la capacité des centrales canadiennes d'appuyer et de soutenir nos coopératives de crédit pour leur permettre d'offrir tout l'éventail des services à nos membres.

Troisièmement, cela nous permet de nous lancer dans un remaniement majeur de notre système afin de réaliser des gains d'efficience, des économies d'échelle et d'être plus compétitifs.

Pour nous, le projet de loi C-8 est une mesure qui arrive à point nommé, du point de vue des affaires; elle nous apporte des gains importants qui nous permettront d'unir nos forces pour mieux servir les Canadiens.

Nous avons une réserve importante et nous devons faire le point sur cet aspect et ses répercussions. Nous vous avons déjà présenté nos arguments au sujet du paragraphe 390(4). Nous devons maintenant faire une mise à jour de notre argumentation à ce sujet.

Nous vous demanderons, à l'occasion de cette réforme législative, de surseoir à tout changement ou à toute modification relativement à nos besoins, car nous avons obtenu des gains importants depuis les audiences du comité de la Chambre. Nous

on a cooperative model. The current CCA act allows substantial investments in association without the particular 1050 type of control provision.

The first version of Bill C-38 allowed credit unions to own associations without a control. The amendment in Bill C-8 now allows credit unions and provincial centrals to own an association without control, but will not allow an association within our system to own another association without a control mechanism.

The practical implications of this submission can be far reaching. For example, today, several provincial centrals have substantive investments in Canadian central without control. If any of those centrals decide to use the tools provided in the bill to reorganize as an association and to continue to have substantive investments in Canadian central, they will have to control Canadian central. Control in financial cooperatives is not mandated. In a financial cooperative organization, it is done by a shared proportional responsibility. It is often done by contractual agreement in order to understand responsibility and effective control. It is an interesting nuance.

We have found, with all of the gains we have made, that it continues to be a complexity for all the stakeholders and participants whether it is finance, committees of the House, the Senate Banking Committee, et cetera, at the national level. Around cooperative principles, the assumption of mandating effective control often means you do not get them to cooperate among themselves as cooperatives and credit unions, but they do effectively proportion out responsibility when they put associations, centrals or operating companies together.

We had considerable concern about this heading for the House of Commons finance committee. However, in the committee and coming out of the committee, it became a substantive amendment for greater flexibility around regulatory change.

This process has led to us believe that there is significant room for us to resolve this issue in the short term. From our standpoint, in terms of the legislation, we take the following approach. There is too much to be gained for us to suggest any further amendments of a substantive nature to the bill.

Why? Quite frankly, you have seen from time to time the credit union system move ahead and then sort of stall out for a little while in terms of creating national entities, but in the short term — namely this year — we have substantive business to be done within our system. That includes an opportunity to create a treasury utility that will service over 60 per cent of our assets by our colleagues in B.C. and Ontario. Second, a number of our business enterprises, by using the new act, will allow us to pull together our resources in a substantive way — particularly in the wealth management area.

avions des préoccupations au sujet du contrôle, car nous fonctionnons selon un modèle coopératif. L'actuelle Loi sur les associations coopératives de crédit autorise des investissements considérables dans l'association en l'absence de dispositions sur le contrôle du type 10/50.

La première version du projet de loi C-38 autorisait les coopératives de crédit à posséder des associations sans contrôle. À la suite d'une modification qui y a été apportée, le C-8 autorise maintenant les coopératives de crédit et les centrales provinciales à posséder une association sans contrôle, mais n'autorise pas une association membre de notre réseau à posséder une autre association en l'absence d'un mécanisme de contrôle.

Cette disposition peut avoir des conséquences pratiques d'une vaste portée. Par exemple, aujourd'hui, plusieurs centrales provinciales ont des investissements considérables dans la centrale canadienne en l'absence de contrôle. Si l'une de ces centrales décide d'utiliser les outils prévus dans le projet de loi pour se réorganiser en tant qu'association et continuer de posséder des investissements considérables dans la centrale canadienne, il faudra exercer un contrôle de la centrale canadienne. Le contrôle n'est pas obligatoire dans les coopératives financières. Dans une organisation financière coopérative, cela se fait au moyen d'une responsabilité proportionnelle partagée. Cela se fait souvent par entente contractuelle afin d'intégrer la responsabilité et un contrôle efficace. C'est une nuance intéressante.

Nous avons constaté, avec tous les gains que nous avons réalisés, que cela continue d'être un problème complexe pour tous les intervenants et les participants, que ce soient les finances, les comités de la Chambre, le Comité sénatorial des banques, et cetera, au niveau national. Étant donné les principes de la coopération, l'imposition d'un contrôle réel signifie souvent que les entités ne peuvent plus coopérer entre elles en termes de coopératives de crédit, mais doivent effectivement attribuer proportionnellement les responsabilités quand elles s'unissent pour constituer des associations, des centrales ou des sociétés exploitantes.

Nous avions de sérieuses réserves à ce sujet et en avons fait part au Comité des finances de la Chambre des communes. Le comité a toutefois apporté un amendement de fond qui établit une plus grande souplesse autour du changement réglementaire.

Ce processus nous a incités à croire qu'il y a possibilité pour nous de résoudre cette question à court terme. De notre point de vue, pour ce qui est de la loi, nous adoptons l'approche suivante. Nous avons trop à gagner pour que nous prenions le risque de proposer d'autres amendements de fond au projet de loi.

Pourquoi? Bien franchement, vous avez vu de temps à autre le réseau des coopératives de crédit réaliser des progrès pour ensuite piétiner pendant un certain temps en termes de création d'entités nationales, mais à court terme, plus précisément cette année, nous avons beaucoup à faire dans notre réseau. Cela comprend la possibilité de créer un service de trésorerie qui gérera plus de 60 p. 100 de nos actifs grâce à nos collègues de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Deuxièmement, un certain nombre de nos entités commerciales, en application de la nouvelle loi, nous permettront de rassembler nos ressources de façon très utile, en particulier dans le domaine de la gestion de la richesse.

To the committee, we say respectfully we have done a lot of work together. In fact a number of changes were started with you in this committee years ago. We are gaining ground here, which will allow us, with this act, to make big changes.

We also believe that significant changes at the house committee and changes around regulatory provision within our section of the act allow us to come back to this issue.

Finally, I turn to the issue of time. Perhaps I am showing my age, but I was in Parliament at the time of the Benson reforms. Some of you might ask who Benson was.

Senator Oliver: That was a long time ago.

Mr. Knight: I was there and I went through it in the house committee. In those days, we did not expect to see substantive change from that run for maybe another 20 years. Then I saw the changes, working with many of you, in the early 1990s. I remember everyone thought the next changes might take another 20 years. In fact legislation, from our vantage point and experience, is ongoing. We will no sooner get this act in place but the radical shifting of the market will mean, time-wise, we need to come back very quickly to review its impact and its implications. At that time, we will be back to propose an amendment to the actual law in the area of cooperatives and controls. We will go through it again. At this point, we have enough here to make big changes and to answer that need to have a stronger competitor, for my good friend Ray Protti.

Senator Tkachuk: It is in our interests to increase the competitive forces in the country because of the rumours we hear about mag-mergers and the rest. You mention concern with the control provision. What are the practical implications of that in terms of the ability of the credit unions to develop new banking institutions or new bank branches across the country? Is there a practical implication? You talk about product, but if the change had been made the way you envision it for the future, what would it mean for the growth of credit unions in Canada? Could you brief us on the practical implications of that?

Mr. Knight: That change would have made it easier for us, but I will let Mr. Nygren take you through one example.

Mr. Nygren: To back up a little bit, in this economic environment — the financial services environment — the credit unions are provincially regulated. We are trying to keep that value, that culture, because that has made us strong.

We are now trying to build our associations. We are trying to keep the values of the credit unions local, while trying to bring together service providers, like Ontario and ourselves, under one businesses company from which our credit unions can buy services. These “businesses companies” are federally regulated so

Nous disons donc respectueusement aux membres du comité que nous avons beaucoup accompli ensemble. En fait, un certain nombre des changements tirent leur origine des travaux de votre comité il y a des années. Nous gagnons du terrain, dans cette loi, ce qui nous permettra d’apporter d’importants changements.

Nous croyons aussi que les changements considérables apportés au comité de la Chambre aux dispositions réglementaires de la loi qui nous touchent nous permettront de revenir à la charge sur cette question.

Enfin, je voudrais aborder la question du temps. Je trahis peut-être mon âge, mais j’étais au Parlement à l’époque des réformes Benson. Certains d’entre vous se demandent peut-être qui était Benson.

Le sénateur Oliver: C’était il y a longtemps.

M. Knight: J’étais là et j’ai étudié le dossier au comité de la Chambre. À cette époque, nous ne nous attendions pas à d’autres changements en profondeur avant peut-être 20 ans. Puis, j’ai travaillé avec bon nombre d’entre vous au début des années 90 et des changements ont été apportés. Je me rappelle que chacun croyait alors que les prochains changements n’auraient pas lieu avant 20 ans. En fait, de notre point de vue et d’après notre expérience, la législation évolue constamment. Nous n’aurons pas sitôt mis en place cette loi que les changements en profondeur qui vont s’opérer dans le marché nous forceront à revenir très rapidement à la charge pour en examiner l’incidence. À ce moment-là, nous reviendrons à la charge et nous proposerons un amendement à la loi dans le domaine des coopératives et des contrôles. Nous referons alors tout le cheminement. Pour l’instant, la loi proposée nous en donne suffisamment pour apporter d’importants changements et pour répondre à ce besoin de créer une concurrence plus solide à mon bon ami Ray Protti.

Le sénateur Tkachuk: Il est dans notre intérêt de renforcer les forces de la concurrence au Canada, à cause des rumeurs de méga-fusions, et cetera. Vous avez exprimé des réserves au sujet de la disposition sur le contrôle. Quelles en sont les conséquences pratiques sur le plan de la capacité des coopératives de crédit de mettre sur pied de nouvelles institutions bancaires ou de nouvelles succursales bancaires au Canada? Y a-t-il des conséquences d’ordre pratique? Vous parlez de produits, mais si le changement avait été fait de la manière dont vous l’envisagez pour l’avenir, qu’est-ce que cela aurait signifié en termes de croissance des coopératives de crédit au Canada? Pourriez-vous nous renseigner sur les conséquences pratiques de cela?

M. Knight: Ce changement nous aurait facilité la tâche, mais je vais laisser M. Nygren vous donner un exemple.

M. Nygren: Je vais d’abord établir le contexte. Dans cet environnement économique, je veux dire celui des services financiers, les coopératives de crédit sont réglementées par les autorités provinciales. Nous essayons de conserver cette valeur, cette culture, parce que cela nous a permis d’être forts.

Nous tentons maintenant de bâtir nos associations. Nous cherchons à conserver les valeurs des coopératives de crédit locales, tout en essayant de rassembler les fournisseurs de services, comme ceux de l’Ontario et nous-mêmes, sous l’égide d’une seule compagnie commerciale à laquelle nos coopératives

we must build a bond and a comfort level between the two provinces and between provincial and federal regulators.

When Ontario and British Columbia credit unions come together, we will be an association under the federal act. The only other association is the Credit Union Central of Canada, which is an association under the federal act. That means, under the 10/50 rule, either we own 10 per cent, less than 10 per cent, or we own the majority of Canadian Central. From a practical perspective, anyone who owns more than 20 per cent of Canadian Central must have control. That creates a practical problem for us.

Where do the other provinces fit in? If they form an association and get their 20 per cent of the system, they are over 10 per cent so they must also have control. How can everyone have control over the same association?

Senator Tkachuk: That was an excellent answer, Mr. Nygren.

Mr. Nygren: That is the practical implication of this association owning others. We will run into this as time runs on because we are trying to build local financial institutions into provincial and national. As we roll up, while trying to protect our cooperative and democratic principles and try to put in business efficiencies, we get boxed in. We are moving a cooperative structure within a corporate environment, and sometimes adjustments are needed. We are saying that these are some of the adjustments needed in that environment.

Senator Tkachuk: Even though you support Bill C-8 and you wish the bill to pass — because, as Mr. Knight said, you have enough to do — there is some urgency to move forward with some of these provisions. In other words, we should not be waiting another 20 years, right? We should get on with it and move ahead?

Mr. Nygren: The concern I have personally is that we can solve this issue. We have had enough positive response back from the government that I feel comfortable that we will solve this in regulation. I am not comfortable with the cooperative sector moving into the future, into an unknown environment, into a more global environment, especially the service providers, while needing to fix things all the time with regulations. That is time-consuming and costly. It is not the way to move in this environment. If we can work this time with a regulation, we are comfortable with that. I do not like it, though, as a broad principle for doing business.

The Chairman: Thank you for your time, gentlemen. Good luck.

de crédit pourraient acheter des services. Ces «compagnies commerciales» sont réglementées au niveau fédéral et nous devons donc établir des liens de confiance entre les deux provinces et entre les autorités provinciales et fédérales chargées de la réglementation.

Quand les coopératives de crédit de l'Ontario et de la Colombie-Britannique seront unies, nous serons une association aux termes de la loi fédérale. La seule autre association est la Centrale des caisses de crédit du Canada, qui est une association aux termes de la loi fédérale. Cela veut dire, aux termes de la règle des 10/50, que nous possédons 10 p. 100, ou bien moins de 10 p. 100, ou bien nous possédons la majorité de la centrale canadienne. D'un point de vue pratique, quiconque possède plus de 20 p. 100 de la centrale canadienne doit exercer le contrôle. Cela crée un problème d'ordre pratique pour nous.

Qu'en est-il des autres provinces? Si elles forment une association et obtiennent leur 20 p. 100 du système, elles se situent à plus de 10 p. 100 et doivent donc également exercer le contrôle. Comment est-il possible que tout le monde contrôle la même association?

Le sénateur Tkachuk: C'était une excellente réponse, monsieur Nygren.

M. Nygren: C'est la conséquence pratique de cette disposition sur la propriété d'association. Nous serons confrontés à ce problème avec le temps parce que nous essayons de bâtir des institutions financières provinciales et nationales à partir d'institutions locales. À mesure que nous progressons dans cette entreprise, tout en tentant de protéger nos principes coopératifs et démocratiques et de réaliser des gains d'efficacité, nous serons coincés. Nous faisons passer une structure coopérative dans un environnement commercial et il faut parfois apporter des rajustements. Nous disons que ce sont là certains rajustements qui s'imposent dans cet environnement.

Le sénateur Tkachuk: Même si vous appuyez le projet de loi C-8 et souhaitez qu'il soit adopté parce que, comme M. Knight l'a dit, vous avez déjà assez à faire, il y a quand même une certaine urgence et il faut commencer à travailler la question. Autrement dit, nous ne devrions pas attendre encore 20 ans, n'est-ce pas? Nous devrions nous mettre à la tâche immédiatement?

M. Nygren: Ce qui me préoccupe, personnellement, c'est que nous pouvons résoudre ce problème. Nous avons eu du gouvernement une réponse suffisamment positive et je suis confiant que nous pourrons résoudre le problème par voie de règlement. Je ne me sens toutefois pas à l'aise quand je vois le secteur coopératif entrer dans l'avenir, dans un environnement inconnu, dans un environnement plus planétaire, surtout les fournisseurs de services, alors qu'il faut constamment régler les problèmes à coups de règlements. C'est coûteux et cela prend du temps. Ce n'est pas la façon de procéder dans cet environnement. Si nous pouvons y parvenir cette fois-ci par voie de règlement, nous allons nous en accommoder. Mais, sur le plan des principes, je n'aime pas cette façon de procéder.

Le président: Je vous remercie du temps que vous nous avez consacré, messieurs. Bonne chance.

Our next group is from the Insurance Brokers Association of Canada. Please proceed.

Ms Francesca Iacurto, Director, Public Affairs, Insurance Brokers Association of Canada: Thank you for this opportunity to present our views on the federal government's proposed financial services legislation, Bill C-8.

[*Translation*]

I am Director of Public Affairs of the Insurance Brokers Association of Canada. With me are Mr. Jim Ball, our Chairman of the Board, and Ginny Bannerman, President-Elect. Mr. Ball and Ms Bannerman are property and casualty insurance brokers in the areas of Vancouver and Calgary, respectively.

IBAC is the national trade organization that brings together the provincial and regional member associations of property and casualty insurance brokers in Canada.

These associations represent approximately 25,000 brokers throughout the country, the majority of which are small to medium-sized enterprises. Insurance brokers are the principal distribution channel for the services of property and casualty insurance companies.

Proper and casualty insurance primarily covers real estate, automobiles and other non-life assets.

Property and casualty insurance brokers offer independent advice to their clients regarding their insurance needs, fulfill the critical role of interpreting for them the insurance policies that are complex legal documents, and represent them to insurance companies in case of a loss.

[*English*]

Ms Ginny Bannerman, President-Elect, Insurance Brokers Association of Canada: As this committee is no doubt aware, even though property and casualty insurance brokers are provincially regulated, we have a large stake in federal reforms to the financial services sector. We work with and provide the products of federally chartered insurance companies to consumers. We also compete directly with other federally regulated insurers and financial institutions that provide insurance. In view of this, the Insurance Brokers Association of Canada has actively participated in the lengthy review process leading up to this bill, and we have made representations at every available opportunity.

The perspective of property and casualty insurance brokers on reforms to the financial services sector is unique and threefold. First, as members of the SME community and taxpayers, we are concerned about Canada's financials services sector and its contribution to our country's economic growth and productivity. Second, as consumers ourselves of the many products and services offered by financial institutions, we are concerned about price, accessibility, and consumer protection rights, particularly as

Notre groupe suivant représente l'Association des courtiers d'assurances du Canada. Vous avez la parole.

Mme Francesca Iacurto, directrice, Affaires publiques, Association des courtiers d'assurances du Canada: Je vous remercie de nous donner cette occasion de faire connaître notre point de vue sur le projet de loi C-8, législation proposée par le gouvernement fédéral dans le domaine des services financiers.

[*Français*]

Je suis la directrice des affaires publiques de l'Association des courtiers d'assurances du Canada. M'accompagnent M. Jim Ball, président de notre conseil d'administration et Ginny Bannerman, présidente désignée. M. Ball et Mme Bannerman sont des courtiers d'assurances de dommage de la région de Vancouver et de Calgary respectivement.

L'ACAC est l'organisme professionnel national qui regroupe les 11 associations provinciales et régionales de courtiers en assurance de dommage au Canada.

Ces associations représentent environ 25 000 courtiers d'assurances à travers tout le pays. La majorité d'entre eux travaillant dans des petites et moyennes entreprises. Les courtiers d'assurances forment le réseau principal de distribution des compagnies d'assurances de dommage.

Principalement, l'assurance de dommage couvre les biens, les meubles et les automobiles, ainsi que les risques autres que ceux qui sont couverts par l'assurance-vie.

Les courtiers d'assurances de dommage offrent des conseils impartiaux à leurs clients en ce qui concerne leurs besoins en assurance, interprètent pour eux les documents juridiques complexes que sont les polices d'assurances, et les représentent auprès des compagnies d'assurances en cas de sinistre.

[*Traduction*]

Mme Ginny Bannerman, présidente désignée, Association des courtiers d'assurances du Canada: Comme le savent sans doute les membres du comité, bien que les courtiers d'assurance de biens et risques divers soient réglementés par les autorités provinciales, les réformes apportées par le gouvernement fédéral au secteur des services financiers nous touchent de près. Nous collaborons avec les compagnies d'assurances constituées en vertu d'une loi fédérale et nous en offrons les services aux consommateurs, mais nous sommes aussi en concurrence directe avec d'autres assureurs et institutions financières fournisseurs d'assurances réglementés par le gouvernement fédéral. Compte tenu de cette situation, l'Association des courtiers d'assurances du Canada a participé activement au long processus d'élaboration du projet de loi et nous avons fait des présentations chaque fois que l'occasion nous en a été donnée.

La position des courtiers d'assurances IARD sur la réforme du secteur des services financiers porte sur trois aspects. Premièrement, en tant que membres du groupe des PME et contribuables, nous nous intéressons au secteur des services financiers du Canada et à sa contribution à la croissance économique et à la productivité du pays. Deuxièmement, en tant que consommateurs de nombreux produits et services offerts par les institutions financières, nous surveillons les prix, l'accessibilité

they relate to tied selling. Third, as members of the SME community and the principal distribution channel for property and casualty insurance companies, we seek competition on a level playing field with other players in the financial services industry.

Our summary position on Bill C-8 is that it is a very balanced piece of legislation that we fully support. We believe that it achieves the difficult task of effectively addressing the many different and sometimes competing stakeholder interests in the financial services sector. We also believe that this bill will provide the necessary measures to ensure the viability and competitiveness of the property and casualty insurance industry. Our key recommendation with respect to this bill is therefore that it be passed as quickly as possible so that its considerable consumer and industry benefits can begin to take effect.

However, before Mr. Ball speaks with respect to IBAC's views on key areas of interest, I would like to express our deep gratitude for the resolve of the government and parliamentarians from both houses to proceed with the reforms contained in this legislation. We extend particular thanks to the many senators who have listened to the concerns of property and casualty brokers and carried them forward during the lengthy review process that culminated in this review.

Mr. Jim Ball, Chairman, Insurance Brokers Association of Canada: In terms of specifics, we are most pleased that this bill effectively addresses and brings closure to the long-standing concerns of property and casualty insurance providers in two important areas: bank sales of property and casualty insurance, and tied selling. I will briefly discuss these in turn.

First, we believe that Bill C-8 should be most praised for what it does not do. It does not change the rules governing bank sales of property and casualty insurance. Our summary view is that the existing rules benefit consumers by providing them with greater choice and benefit the property and casualty sector as a whole by maximizing competition. There is therefore no doubt that, primarily for what it does not contain, Bill C-8 is instrumental to the continued strength of our industry and is wholeheartedly supported.

Second, as the committee is no doubt aware, we have had long-standing concerns relating to the opportunity for the banks to tie the provision of certain services — property and casualty insurance in particular — to extensions of credit or other financial products and services. Tied selling is a practice that adversely affects competition, as consumers no longer base their purchasing decisions on factors of price or product attributes. This activity can result from coercion by a seller or from a customer's perception that they might receive preferred consideration by volunteering to accept another product or service from the same seller. Neither situation is advantageous to the consumer.

et les droits en matière de protection du consommateur, notamment en ce qui concerne la vente liée. Troisièmement, en tant que membres de la communauté des PME et en tant que principale voie d'accès aux compagnies d'assurances IARD, nous souhaitons des conditions de concurrence égales pour tous les intervenants du secteur des services financiers.

En bref, notre position sur le projet de loi C-8 est qu'il s'agit d'une mesure législative très équilibrée que nous appuyons sans réserve. Nous croyons que le projet de loi accomplit la tâche ardue d'établir un équilibre adéquat entre les intérêts différents et parfois opposés des divers intervenants du secteur des services financiers. Nous croyons aussi que ce projet de loi établit les mesures nécessaires pour renforcer la viabilité et la compétitivité du secteur des assurances incendie, accidents et risques divers. Par conséquent, notre recommandation clé au sujet de ce projet de loi est qu'il soit adopté le plus rapidement possible afin que les consommateurs et l'industrie puissent bénéficier dans les plus brefs délais de ses avantages considérables.

Je vais maintenant céder la parole à M. Ball qui vous touchera un mot du point de vue de l'association sur certaines questions qui nous intéressent particulièrement, mais je voudrais d'abord vous exprimer notre profonde reconnaissance pour la détermination avec laquelle le gouvernement et les parlementaires des deux chambres se sont attaqués au dossier des réformes contenues dans cette mesure législative. Nous remercions en particulier les nombreux sénateurs qui ont écouté les préoccupations formulées par les courtiers d'assurances et les ont fait valoir durant le long processus qui culmine avec l'étude du projet de loi.

M. Jim Ball, président, Association des courtiers d'assurances du Canada: Nous sommes très heureux de constater que le projet de loi met un terme aux préoccupations de longue date des courtiers d'assurances IARD dans deux domaines importants: la vente d'assurance par les banques, et la vente liée. Je vais aborder tour à tour chacune de ces deux questions.

Premièrement, nous croyons que les principales qualités du projet de loi C-8 résident dans ce qu'il ne fait pas. Il ne change pas les règles régissant la vente d'assurance IARD par les banques. En bref, notre argument à cet égard est que les règles actuelles dans ce domaine favorisent les consommateurs en leur offrant plus de choix et profitent à l'ensemble du secteur des assurances générales en maximisant la concurrence. Il apparaît donc indéniable que le projet de loi C-8 contribuera grandement à maintenir le dynamisme de notre secteur justement par ce qu'il ne permet pas, et c'est pourquoi il jouit de l'appui entier de l'association.

Deuxièmement, comme les membres du comité le savent sans doute, nous nous inquiétons depuis longtemps de la capacité des banques de lier la prestation de certains services, en particulier l'assurance incendie, accidents et risques divers, à l'octroi de crédits ou à la prestation d'autres produits ou services financiers. La vente liée est une pratique qui nuit à la concurrence, puisque les consommateurs ne fondent plus leur décision d'achat sur les facteurs de prix ou de qualité du produit. Cette situation peut résulter de mesures de coercition de la part du vendeur ou du fait que le consommateur estime pouvoir obtenir un traitement privilégié en acceptant volontairement un autre produit ou service

The 1998 amendment to the Bank Act prohibiting coercive tied selling in relation to loans was a good first step. However, the extension of this prohibition to all other banks products and services will ensure that competition between banks and providers of insurance in other financial services institutions is on a level playing field. That is important to remember — the level playing field. Consumers will also benefit from the requirement that the prohibition on coercive tied selling be disclosed to them. The tied selling provisions in Bill C-8 are strong, and we recommend that this committee not consider any changes to their wording.

With respect to the eventual review of the restrictions on bank sales of property and casualty insurance, we believe it should take place after a thorough evaluation of the consumer protection regime proposed in this bill.

The swift passage of Bill C-8 will provide investors with market certainty and a stable policy framework within which sound business decisions can be made. It will also enable our industry to focus its energies on meeting the changing needs of customers, improving service in every way possible, and continuing serving as a model for greater competition in the financial services sector. Indeed, the property and casualty industry, with its hundreds of insurance companies and thousands of brokers, is an excellent example of how well fair and abundant competition, more choice, innovation and excellent service can benefit Canadian consumers and the economy at large.

To conclude, the Insurance Brokers Association of Canada fully supports Bill C-8 and recommends that priority be assigned to passing it quickly. We particularly urge this committee not to consider any amendments that would be contrary or inconsistent with the federal government's stated policy in the area of bank, property and casualty sales in tied selling.

We would be pleased to answer your questions.

Senator Kelleher: I can well understand why you are pleased with the bill in its present form. I will not pursue that. I think you have made that abundantly clear. You are pleased because the government has not permitted competition by the banks in the insurance field. Yet, if you have the best interests of the consumer at heart, why would you want this? Would it not be a benefit to consumers to have a more competitive market out there?

Correct me if I am wrong, but I think in the United States the banks can sell insurance, and I think in the United Kingdom they can sell insurance, too. It does not seem to have hurt the insurance

du même fournisseur. Ni l'une ni l'autre de ces situations ne favorise le consommateur.

La modification apportée en 1998 à la Loi sur les banques dans le but d'interdire la vente liée avec coercition au regard de l'octroi de prêts a été une première étape louable. Toutefois, l'application de cette interdiction à tous les autres produits et services bancaires garantira des règles de concurrence uniformes entre les banques, les fournisseurs d'assurances et les autres institutions financières. C'est là un point important qu'il ne faut pas perdre de vue, l'instauration de règles uniformes pour tous. Les consommateurs profiteront également de l'exigence que leur soit communiquée une déclaration décrivant l'interdiction de vente liée avec coercition. Les dispositions du projet de loi C-8 concernant la vente liée sont solides et nous recommandons que le comité ne change rien à leur libellé.

Pour ce qui est d'un éventuel examen de l'interdiction de la vente d'assurance-risques divers par les banques, nous croyons que cet examen devrait avoir lieu après qu'on aura évalué de façon approfondie le régime de protection du consommateur proposé dans ce projet de loi.

L'adoption rapide du projet de loi C-8 donnera aux investisseurs une certitude relativement au marché et un cadre d'orientation stable leur permettant de prendre de bonnes décisions d'affaires. Elle permettra aussi à notre secteur de concentrer ses énergies pour répondre aux besoins changeants de la clientèle, améliorer le service de toutes les manières possibles et continuer de servir de modèle d'ouverture à la concurrence dans le secteur des services financiers. En fait, le secteur des assurances générales, avec ses centaines de compagnies d'assurances et ses milliers de courtiers, est un excellent exemple des avantages que les consommateurs canadiens et l'ensemble de l'économie peuvent tirer d'une concurrence équitable et abondante, d'un plus grand choix, d'un esprit d'innovation et d'un excellent service.

En conclusion, l'Association des courtiers d'assurances du Canada donne son appui entier au projet de loi C-8 et recommande que son étude soit prioritaire et qu'il soit adopté dans les plus brefs délais. En particulier, nous exhortons le comité à ne pas envisager d'y apporter tout amendement qui serait contraire à la politique déclarée du gouvernement fédéral ou incompatible avec cette politique dans le domaine de la vente d'assurance IARD par les banques et des ventes liées.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Le sénateur Kelleher: Je comprends bien pourquoi vous êtes contents du projet de loi dans sa forme actuelle. Je ne m'attarderai pas là-dessus. Je pense que vous l'avez expliqué on ne peut plus clairement. Vous êtes contents parce que le gouvernement n'a pas permis aux banques de vous faire concurrence dans le domaine de l'assurance. Pourtant, si vous avez à coeur l'intérêt supérieur du consommateur, pourquoi êtes-vous en faveur de cette interdiction? Ne serait-il pas avantageux pour les consommateurs d'avoir un marché plus compétitif?

Vous me reprendrez si je me trompe, mais je pense qu'aux États-Unis, les banques peuvent vendre de l'assurance et je pense que les banques peuvent également vendre de l'assurance au

companies. I have not heard of the great demise of a number of companies.

Frankly, I have a little problem. Maybe you could explain to me why this would be so bad for the consumers if the banks were, in fact, allowed into the insurance business.

Mr. Ball: I would like to respond to that. Let us look at the jurisdictions you mentioned. In the United States, there are probably over 9,000 banks. In the United Kingdom, there are 600 odd banks. In Germany, there are 3600 banks. In France, there are over 600 banks. In Canada, five banks control over 80 per cent of the business.

We are an extremely competitive industry. I mentioned before that there are over 230 insurance companies and thousands of brokers representing customers. That is a bit unique in that we represent the customer, not the insurance company. When we take that customer's business and shop it around to a number of different companies every day, thousands of brokers are forcing the insurers to be competitive.

The return on equity for the general insurance industry in the year 2000 was probably in the range of 5 to 7 per cent. The return on equity for the large financial institutions is three times that. The Royal Bank of Canada has 3.5 times the assets of our whole industry.

That is one point of view with respect to the competitive nature of our business, versus what would happen if the banks had these opportunities.

Let us be clear about something. Selling insurance from their branches really means allowing banks to use the information they have gathered from banking to sell insurance. That works against the consumer in a couple of ways. Let me elaborate.

Suppose you have your house mortgaged with a bank. To get that mortgage, you had to provide the bank with a copy of an insurance policy. The bank has, sitting in their file, a copy of the policy that I sold to you with the effective date, the expiration date, the limits, the coverage types and the price. That gives the bank a tremendous advantage if it is allowed to tie that mortgage to the sale of insurance.

Also, some of the information in a bank's file relates to credit and health and other issues that the consumer has disclosed to them. I do not have that information in my file. The bank can be more selective in rating and accepting insurance risks and in deciding whether to sell a policy to that individual.

The whole purpose of making change is to offer more competition. Ours is probably one of the most competitive sectors of the financial services industry in Canada. We think that the 1992 reforms kept that playing field level. We like the continuation of having a level playing field. The banks can all sell

Royaume-Uni. Cela ne semble pas avoir nui aux compagnies d'assurances. Je n'ai pas entendu parler d'un effondrement de nombreuses compagnies d'assurances.

Franchement, je n'arrive pas à comprendre. Peut-être pourriez-vous m'expliquer pourquoi ce serait si mauvais pour les consommateurs que les banques soient autorisées à se lancer dans le domaine de l'assurance.

M. Ball: Je voudrais répondre à cette question. Voyons quelle est la situation dans les pays que vous avez nommés. Aux États-Unis, il y a probablement plus de 9 000 banques. Au Royaume-Uni, il y en a environ 600. En Allemagne, il y en a 3 600. En France, il y a plus de 600 banques. Au Canada, cinq banques possèdent 80 p. 100 du marché.

Nous sommes une industrie extrêmement compétitive. J'ai dit tout à l'heure qu'il y a plus de 230 compagnies d'assurances et des milliers de courtiers qui représentent leurs clients. C'est un peu particulier en ce sens que nous représentons le client et non pas la compagnie d'assurances. Quand nous prenons le compte d'un client et que nous proposons le contrat à différentes compagnies, comme nous le faisons chaque jour, des milliers de courtiers forcent les assureurs à être compétitifs.

Le rendement des capitaux propres dans l'industrie de l'assurance IARD durant l'année 2000 a probablement été de l'ordre de 5 à 7 p. 100. Le rendement des capitaux propres des grandes institutions financières est trois fois plus élevé. La Banque Royale du Canada a trois fois et demie l'actif de notre industrie entière.

C'est un point de vue relativement à la nature compétitive de notre industrie, par rapport à ce qui se passerait si les banques avaient la possibilité de se lancer dans ce secteur.

Soyons bien clairs sur un point. Permettre aux banques de vendre de l'assurance dans leurs succursales revient en fait à leur permettre d'utiliser les renseignements qu'elles ont recueillis dans leurs activités bancaires pour vendre de l'assurance. Cela défavorise le consommateur de deux manières. Je m'explique.

Supposez que vous avez contracté auprès d'une banque une hypothèque sur votre maison. Pour obtenir cette hypothèque, vous avez dû fournir à la banque copie de la police d'assurance. La banque possède donc dans son dossier copie de la police que je vous ai vendue, avec la date d'entrée en vigueur, la date d'échéance, les limites, les diverses couvertures et le prix. Cela donne à la banque un extraordinaire avantage si on lui permet de lier cette hypothèque à la vente d'assurance.

Par ailleurs, la banque a aussi dans ses dossiers des renseignements sur le crédit, la santé et d'autres renseignements que le consommateur a divulgués. Je ne possède pas ces renseignements dans mon dossier. La banque peut être plus sélective dans l'établissement du risque d'assurance et quand vient le temps de décider s'il y a lieu de vendre une police à une personne.

La raison d'être des changements qu'on apporte est de renforcer la concurrence. Notre secteur est probablement l'un de ceux où la concurrence est la plus acharnée dans l'industrie des services financiers au Canada. Nous croyons que les réformes opérées en 1992 ont établi et maintenu des règles du jeu uniformes. Nous

insurance. They all have insurance subsidiaries and they compete very effectively against us. We now only control about 75 per cent of the market. The companies most active in taking business away from us have been the wholly owned bank subsidiaries.

Senator Kelleher: Control of 75 per cent of a market does not tell me it is horribly competitive but, in any event, thank you for your explanation.

The Chairman: Thank you for your presentation.

Our next witnesses are from the Retail Council of Canada.

Mr. Peter Woolford, Vice-President, Policy Analysis and Government Relations, Retail Council of Canada: Thank you for this opportunity to participate in considerations on Bill C-8. As an opening comment, I would echo what the last witnesses said. We believe this is good legislation. It is an essential, positive step in the right direction. We fully support it. We encourage the committee to move this through expeditiously and have the government pass this into law.

This bill sets a series of ground rules into place that will be positive for our industry and for Canadians generally.

Senators on this committee received a copy of our submission electronically yesterday. I will canter quickly through the key recommendations that we have made and then I will be glad to answer any questions.

The first piece reflects the fact that, within the retail trade, the overwhelming majority of businesses are small, owner-occupied retail stores. We are particularly interested in ensuring that the complaints process that is being put in place under this legislation for consumer complaints can also extend to the concerns and needs of small businesses.

As I am sure many senators are aware, it is hard for a small retailer to separate out in his or her mind the difference between "running my small store" and "my personal life." The two are very much integrated. Small-business people have similar needs and concerns. They stand in a similar relationship with a large financial institution and if their concerns could be handled through the same kind of complaints procedure, that would be very positive.

We connected that directly to the whole question of access of retailers to loan capital, for working capital and for investment in their businesses. When my colleague Bill Yetman and I first met one of the new senators last fall, Senator Setlakwe from Montreal, the first thing he raised with us was the whole question of access to capital. He wanted us, as a trade association, to explore that whole issue. It is an ongoing concern for our members.

aimerions que l'on maintienne ces règles uniformes pour tous. Les banques peuvent toutes vendre de l'assurance. Elles possèdent toutes des filiales qui vendent de l'assurance et qui nous font une concurrence féroce. À l'heure actuelle, nous possédons seulement quelque 75 p. 100 du marché. Les compagnies les plus actives pour ce qui est de nous enlever des parts du marché ont été les filiales à part entière des banques.

Le sénateur Kelleher: À mes yeux, le fait que vous avez 75 p. 100 du marché n'est pas révélateur d'une concurrence féroce mais, quoi qu'il en soit, je vous remercie de votre explication.

Le président: Je vous remercie de votre présentation.

Nos témoins suivants représentent le Conseil canadien du commerce de détail.

M. Peter Woolford, vice-président, Analyse des politiques et relations gouvernementales, Conseil canadien du commerce de détail: Je vous remercie de nous donner l'occasion de participer à l'étude du projet de loi C-8. En guise de déclaration d'ouverture, je voudrais souscrire à ce que le dernier témoin a dit. Nous croyons que c'est un bon projet de loi. C'est une mesure essentielle, un pas dans la bonne direction. Nous l'appuyons sans réserve. Nous encourageons le comité à l'étudier rapidement et le gouvernement à l'adopter pour qu'il devienne loi.

Le projet de loi met en place une série de règles de base qui seront positives pour notre industrie et pour l'ensemble des Canadiens.

Les sénateurs qui siègent à ce comité ont reçu copie de notre mémoire qui leur a été envoyé électroniquement hier. Je vais faire un rapide survol des principales recommandations que nous avons formulées, après quoi je serai à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le premier point, c'est que dans le commerce du détail, l'immense majorité des commerces sont de petits magasins de détail exploités par leur propriétaire. Nous voulons en particulier nous assurer que le processus que l'on met en place aux termes de ce projet de loi pour les plaintes des consommateurs tiendra compte des préoccupations et des besoins des petites entreprises.

Bon nombre de sénateurs n'ignorent pas qu'il est difficile pour un petit détaillant d'établir une distinction claire et nette dans son esprit entre «gérer mon petit magasin» et «gérer ma vie personnelle». Les deux sont tellement intégrés. Les exploitants de petites entreprises ont des besoins et des préoccupations semblables. Ils ont des relations semblables avec une grande institution financière et si leurs problèmes pouvaient être réglés dans le cadre de la même procédure de grief, ce serait très positif.

Nous faisons un lien direct entre ce point et toute la question de l'accès des détaillants au capital de financement, aux fonds de roulement et aux investissements nécessaires à leur entreprise. Quand mon collègue Bill Yetman et moi-même avons rencontré pour la première fois l'un des nouveaux sénateurs l'automne dernier, nommément le sénateur Setlakwe de Montréal, la première question qu'il a abordée avec nous avait trait à l'accès au capital. Il voulait que nous, en tant qu'association corporative, nous explorions toute cette question qui préoccupe constamment nos membres.

The second set of relations we have is with respect to the payment system. As the key interface between the consumer and the productive economy, retailers are really essential elements of the payments system. We receive every day enormous flows of payments from Canadians for the merchandise and services they buy and, every day, in turn, retailers make substantial payments back to their suppliers for the merchandise and the services that they have put on their shelves.

We would very much support the provisions in the bill that put a larger role for stakeholders into the Canadian payments system. We simply would ask that the key role of retailing be recognized in that. We suggest that retail representatives be on the Canadian Payments Association board. We would ask that retailers play a role in the stakeholder advisory council as well. We have a seat on the council today in its rather less formal version and we would hope that would continue into the new arrangement.

One concern we have is that some of the legislation wording would seem to indicate that a number of other supplier or related companies to financial institutions would also have a role in the stakeholder advisory committee. We would express a concern that the committee not be set up for users of the financial system to be overwhelmed or dominated by parties that have some kind of ongoing ownership or other arrangement with their financial institutions.

In the third area, tied selling, we strongly support the amendments of the legislation in this area. We believe that is a valuable piece. A number of our members reported incidents where their credit card customers have been told that, in order to qualify for a loan from the bank, they must give up their retailer credit card. We feel that sort of practice should be explicitly prevented from happening.

The second piece that relates to tied selling is what is called the "all cards" rule that exists in many merchant agreements with the two large credit card companies. We suggest that credit retailers be allowed to buy the payment services competitively that they see being appropriate for their business and not be required by two very large suppliers to take the entire package. That allows the retail merchant to pick off the payment services that make sense to their customers and that are a lower cost for them and for their customers. That allows them to have competitive access to some key business services.

Within the submission, there is a long list, extending over two pages, of the various face-to-face interactions that retailers have with their local financial institutions. I must confess that when we started developing this list, I had no idea how extensive and intensive the relationship is between the retailer and their local bank branch. It an essential and critical part of their business on an ongoing daily basis; it is vital to the success of that company.

Notre deuxième préoccupation concerne le système des paiements. Les détaillants sont la principale interface entre le consommateur et l'économie de production, et ils sont donc les éléments essentiels du système des paiements. Nous recevons chaque jour d'énormes flux de liquidités des Canadiens comme paiement des marchandises et services qu'ils achètent et, chaque jour, les détaillants font à leur tour des paiements considérables à leurs fournisseurs pour payer la marchandise et les services qu'ils ont mis sur leurs étagères.

Nous appuyons entièrement les dispositions du projet de loi qui donnent un rôle plus important aux intervenants du système canadien des paiements. Nous demandons simplement que le rôle clé du commerce de détail soit englobé dans ce système. Nous proposons que des représentants du secteur du détail siègent au conseil de l'Association canadienne des paiements. Nous demandons que les détaillants jouent un rôle également dans le conseil consultatif des intervenants. Nous avons aujourd'hui un siège au conseil dans sa version un peu moins officielle et nous espérons que nous pourrons continuer à participer au nouvel arrangement.

Nous sommes préoccupés par le fait que le libellé du projet de loi semble indiquer qu'un certain nombre d'autres fournisseurs ou compagnies liées aux institutions financières auraient aussi un rôle à jouer au Comité consultatif des intervenants. Nous exprimons une réserve, car le comité ne doit pas être établi de telle manière que les utilisateurs du système financier soient submergés ou dominés par des parties qui sont liées à leur institution financière par des liens de propriété ou autres.

Sur le troisième point, les ventes liées, nous appuyons entièrement les modifications proposées par le projet de loi dans ce domaine. Nous croyons que ce sont des changements valables. Un certain nombre de nos membres nous ont signalé des incidents où leurs clients qui paient à l'aide d'une carte de crédit se sont fait dire que pour être admissibles à un prêt de la banque, ils doivent renoncer à leurs cartes de crédit de détaillants. Nous estimons que cette pratique doit être explicitement interdite.

Le deuxième point au sujet des ventes liées est ce que l'on appelle la règle de l'ensemble des cartes qui existe dans beaucoup d'ententes conclues entre les marchands et les deux grandes compagnies de cartes de crédit. Nous suggérons que les détaillants de crédit soient autorisés à acheter les services de paiement qu'ils jugent bons pour leur commerce et qu'ils ne soient pas obligés par les deux très grands fournisseurs d'accepter globalement ce qu'on leur offre. Cela permet aux marchands de détail de choisir les services de paiement qui correspondent aux besoins de leurs clients et qui leur coûtent moins cher, à eux et à leurs clients. Cela leur permet d'avoir accès de façon compétitive à certains services d'affaires clés.

Dans notre mémoire, il y a une longue liste de plus de deux pages des diverses interactions en tête-à-tête entre les détaillants et leurs institutions financières locales. Je dois avouer que quand nous avons commencé à rédiger cette liste, je ne me rendais pas compte à quel point les relations entre un détaillant et sa succursale bancaire locale sont étendues et intensives. C'est un élément essentiel et vital de leurs activités commerciales, de façon quotidienne; c'est essentiel au succès d'un commerce.

Our concern here is simply to ensure that when banks start to change the services that they provide at the local level, there is an opportunity for the stakeholders to be heard. We certainly support the changes that require some consultations around branch closures. Our suggestion is that that be extended to include cases where the branch eliminates what they call "services to businesses." That would be commercial accounts or many of those other services that are listed in those two or three pages in our submission.

The key point here is that the financial institutions themselves require the business customer to show up in the branch to get that service. Whether you are running the branch of a national retailer or you are an independent merchant in her own hometown, you have to go to the branch in person to carry out that activity. If that branch is no longer there or if it is not in your part of town — or not in your town at all – it can have a significant impact on your ability to manage your business. You have to close the shop or get someone else in and travel some distance to do the necessary business with your financial institution.

With regard to the merger review guidelines, we again strongly support the directions there. We feel this is a positive step forward. We would ask that, in addition to the consultation around mergers, that where there is a set of remedies negotiated by the merger parties with the Competition Bureau, those also be subject to consultations. In that way, the various players who are affected by those mergers can have some say in the shape of the final package.

Senator Tkachuk: I have a couple of questions on tied selling.

I do not understand the banks ' position, but I fully understand your point about the banks asking people to close their retail credit card accounts rather than asking them to cancel their VISA cards. On the second point, I am a little confused.

Retailers take MasterCard and VISA. Give me an example of what you are getting at.

Mr. Woolford: MasterCard and VISA offer primarily credit cards as payment, but they do offer other non-credit cards. We can see down the road there will be additional innovations. In Western Canada, I believe MasterCard is offering a form of stored value card. The money is located on the card and is drawn down by the customer as needed; that is one form. We have been talking with MasterCard as well about a card that would appear to allow access to an individual's personal account through this particular card. It would appear to us to be some form of debit card. Again, we are saying that the merchant really needs to be able to identify the types of payment opportunities that they want to offer their customers, rather than being required to take all of these.

Senator Tkachuk: Now they tell you to take the whole line or you get nothing?

Ce que nous voulons, c'est simplement nous assurer que lorsque les banques commencent à changer les services qu'elles offrent au niveau local, les intervenants auront la possibilité de se faire entendre. Nous appuyons certainement les changements qui exigent des consultations préalables à la fermeture d'une succursale. Nous proposons d'étendre cette exigence au cas où la succursale élimine ce que l'on appelle les «services aux entreprises». Ce sont les comptes commerciaux et beaucoup d'autres services qui sont énumérés dans cette liste de deux ou trois pages qui figure dans notre mémoire.

L'élément clé est que les institutions financières elles-mêmes exigent que le client commercial se présente en personne à la succursale pour obtenir ce service. Peu importe que l'on dirige un magasin d'une chaîne nationale ou que l'on possède un petit commerce dans sa localité, il faut se rendre en personne à la succursale pour exercer cette activité. Si la succursale n'existe plus ou ne se trouve plus dans votre quartier de la ville, ou même n'est plus dans votre ville du tout, cela peut avoir de lourdes répercussions sur votre capacité de gérer votre commerce. Vous devez fermer le magasin ou vous faire remplacer et vous déplacer sur une certaine distance pour aller faire les transactions nécessaires dans votre institution financière.

En ce qui concerne les lignes directrices sur l'examen des fusions, là encore, nous appuyons entièrement l'orientation adoptée. Nous estimons que c'est une mesure positive. Nous demandons qu'en plus des consultations sur les fusions, lorsqu'une série de recours sont négociés entre les parties à la fusion et le Bureau de la concurrence, cela soit inclus dans les consultations. Ainsi, les divers intervenants qui sont touchés par ces fusions auront leur mot à dire sur le résultat final.

Le sénateur Tkachuk: J'ai deux ou trois questions sur les ventes liées.

Je ne comprends pas la position des banques, mais je comprends tout à fait votre point de vue, quand vous dites que les banques demandent aux gens de fermer leurs comptes de cartes de crédit de détaillants plutôt que de les inviter à annuler leurs cartes VISA. Sur le deuxième point, je suis un peu embrouillé.

Les détaillants acceptent MasterCard et Visa. Donnez-moi un exemple de la situation que vous dénoncez.

M. Woolford: MasterCard et VISA offrent principalement des cartes de crédit comme moyen de paiement, mais offrent aussi d'autres cartes qui ne donnent pas accès à du crédit. Nous prévoyons qu'il y aura d'autres innovations à l'avenir. Dans l'ouest du Canada, je crois que MasterCard offre une forme de carte à valeur stockée. L'argent est emmagasiné sur la carte et est retiré au fur et à mesure des besoins du client; c'est une forme de carte. Nous avons aussi discuté avec MasterCard d'une carte qui semblerait permettre d'avoir accès au compte personnel d'un particulier. Il nous semble qu'il s'agit là d'une forme de carte de débit. Nous répétons que le marchand doit vraiment être en mesure d'identifier les formes de paiement qu'il veut offrir à ses clients, au lieu d'être obligé d'accepter toutes les formes de paiement sans distinction.

Le sénateur Tkachuk: Actuellement, ils vous disent que c'est tout ou rien?

Mr. Woolford: That is correct. I do not want to use the phrase "tied selling" but we are required to buy a package of services. We would like to see the retailer having the ability to search out the competitively priced payment services that make sense to their business.

Senator Furey: My question regards your comment about extending provisions to regulate against tied selling with respect to closing out of credit card accounts with retailers.

I assumed, rightly or wrongly, when I read that, that the borrowing we were talking about was not general borrowing from a bank but more specific borrowing for individuals who are trying to get their financial affairs in order. Are you saying that this is a practice of banks with anyone who walks in off the street to borrow for any reason?

Mr. Woolford: Obviously we do not know the circumstances of every individual. We have heard from our members of cases where their customers say they must give up this retail credit card because my bank will not lend me money unless I hand it in.

Senator Furey: It would be prudent for the bank to do that if it was a case of someone trying to get their financial affairs in order, would it not? I can see your point if it is just someone walking in off the street to borrow. It would be horrendous of the bank to require that but, in certain circumstances, it would be prudent.

Senator Tkachuk: They will let you keep the VISA card but, by the way, you should cancel the Eaton's card.

Senator Oliver: If a card carries 18 or 28 per cent interest, it is good financial advice to get rid of it.

Mr. Woolford: Requiring the customer to do that is our concern. If the bank is providing some sensible financial advice, we would not have trouble with it. If they say you cannot have a loan unless you eliminate some credit cards, that concerns us.

Certainly, if that kind of advice comes from a credit bureau or an outside, arm's-length party, to a person attempting to get finances under control, we would have no trouble with that. It does disturb us when the advice comes from essentially a competing payments organization.

The Chairman: Our next witnesses are from the Canadian Payments Association in the person of Bob Hammond, General Manager, and Doug Kreviazuk, Director of Policy and Research. Please proceed with your opening statement.

Mr. Robert Hammond, General Manager, Canadian Payments Association: We very much appreciate the opportunity to comment on the Canadian Payments Act — the portion of

M. Woolford: C'est exact. Je ne veux pas utiliser l'expression «vente liée», mais nous sommes obligés d'acheter un ensemble de services. Nous aimerions que le détaillant puisse magasiner et choisir les services de paiement à prix concurrentiels qui correspondent aux besoins de son commerce.

Le sénateur Furey: Ma question porte sur vos observations au sujet des dispositions contre la vente liée dont vous voulez étendre la portée pour qu'elles s'appliquent à la fermeture de comptes de crédit auprès des détaillants.

Quand j'ai lu cela, j'ai supposé, à tort ou à raison, que l'emprunt dont il était question n'était pas un emprunt contracté auprès d'une banque, mais qu'il s'agissait plutôt d'emprunts plus ciblés de la part de personnes qui cherchent à mettre de l'ordre dans leurs affaires financières. Affirmez-vous que c'est une pratique des banques qui s'applique à quiconque se présente dans une banque pour contracter un prêt pour quelque raison que ce soit?

M. Woolford: Nous ne connaissons évidemment pas la situation précise de chacun. Nous avons entendu parler par nos membres de cas qui leur ont été rapportés par leurs clients, lesquels affirment qu'ils sont forcés de renoncer à une carte de crédit de détaillant parce que la banque refuse de leur prêter de l'argent autrement.

Le sénateur Furey: Ce serait prudent pour la banque d'agir ainsi s'il s'agit de quelqu'un qui essaie de mettre de l'ordre dans ses affaires, n'est-ce pas? Je comprends votre argument s'il s'agit de quelqu'un qui se présente à une banque pour emprunter. Ce serait épouvantable que la banque impose une telle obligation, mais, dans certains cas, c'est simple prudence.

Le sénateur Tkachuk: On vous permet de garder la carte VISA, mais on vous dit, en passant, vous devez annuler la carte Eaton.

Le sénateur Oliver: Si une carte comporte un taux d'intérêt de 18 ou 28 p. 100, ce n'est pas un mauvais conseil financier que de demander de s'en débarrasser.

M. Woolford: Ce qui nous préoccupe, c'est qu'on oblige le client à le faire. Si la banque veut donner de bons conseils financiers, nous n'avons pas d'objection. Mais si elle dit: vous n'aurez pas de prêt à moins d'éliminer certaines cartes de crédit, nous avons des objections.

Il est certain que si un tel conseil émanait d'un bureau de crédit ou d'une tierce partie indépendante et s'adressait à une personne qui s'efforce de remettre de l'ordre dans ses finances, nous n'aurions aucune objection à cette façon de procéder. Par contre, cela nous préoccupe quand le conseil émane essentiellement d'une organisation concurrente qui offre des services de paiement.

Le président: Nos témoins suivants représentent l'Association canadienne des paiements, nommément Bob Hammond, directeur général, et Doug Kreviazuk, directeur des politiques et de la recherche. Je vous cède la parole pour faire votre déclaration d'ouverture.

M. Robert Hammond, directeur général, Association canadienne des paiements: Nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous faire part de nos observations sur la Loi

Bill C-8 that will amend the legislation that established the Canadian Payments Association way back in 1980. We are speaking today on behalf of our some 130 members. Forty per cent of our members are banks, and the rest are trust and loan companies, credit unions, caisse populaires and other deposit-taking institutions. They include both provincially and federally regulated financial institutions.

The CPA is generally very pleased with the proposed Canadian Payments Act and the fact that it reflects many of the suggestions and comments that we made during the consultative and legislative process. We are hoping that the new legislation will be passed this summer so that we can move forward with the implementation of the CPA's new governing legislation.

In particular, the CPA supports the government's policy to open up the payment system to life insurance companies, money market, mutual funds and securities dealers, and we are looking forward to welcoming new members.

However, the legislation provides that the more detailed requirements with respect to membership are to be set out in the regulations. Given that these regulations are not yet generally available, it is difficult for potential new members to make a decision as to whether or not they want to join the CPA. It is also difficult for us at the CPA to establish procedures for dealing with membership applications. Consequently, our staff, our members and our potential new members are very much looking forward to seeing the regulations.

Turning to another matter, we are very pleased to see that the legislation will enshrine the existence of our stakeholder advisory council. We support the objectives that are proposed for the council. CPA established the stakeholder advisory council in 1996 to provide the board with advice on payment system issues and the CPA's consultative process. Council members currently include 16 representatives of payment system users and third party service providers. They also include two CPA directors, which is an indication of the board's commitment to the council and its desire to ensure a two-way flow of communication between the board and the council. The council has worked very well. We are very pleased with how things have evolved. In fact, it has evolved to a point where many stakeholders are now participating on CPA working groups and committees.

Turning to matters relating to governance, the CPA welcomes the addition of three new directors to the board who must have no affiliation with CPA members and whom the minister will appoint.

We are also pleased that the new CPA members will have the opportunity to elect directors, just as our existing members do. The allocation of the number of director positions to the various classes of members will be set out in regulations, so again our members and potential new members are looking forward to

canadienne sur les paiements, c'est-à-dire la partie du projet de loi C-8 qui modifie la loi qui a créé l'Association canadienne des paiements en 1980. Nous prenons la parole aujourd'hui au nom de nos quelque 130 membres. Quarante pour cent de nos membres sont des banques et les autres sont des sociétés de fiducie, des coopératives de crédit, des caisses populaires et d'autres institutions de dépôt. Ces diverses institutions financières comprennent à la fois des institutions sous réglementation fédérale et des institutions sous réglementation provinciale.

De façon générale, l'ACP est très heureuse de la Loi canadienne sur les paiements qui est proposée et notamment du fait que celle-ci reprend bon nombre des suggestions et commentaires que nous avons formulés pendant le processus de consultation et d'élaboration de la loi. Nous espérons que la loi sera adoptée cet été et que nous pourrons mettre en vigueur la nouvelle loi régissant l'ACP.

En particulier, l'ACP appuie la politique gouvernementale visant à ouvrir le système des paiements aux compagnies d'assurance-vie, aux marchés monétaires, aux courtiers en fonds mutuels et en valeurs mobilières, et nous avons hâte d'accueillir de nouveaux membres.

Le projet de loi prévoit toutefois que des exigences plus détaillées sur l'adhésion de nouveaux membres seront établies par règlement. Étant donné que le texte de ce règlement n'est pas encore du domaine public, il est difficile pour les membres éventuels de prendre une décision à savoir s'ils vont se joindre ou non à l'ACP. Il est également difficile pour nous à l'ACP d'établir des procédures pour le traitement des demandes d'adhésion. En conséquence, nos employés, nos membres et nos membres potentiels ont très hâte de prendre connaissance du règlement.

Sur un autre sujet, nous sommes très heureux de voir que la loi consacrera l'existence de notre conseil consultatif des intervenants. Nous appuyons les objectifs qui sont proposés pour ce conseil. L'ACP a créé le conseil consultatif des intervenants en 1993 pour nous conseiller sur les questions relatives au système des paiements et sur le processus consultatif de l'ACP. Les membres du conseil comprennent actuellement 16 représentants des utilisateurs du système des paiements et des tierces parties qui sont des fournisseurs de services. Le conseil comprend également deux administrateurs de l'ACP, ce qui témoigne de l'engagement de l'ACP envers ce conseil consultatif et de son désir d'assurer un échange de communications entre le conseil d'administration et le conseil consultatif. Ce conseil a très bien fonctionné. Nous sommes fort heureux de l'évolution du dossier. En fait, de nombreux intervenants participent maintenant au groupe de travail et au comité de l'ACP.

Je passe maintenant au dossier de la régie d'entreprise. L'ACP se félicite de l'ajout de trois nouveaux membres du conseil d'administration qui ne doivent avoir aucune affiliation avec les membres de l'ACP et qui seront nommés par le ministre.

Nous nous félicitons également du fait que les nouveaux membres de l'ACP auront la possibilité d'élire les membres du conseil d'administration, au même titre que nos membres actuels. La répartition du nombre de postes d'administrateurs entre les diverses catégories de membres sera établie par règlement, et

seeing these regulations and having the opportunity to discuss them.

Moving on to the last issue, oversight of the CPA. We do not object to the two new oversight powers that have been given to the minister. The first is the power for the Minister to disallow any new rules or any amendments to rules. The second is the power for the minister to issue a directive to the CPA to make, amend or repeal a bylaw or a rule if the minister deems it is in the public interest to do so.

We doubt that the minister will ever have to exercise these powers, and we say that for three reasons. First, stakeholder advisory council representatives are actively involved in most processes that lead to board decisions regarding rules and bylaws. Furthermore, we believe that the broad representation of payment system users on the council should ensure there is no conflict between the CPA's proposals and the public interest.

Second, the new legislation imposes a duty on the CPA to reflect specific public policy objectives set out in the legislation in carrying out its activities. In other words, there is a duty on the CPA to respect these public policy objectives that are newly set out in the legislation.

Third, the minister has a statutory obligation to consult with the CPA board before issuing a directive.

We think these three things together will help ensure that the minister will not have to exercise those powers. However, having said that, we would have preferred that the legislation stipulate that the minister's power with respect to the disallowance rules must be exercised in the public interest, as does the legislation with respect to the minister's directive power.

Also, with respect to the directive power, we would have preferred that the legislation permit a stay of directive pending the final disposition of an application for a judicial review.

In summary, Mr. Chairman and senators, we are generally very pleased with the legislation and we look forward to welcoming new members and to implementing the other aspects of the legislation. However, to achieve early implementation once the legislation is passed, we think it is important that the draft regulations be released as soon as possible.

Senator Oliver: My question relates to the issue of regulation. You are not the first witness to come before this committee to talk about the extremely important and influential role that regulations to this Bill C-8 will have on individual members of the financial services institutions. It seems to me that you could almost have government-by-regulation since there will be so many regulations and they will have such an important impact. Perhaps it would be useful if organizations such as yours could come before a committee such as this or the House of Commons Finance Committee once the regulations come out and have an opportunity

encore là, nos membres et les nouveaux membres potentiels ont hâte de pouvoir prendre connaissance du texte du règlement et d'avoir l'occasion d'en discuter.

Je passe maintenant à notre dernier point, à savoir la surveillance de l'ACP. Nous ne nous opposons pas aux deux nouveaux pouvoirs de surveillance qui sont accordés au ministre. Le premier est le pouvoir du ministre d'annuler toute nouvelle règle ou toute modification des règles. Le deuxième est le pouvoir d'ordonner à l'ACP de prendre, de modifier ou de révoquer un règlement administratif ou une règle, si le ministre estime qu'il est dans l'intérêt public de le faire.

Nous doutons que le ministre ait jamais besoin d'exercer ces pouvoirs, et ce, pour trois raisons. Premièrement, les membres du conseil consultatif des intervenants participent activement à la plupart des processus qui aboutissent aux décisions du conseil d'administration relativement aux règlements administratifs et aux règles. De plus, nous croyons que la large représentation des utilisateurs du système des paiements au conseil devrait garantir qu'il n'y aura aucun conflit entre les propositions de l'ACP et l'intérêt public.

Deuxièmement, la nouvelle loi impose à l'ACP le devoir de tenir compte, dans l'exercice de ses activités, des objectifs de politique publique spécifiques qui sont énoncés dans la loi. Autrement dit, l'ACP a l'obligation de respecter les nouveaux objectifs de politique publique qui sont établis dans la loi.

Troisièmement, le ministre est tenu par la loi de consulter le conseil d'administration de l'ACP avant de promulguer une directive.

Nous croyons que conjointement, ces trois éléments contribueront à faire en sorte que le ministre n'ait jamais besoin d'exercer ces pouvoirs. Nous aurions toutefois préféré que la loi stipule que le pouvoir du ministre d'annuler des règles doit être exercé dans l'intérêt public, tout comme elle le fait pour ce qui est du pouvoir du ministre de prendre des directives.

Par ailleurs, toujours au sujet du pouvoir de prendre des directives, nous aurions préféré que la loi permette la suspension d'une directive en attendant qu'une décision définitive soit rendue à la suite d'une demande de contrôle judiciaire.

En bref, monsieur le président et mesdames et messieurs les sénateurs, nous sommes généralement très contents du projet de loi et nous comptons avoir le plaisir d'accueillir de nouveaux membres et de mettre en oeuvre les autres dispositions de la loi. Toutefois, pour que la loi soit mise en oeuvre dans les plus brefs délais après avoir été adoptée, nous trouvons important que le texte du règlement proposé soit rendu public le plus tôt possible.

Le sénateur Oliver: Ma question porte sur le règlement. Vous n'êtes pas le premier témoin à venir dire à notre comité à quel point le règlement qui sera pris aux termes du projet de loi C-8 sera extrêmement important et influera puissamment sur les membres individuels des institutions de services financiers. Il me semble que l'on pourrait presque gouverner par règlements, puisqu'il y aura tellement de règlements et qu'ils auront une telle importance. Peut-être qu'il serait utile que des organisations comme la vôtre viennent témoigner devant un comité comme le nôtre ou encore le Comité des finances de la Chambre des

to discuss them and debate them in great detail, and not just read them as gazetted.

Would you like to comment on that? Is there any merit in having the opportunity to come forward and discuss the regulations at great length in view of their particular importance to this bill?

Mr. Hammond: In answering your question, Senator Oliver, I should say that we do have a good relationship with the Department of Finance. There have been some preliminary discussions about the contents of the regulations, but they are not yet available to distribute to members or potential new members.

Senator Oliver: Do you mean you have seen a draft?

Mr. Hammond: We have not seen complete drafted versions. However, we have seen some material and we do have confidence that discussions will continue as they continue to work on these regulations. We think it important that we reach a stage where our members and potential new members and, indeed, the public have an opportunity to comment on these regulations. We are saying that from the perspective that we are anxious to implement this legislation once it is passed. We are anxious to get on with welcoming new members, et cetera, and it is hard to do that without knowing some of the details.

If the Senate held hearings on the regulations, we would be glad to participate in them. I am not saying we think that is really necessary at this point in time.

Senator Oliver: It may not be necessary for your organization.

Mr. Hammond: No.

Senator Oliver: What about other stakeholders and groups and individuals that will be impacted by these potential regulations?

Mr. Hammond: They may indeed welcome the opportunity. The regulations have to be published in draft form in the *Canada Gazette*, and the whole purpose of that is to get reaction and comments. Certainly we will be glad to provide comments. I am optimistic that we will be able to work out any issues that raise concern — but you never know until you see the final version.

Senator Tkachuk: I have a supplementary. We have heard that quite often from witnesses. Everyone talks about the regulations and how important they are to what will happen in this bill. However, regulations do not only impact on the person regulating them. They impact more on the public. In other words, the regulations may be good for you but not for the country — do you not think that it would be better that these regulations be tabled before parliamentary committees?

Mr. Hammond: I can certainly understand that point, Senator Tkachuk. The regulations that have raised concerns on our part, however, are the conditions for membership. In other words, the

communes une fois que le texte du règlement aura été rendu public, afin qu'on ait l'occasion d'en discuter dans les détails, au lieu de se contenter de les lire quand ils seront publiés dans la Gazette.

Avez-vous des commentaires à faire là-dessus? L'idée de revenir pour discuter du règlement dans tous les détails a-t-elle quelque mérite, compte tenu de son importance particulièrement grande dans ce projet de loi?

M. Hammond: Pour répondre à votre question, sénateur Oliver, je dois dire que nous avons de bonnes relations avec le ministère des Finances. Il y a eu des discussions préliminaires sur la teneur du règlement, mais le texte n'en est pas encore disponible et l'on ne peut pas le distribuer aux membres actuels ou potentiels.

Le sénateur Oliver: Voulez-vous dire que vous en avez vu une ébauche?

M. Hammond: Nous n'avons pas vu d'ébauche complète. Nous avons toutefois pris connaissance de certains documents et nous sommes confiants que les discussions se poursuivront à mesure que l'on continuera de travailler à ce règlement. Nous croyons important d'en arriver au point où nos membres et les membres potentiels et même le grand public auront l'occasion de commenter ce règlement. Nous disons cela parce que nous avons hâte de mettre en vigueur cette loi quand elle aura été adoptée. Nous avons hâte d'accueillir de nouveaux membres, et cetera, et il est difficile de le faire sans connaître les détails.

Si le Sénat tenait des audiences sur le règlement, nous serions ravis d'y participer. Je ne dis pas que nous trouvons que ce soit vraiment nécessaire pour le moment.

Le sénateur Oliver: Ce n'est peut-être pas nécessaire pour votre organisation.

M. Hammond: Non.

Le sénateur Oliver: Mais qu'en est-il des autres groupes et intervenants et particuliers qui seront directement touchés par ce règlement éventuel?

M. Hammond: Il est bien possible qu'ils soient contents d'avoir l'occasion d'en discuter. L'ébauche du règlement doit être publiée dans la *Gazette du Canada*, justement dans le but d'obtenir la réaction et les observations des gens. Chose certaine, nous serons contents de faire part de nos commentaires. Je suis optimiste et je crois que nous réussirons à aplanir tout obstacle éventuel, mais on ne sait jamais avant de lire le texte définitif.

Le sénateur Tkachuk: J'ai une question supplémentaire. Nous avons entendu cette observation très souvent de la part de témoins. Chacun parle du règlement et de sa grande importance pour l'application de ce projet de loi. Toutefois, la personne visée par le règlement n'est pas la seule qui soit touchée. Le règlement a des répercussions plus importantes sur le public. Autrement dit, le règlement peut être bon pour vous mais pas pour le pays. Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable que le texte de ce règlement soit déposé et étudié par les comités parlementaires?

M. Hammond: Je comprends certainement cet argument, sénateur Tkachuk. Toutefois, les dispositions du règlement qui nous préoccupent sont celles qui portent sur l'adhésion des

bill proposes that life insurance companies, money market mutual funds and security dealers be allowed to be members, but subject to the requirements that will be set out in the regulations. It is important to know what those requirements are, and I think that would affect those institutions more. I guess the public would have an interest in it, too, but it depends what those regulations say.

The other issue we have raised is the structure of the board of directors. For example, under the existing legislation, the banks have five seats on the board, the non-banks have five seats on the board, and an officer of the Bank of Canada, who must be Chair, holds one position. The board will be expanded under the new legislation, but how the seats are to be distributed among our members is not determined. That is an issue that would most affect our members as opposed to the general public.

Senator Kroft: I should like to pursue a point I raised with the representatives of the banking industry when they were here earlier. My question arises from testimony we received last week from representatives of companies that are in the business of bill payment and facilitating payroll. During their presentation, they described a problem that had to do with an exposure risk in the gap of time between the receipt of their money and the payment of their money. This gap worked against them and the cost of covering it by guarantees or something else was excessive. I raised this question with people from the banking industry and they see no reason why it could not be handled by the payment system, particularly when I mentioned the large value transfer system, and that I should raise it with you. That is what I am doing. The business of these people is paying out enormous sums of money in payroll every week. Why can the system not accommodate the risk entailed in that? It would appear the trail has led to you.

Mr. Hammond: I would be glad to answer that question. In fact, the representatives of the three companies came in to see us after they appeared before this committee, so we know them well. We have been having discussions with them.

It is important to understand how they handle their business. Let us deal with the payroll companies first. The payroll companies put a debit through our system, using our AFT — Automated Funds Transfer — system. They bring in the money from the employers who want them to pay their payrolls. In fact, the CPA is a customer of one of those companies. They put a debit into our system. Through that debit, they obtain the funds that they then use to pay the employees of our organization and other organizations. That is our AFT system. That system is intended to handle a large volume of payment items on a bulk basis through a data-transmission arrangement.

There are two things that do not happen here that usually happen in other payment systems. The authorization of the account holder is not verified for each transaction. The money is

membres. Autrement dit, le projet de loi propose que les compagnies d'assurance-vie, le marché monétaire, les courtiers en fonds mutuels et en valeurs mobilières soient autorisés à devenir membres, mais sous réserve des exigences qui seront énoncées dans le règlement. Il est important de savoir quelles sont ces exigences et je pense que cela touchera davantage ces institutions. Je suppose que le grand public s'y intéressera aussi, mais tout dépendra de la teneur du règlement.

L'autre point que nous avons soulevé est la structure du conseil d'administration. Par exemple, aux termes de la loi en vigueur, les banques disposent de cinq sièges au conseil, les institutions autres que les banques ont également cinq sièges au conseil, et un représentant de la Banque du Canada occupe un siège et préside le conseil. Aux termes de la loi proposée, le conseil sera élargi, mais il reste à savoir comment les sièges seront répartis entre nos membres. C'est une question qui touchera surtout nos membres et non pas le grand public.

Le sénateur Kroft: Je voudrais soulever un point que j'ai abordé avec les représentants du secteur bancaire quand ils ont comparu tout à l'heure. Ma question découle du témoignage que nous avons entendu la semaine dernière de la part de représentants de compagnies dont le secteur d'activité est le paiement des factures et le paiement des salaires. Pendant leurs témoignages, ils ont décrit un problème qui avait trait au risque de découvert attribuable au délai entre la réception de l'argent et le paiement de l'argent. Ce délai leur est défavorable et il leur en coûte excessivement cher pour couvrir ce risque par des garanties ou d'autres mécanismes. J'ai posé cette question au représentant des banques et il ne voit aucune raison pour laquelle ce problème ne pourrait pas se régler par le système des paiements, surtout quand j'ai mentionné le système de transfert des paiements de grande valeur, et on m'a dit que je devrais vous poser la question. C'est ce que je fais maintenant. Les activités commerciales de ces gens-là consistent à payer d'énormes sommes d'argent chaque semaine en salaires. Pourquoi le système ne peut-il pas accommoder le risque associé à cette activité? Il semble que les pistes de solution convergent vers vous.

M. Hammond: Je vais répondre avec plaisir à cette question. En fait, les représentants des trois compagnies sont venus nous voir après avoir témoigné devant votre comité, de sorte que nous les connaissons bien. Nous en avons discuté avec eux.

Il est important de comprendre comment fonctionnent ces compagnies. Commençons par les compagnies de gestion de la paye. Elles inscrivent d'abord un débit dans notre système, en utilisant notre virement automatisé de fonds. Elles touchent l'argent des employeurs qui leur demandent de payer les salaires de leurs employés. En fait, l'ACP est un client de l'une de ces compagnies. Elles inscrivent un débit dans notre système. Grâce à ce débit, elles obtiennent les fonds qu'elles utilisent alors pour payer les employés de notre organisation et d'autres organisations. C'est notre système de virement automatisé de fonds. Ce système est conçu pour traiter de gros montants par l'entremise d'un arrangement de transmission des données.

Il y a deux éléments qui sont absents ici et qui sont habituellement présents dans d'autres systèmes de paiement. L'autorisation du détenteur du compte n'est pas vérifiée pour

simply taken out of the account. For example, CPA's account would be debited but no check is made to see whether we authorized that debit.

There is also no check made for sufficient funds. The process is automatic, like writing a cheque. When a cheque is presented to the clearing and settlement system, provisional credit is granted but, if the institution on which it was drawn rejects the cheque as NSF, then the cheque is returned through the clearing.

The same thing can happen with the AFT-type system. If the debit arrives and the account has insufficient funds, the debit is returned, which takes several days. The debit goes through the system and arrives at the financial institution from which the funds are being drawn. The institution checks with the branch to ensure the funds are there. Our rules say that, once the debit arrives, they have one business day to make a decision on whether to return it through the clearings.

Time to clear depends on how many institutions are involved. An indirect clearer operating through a direct clearer should return debits in two days. It may take three days. The organizations that are worried about this describe this as settlement risk. It is not really settlement risk. It is insufficient funds risk. If the funds are not there, then the debit gets returned through the clearings. That is their concern.

The Chairman: I do not get the difference.

Mr. Hammond: Let us use the example of Bank A and Trust Company C who are participants in the clearing and settlement system. At the end of the day, if Bank A owes Trust Company C a significant amount of money and cannot pay that money, we call that settlement risk. The other transaction with a possible NSF cheque is not necessarily called settlement risk. We call it insufficient funds risk. There may be insufficient funds in the account to honour the payment. That is the way the system works.

As the senator mentioned, a Large Value Transfer System has been developed. That became operational in 1999. It is an electronic system with a number of major risk controls and backed by collateral. The system does two things. It provides certainty of settlement. Even if, for example, a bank or a trust company on which the payment was drawn fails and if that payment has gone through the risk control test, the settlement for that payment will occur. Also the payment will be final. In other words, it cannot be revoked for any reason at all.

That system operates well and has been very successful. We clear about $120 billion per day in our clearing and settlement systems. The LVTS system accounts for $100 billion per day. While it is successful, it is a very complicated and complex system because of the risk controls. Certainty of settlement and

chaque transaction. L'argent est simplement retiré du compte. Par exemple, le compte de l'ACP serait débité, mais aucune vérification n'est faite pour s'assurer que nous avons autorisé ce débit.

On ne vérifie pas non plus s'il y a suffisamment de fonds. Le processus est automatique; c'est comme faire un chèque. Quand un chèque est présenté au système de compensation et de règlement, un crédit provisoire est accordé, mais si l'institution sur laquelle le chèque est tiré rejette celui-ci pour cause d'insuffisance de fonds, alors le chèque est renvoyé dans le système de compensation.

C'est la même chose pour le système de virement automatique. Si le débit arrive et qu'il n'y a pas suffisamment de fonds dans le compte, le débit est retourné, ce qui peut prendre plusieurs jours. Le débit chemine dans le système et arrive à l'institution financière d'où les fonds sont retirés. L'institution vérifie auprès de la succursale pour s'assurer qu'il y a des fonds. Nos règles stipulent qu'une fois que le débit arrive, l'institution a un jour ouvrable pour décider de renvoyer le débit dans la boucle de la compensation.

Le temps qu'il faut pour la compensation dépend du nombre d'institutions en cause. Un sous-adhérent qui passe par l'entremise d'un membre adhérent devrait retourner les débits dans les deux jours. Il peut falloir trois jours. Les organisations qui s'inquiètent de cela qualifient ce délai de risque de règlement. Ce n'est pas vraiment un risque de règlement. C'est un risque d'insuffisance de fonds. S'il n'y a pas de fonds, alors le débit est retourné par la compensation. C'est ce qui les inquiète.

Le président: Je ne vois pas la différence.

M. Hammond: Prenons l'exemple de la banque A et de la société de fiducie C qui sont membres adhérents du système de compensation et de règlement. Au bout du compte, si la banque A doit à la société de fiducie C une importante somme d'argent et est incapable de lui payer cet argent, nous disons qu'il y a risque de règlement. L'autre transaction dans le cas d'un éventuel chèque sans provisions ne s'appelle pas nécessairement risque de règlement. Nous disons qu'il y a risque d'insuffisance de fonds. Il est possible qu'il n'y ait pas assez de fonds dans le compte pour faire le paiement. C'est ainsi que le système fonctionne.

Comme le sénateur l'a dit, un système de transfert des paiements de grande valeur a été établi. Il est devenu opérationnel en 1999. C'est un système électronique doté d'un certain nombre de mécanismes de contrôle du risque et appuyé par des garanties. Ce système fait deux choses. Il garantit le règlement. Même si, par exemple, une banque ou une société de fiducie sur laquelle le paiement est tiré fait faillite, si le paiement en question est passé par l'épreuve du contrôle du risque, le règlement de ce paiement aura lieu. De plus, le paiement sera définitif. Autrement dit, il ne peut être révoqué pour aucune raison.

Le système fonctionne bien et donne d'excellents résultats. Nous traitons environ 120 milliards de dollars par jour dans nos systèmes de compensation et de règlement. Le système STPGV représente à lui seul 100 milliards de dollars par jour. Ce système est couronné de succès, mais il est très compliqué et complexe, à

sufficient funds must be confirmed on the account responsible for making the payment.

That protected system costs money to run — about $3 to $4 per payment. The participants in the system must also put up collateral to ascertain payment settlement and finality of payment. Major businesses want those benefits of final payment and certain settlement, and they are prepared to pay the cost.

Senator Kroft: Mr. Hammond, are you saying that the system as described could accommodate this request but there is a cost question?

Mr. Hammond: Let me explain. There is no reason why Ceridian or ADP, the payroll processing companies, should not be able to get their corporate clients to send in payment using LVTS. If they do that, the funds that reach Ceridian's account or ADP's account are final and certain and cannot be called back.

One of the advantages of LVTS is quick access to the funds. Once the payment goes through the electronic system and passes the risk control test, the funds can be accessed on request, that same day.

Senator Kroft: You said they went to see you after they saw us. By the time they finished with you, were they satisfied? Do they still have a problem? They have not yet come back here.

Mr. Hammond: There is a question of cost, as you say.

Senator Oliver: Who pays, the client or Ceridian?

Mr. Hammond: I am sure it would be a combination. If the client must pay more to get their money to Ceridian for Ceridian's convenience, then they may ask for a lower price from Ceridian.

Senator Kroft: There is nothing inherent in the legislation or the structure contemplated by the legislation that fundamentally creates an obstacle to servicing the needs of this industry? It is simply a question of you and they arriving at a price that is worthwhile to them and covers your needs?

Mr. Hammond: We do not set the prices.

Senator Kroft: There is no legislative or regulatory barrier to you serving them?

Mr. Hammond: No. There is a system now that would accommodate the needs for finality of payment. It would enable Ceridian and ADP to know that the funds received from the employers are theirs and cannot be reversed.

With respect to tele pay where they are dealing with individuals, the cost of having the desired level of protection may be prohibitive from the point of view of consumers.

Senator Oliver: Is there a minimum size or amount required before you can use LVTS?

cause des contrôles du risque. Avant de faire le paiement, il faut obtenir confirmation de la présence de fonds suffisants et de la garantie du règlement.

Ce système protégé nous coûte de l'argent: environ 3 à 4 $ par paiement. Les participants au système doivent aussi affecter des biens en garantie pour avoir la certitude que le règlement aura lieu et que le paiement sera définitif. Les grandes entreprises veulent avoir cette certitude quant à la garantie du règlement et à l'aspect définitif du paiement, et elles sont disposées à en payer le prix.

Le sénateur Kroft: Monsieur Hammond, êtes-vous en train de dire que le système que vous décrivez pourrait se prêter à cette demande, mais qu'il y a un coût?

M. Hammond: Je vais vous expliquer. Il n'y a aucune raison qui empêche les compagnies Ceridian ou ADP, qui s'occupent de gestion de la paye, d'obtenir que leurs entreprises clientes envoient leurs paiements en passant par le STPGV. Si elles le font, les fonds qui sont déposés dans les comptes de Ceridian ou d'ADP sont définitifs et irrévocables.

L'un des avantages du STPGV est la rapidité d'accès aux fonds. Une fois que le paiement passe par le système électronique et est approuvé par le mécanisme de contrôle du risque, on peut obtenir les fonds sur demande, le même jour.

Le sénateur Kroft: Vous dites qu'ils sont allés vous voir après avoir témoigné devant nous. Après vous avoir rencontré, étaient-ils satisfaits? Ont-ils encore un problème? Ils ne sont pas encore revenus nous voir.

M. Hammond: Il y a une question de coût, comme vous dites.

Le sénateur Oliver: Qui paye, le client ou Ceridian?

M. Hammond: Je suis certain que ce seraient les deux. Si le client doit payer plus pour envoyer son argent à Ceridian à la satisfaction de Ceridian, alors il demandera peut-être à Ceridian de lui faire un prix plus bas.

Le sénateur Kroft: Il n'y a rien, dans le projet de loi ou dans la structure envisagée par le projet de loi qui, intrinsèquement, crée un obstacle empêchant de répondre aux besoins de cette industrie? Il s'agit simplement que vous vous entendiez, eux et vous, sur un prix qui leur paraît intéressant et qui correspond à vos besoins?

M. Hammond: Ce n'est pas nous qui fixons les prix.

Le sénateur Kroft: Il n'y a aucun obstacle législatif ou réglementaire qui vous empêche de mettre votre système à leur disposition?

M. Hammond: Non. Il existe actuellement un système qui répondrait aux besoins quant à l'irrévocabilité du paiement. Il permettrait à Ceridian et à ADP de savoir que les fonds reçus des employeurs sont à eux et qu'on ne peut plus les leur enlever.

Dans le cas du télépaiement, alors qu'on traite avec des particuliers, le coût du niveau de protection souhaité serait peut-être prohibitif du point de vue des consommateurs.

Le sénateur Oliver: Y a-t-il un montant minimum exigé pour pouvoir utiliser le STPGV?

Mr. Hammond: No, sir. Anybody can use it if you are prepared to pay the cost but there is a cost to using it because of the collateral.

Senator Oliver: If a company's weekly payroll is $20,000, is it worth their while to use LVTS?

Mr. Hammond: It would certainly be worthwhile to Ceridian and ADP if they are worried that the current debit system allows a debit to be recalled because of insufficient funds in the employer's account.

Senator Kroft: Is your fee set on a cost-recovery basis or do you operate for profit?

Mr. Hammond: We operate on a cost-recovery basis and our members pay dues based on the number of items they send through our clearing and settlement system.

Senator Kroft: You would attempt to relate the fee that you charge them to the actual cost of providing the service?

Mr. Hammond: It is related to the actual cost of our service. Of course, the cost I was quoting does not include the cost of the back-end services that the participants in the system would have to cover. It does not cover the cost of the collateral that they have to put up with the Bank of Canada; that is an opportunity cost.

Senator Oliver: What percentage of collateral is required? Is it 100 per cent?

Mr. Hammond: No. The risk controls operate on a bilateral and multilateral netting system. It is a significant amount of collateral but it is not 100 per cent. The risk controls are such that the payment is final and settlement is certain.

Senators may be interested in more detailed information. It is a very complex system, so we could provide something in writing. It is too complicated to explain orally.

Senator Angus: Mr. Hammond, welcome to the committee. I had a chat with you the other night at a reception. It was obvious you are quite enthusiastic about the new regulations and the new set-up for the payments association, and I learned a lot from talking with you briefly.

If you sit around here a little longer this evening, you will hear from the ING Bank. They will speak with us a little later. Have they met with you at all concerning this bill?

Mr. Hammond: They have not met with me personally concerning the bill. I know that the ING Bank is certainly a member, and we have had some conversations with them. At one time, they were concerned about some aspects of our rules, but we think we have amended those rules such that they are happy with them now.

M. Hammond: Non, monsieur. N'importe qui peut s'en servir s'il est prêt à en payer le coût, mais son utilisation comporte un coût à cause du bien affecté en garantie.

Le sénateur Oliver: Si une compagnie a une masse salariale hebdomadaire de 20 000 $, vaudrait-il la peine d'utiliser le STPGV?

M. Hammond: Il en vaudrait certainement la peine pour Ceridian et ADP si ces deux compagnies s'inquiètent de ce que le système actuel de débit permet qu'un débit soit révoqué pour cause d'insuffisance de fonds dans le compte de l'employeur.

Le sénateur Kroft: Vos frais sont-ils calculés sur la base du recouvrement des coûts, ou bien cherchez-vous à faire des profits?

M. Hammond: Nous fonctionnons sur la base du recouvrement des coûts et nos membres payent des honoraires selon le nombre d'articles qu'ils font passer dans notre système de compensation et de règlement.

Le sénateur Kroft: Vous chercheriez à établir les frais que vous leur feriez payer en fonction du coût réel de la prestation du service?

M. Hammond: C'est lié au coût réel de notre service. Bien sûr, le coût que j'ai mentionné ne comprend pas le coût des services en amont, que doivent assumer les participants au système. Cela ne comprend pas le coût de la garantie qu'ils doivent donner à la Banque du Canada; c'est un coût d'option.

Le sénateur Oliver: Quel pourcentage est nécessaire en termes de garantie? Est-ce 100 p. 100?

M. Hammond: Non. Les mécanismes de contrôle du risque fonctionnent selon un système de compensation bilatéral et multilatéral. La garantie exigée est importante, mais elle n'atteint pas 100 p. 100. Les mécanismes de contrôle du risque sont tels que le paiement est définitif et que le règlement est certain.

Les sénateurs aimeraient peut-être recevoir des renseignements plus détaillés là-dessus. C'est un système très complexe et nous pourrions vous faire parvenir quelque chose par écrit. C'est trop compliqué pour l'expliquer oralement.

Le sénateur Angus: Monsieur Hammond, je vous souhaite la bienvenue au comité. J'ai bavardé avec vous l'autre soir à une réception. Il était évident que vous étiez très enthousiaste au sujet du nouveau règlement et du nouveau cadre qu'il offre à l'Association des paiements et j'ai beaucoup appris de notre bref entretien.

Si vous restez dans la salle après votre témoignage, vous entendrez les représentants de la Banque ING. Ils comparaîtront un peu plus tard. Vous ont-ils rencontré au sujet de ce projet de loi?

M. Hammond: Ils ne m'ont pas rencontré personnellement pour discuter du projet de loi. Je sais que la Banque ING est membre et nous avons eu des entretiens avec ses porte-parole. À un moment donné, ils avaient des préoccupations au sujet de certains aspects de nos règles, mais je pense que nous avons modifié ces règles à leur satisfaction.

Senator Angus: One of the things that I understand they are not 100 per cent clear on is whether or not they will have direct access to clearing independent of the main-line banks.

Mr. Hammond: As you know, we have operated on a system where we have direct clearers and indirect clearers. There are two requirements to be a direct clearer.

One requirement is that you have a settlement account at the Bank of Canada. That is something that the Bank of Canada decides. We have no control or jurisdiction over that. It is up to the Bank of Canada to decide whether or not they are prepared to provide the institution with the settlement account.

In terms of the requirements in our bylaws, ING was concerned about a volume requirement. In the bylaw, it stipulated that to be a direct clearer you had to account for one-half of one per cent of the total volume of payments going through our clearing and settlement system. At the current time, we have I think 13 or 14 direct clearers.

When you look at that requirement, you have to realize that it was established way back in 1980 when the CPA was established. At that time, we were clearing almost entirely paper items. Now, 65 per cent of the items that are cleared and settled through the CPA are electronic items. To be able to deal with the clearing and settlement of paper items, you need quite an infrastructure. It was sort of a practical issue, too, in the sense that the sorting machines would not accommodate having everyone being a direct clearer and having a settlement account at the Bank of Canada in those days.

Those days are gone now. Most of our payments are now electronic, so we think the reasons for having that volume criteria have disappeared. In fact, we are working on our bylaws now, and we are proposing to remove that criterion, so that would no longer be there. I think that is the criterion that has raised the most concern for ING Bank.

In fact, ING was invited to participate in the discussions relating to our clearing bylaw. I think they are aware of what is going on.

Senator Angus: As I understand it, one of the goals of the government with this legislation is to engender more competition and encourage new entrants into the system. The ING Bank and other small banks are telling us that the restricted access, if you will, to your association or to the direct clearing is a definite barrier to the entrance.

I am rather reassured by your answer. You are saying that at the moment there is probably a restriction, but you see that that may be an anachronism and are working towards removing that barrier to entry. Would that be a fair summary?

Mr. Hammond: That is exactly right. We are looking at all our bylaws in the context of the new legislation. We have gone back and looked at all of them, and we are working on revising them.

Le sénateur Angus: Je crois savoir que l'un des éléments qui les tracassent, c'est qu'ils ne sont pas absolument certains qu'ils auront directement accès à la compensation indépendamment des grandes banques.

M. Hammond: Comme vous le savez, nous avons établi un système comportant des membres adhérents et des sous-adhérents. Il y a deux exigences pour être membre adhérent.

La première exigence est d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada. C'est la Banque du Canada qui en décide. Cela ne relève pas de nous et nous n'avons pas notre mot à dire là-dessus. Il incombe à la Banque du Canada de décider si elle est disposée à fournir un compte de règlement à une institution financière.

Pour ce qui est des exigences de nos règlements internes, ING avait des préoccupations au sujet d'une exigence quant au volume. La règle stipule que pour être membre adhérent, il faut représenter un demi pour cent du volume total des paiements qui passent par notre système de compensation et de règlement. Je pense que nous avons actuellement 13 ou 14 membres adhérents.

Il faut se rappeler que cette exigence a été établie il y a longtemps, en 1980, au moment de la création de l'ACP. À cette époque, notre système de compensation traitait presque exclusivement des effets papier. Aujourd'hui, 65 p. 100 des effets qui passent par la compensation et le règlement de l'ACP sont électroniques. Pour effectuer la compensation et le règlement d'effets papier, il faut toute une infrastructure. C'était aussi une règle d'ordre pratique, en un sens, parce que les machines à trier ne permettaient pas à cette époque d'accepter tout le monde comme membre adhérent doté d'un compte de règlement à la Banque du Canada.

Cette époque est révolue. La plupart de nos paiements sont maintenant électroniques et nous pensons donc que les raisons de ce critère de volume ont disparu. En fait, nous sommes en train de revoir nos règles internes et nous proposons de supprimer ce critère. Je pense que c'est surtout ce critère qui préoccupait la Banque ING.

En fait, ING a été invitée à participer aux discussions sur notre règlement administratif applicable à la compensation. Je pense qu'elle est au courant de ce qui se passe.

Le sénateur Angus: Si je comprends bien, l'un des buts visés par le gouvernement avec ce projet de loi consiste à renforcer la concurrence et à encourager de nouvelles entités à s'intégrer au système. La Banque ING et d'autres petites banques nous disent que l'accès restreint, si l'on peut dire, à votre association ou à la compensation directe est certainement un obstacle à son entrée.

Votre réponse me rassure passablement. Vous dites qu'à l'heure actuelle, il y a probablement une restriction, mais vous constatez que c'est peut-être un anachronisme et vous êtes en train d'éliminer cet obstacle à l'entrée de nouveaux arrivants. C'est bien ça?

M. Hammond: C'est tout à fait exact. Nous examinons toutes nos règles administratives dans le contexte de la nouvelle loi. Nous les avons passées en revue dans le détail et nous sommes en

As I indicated, the current plan is to remove the volume restriction.

Senator Angus: Are you not aware of other restrictions to direct clearing by them or people like that?

Mr. Hammond: No.

The Chairman: Thank you for your time, gentlemen.

I would like to welcome, from the ING Bank of Canada, Mr. Paul Bedbrook, President and Chief Executive Officer, and Mr. Michael R Bell, Director. Please proceed with your opening presentation.

Mr. Paul Bedbrook, President and Chief Executive Officer, ING Bank of Canada: Thank you, Mr. Chairman and senators, for the opportunity to present at this committee. As you can hear, I am not a native Canadian. As a foreigner, I welcome this opportunity.

Senator Angus: You are not Dutch either.

Mr. Bedbrook: No, but I bring a Canadian with me, a resident of Ottawa and former diplomat, Mr. Michael Bell, so we can get all points of view.

You have our submission, which hopefully you can read as I am talking, but I do have a few opening comments.

The submission outlines the major issues for us, but I say at the start, for fear that our submission may sound otherwise, that we do welcome Bill C-8 and are generally supportive of the measures it is trying to progress in the Canadian financial services industry. We have two points that I will expand further, and these are the main issues from our point of view.

We are a relatively new retail bank in Canada. We are competing as aggressively as we can with the existing banks and having success at giving a better deal to Canadians in retail banking. However, I think it is clear that the legislation frankly does very little for ING Direct or ING Bank of Canada as far as our trying to progress those benefits to Canadians in the marketplace.

If we look at the basic measures, the efficiency of growth of the sector and fostering greater domestic competition, most of the issues there are not applicable to ING, as I read the summaries of the legislation. It more affects the existing large players and the restructure within the existing industry rather than promoting new players.

The Chairman: Could you clarify what you mean by "offering retail services"?

Mr. Bedbrook: ING Bank of Canada offers retail-banking services to the public in Canada. We are not a corporate bank as such. It is savings, deposits and retail loans.

train de les réviser. Comme je l'ai dit, nous prévoyons supprimer la restriction concernant le volume.

Le sénateur Angus: N'êtes-vous pas au courant d'autres contraintes qui empêcheraient ces gens-là ou d'autres de devenir membres adhérents?

M. Hammond: Non.

Le président: Je vous remercie de nous avoir consacré de votre temps, messieurs.

Je souhaite maintenant la bienvenue aux représentants de la Banque ING du Canada, soit M. Paul Bedbrook, président et chef de la direction, et M. Michael R. Bell, administrateur. Veuillez faire votre déclaration d'ouverture.

M. Paul Bedbrook, président et chef de la direction, Banque ING du Canada: Merci, monsieur le président et honorables sénateurs, de nous donner l'occasion de témoigner devant le comité. Comme vous pouvez l'entendre, je ne suis pas né au Canada. En tant qu'étranger, je vous remercie de me donner cette occasion.

Le sénateur Angus: Vous n'êtes pas Hollandais non plus.

M. Bedbrook: Non, mais j'ai amené avec moi un Canadien, citoyen d'Ottawa et ex-diplomate, M. Michael Bell, de sorte que nous pourrons vous présenter tous les points de vue.

Vous avez notre mémoire et j'espère que vous pourrez le lire pendant que je vous parle, mais je veux quand même vous faire quelques observations liminaires.

Notre mémoire expose les principales questions qui nous préoccupent, mais je voudrais dire pour commencer, de crainte que notre mémoire ne donne l'impression contraire, que nous accueillons favorablement le projet de loi C-8 et que nous appuyons de façon générale les mesures qu'il tente d'implanter dans l'industrie canadienne des services financiers. Nous avons deux points sur lesquels je vais m'attarder, qui correspondent à nos yeux aux deux principaux problèmes.

Nous sommes une banque de détail relativement nouvelle au Canada. Nous faisons concurrence aux banques existantes dans toute la mesure de nos moyens et nous obtenons un certain succès pour ce qui est de proposer aux Canadiens une meilleure affaire dans le domaine de la banque de détail. Je pense toutefois qu'il est clair que le projet de loi aide franchement très peu ING Direct ou la Banque ING du Canada dans ses efforts en vue de faire bénéficier les Canadiens des avantages que nous avons à offrir.

Si l'on examine les mesures de base, visant à faciliter la croissance du secteur et à renforcer la concurrence au Canada, la plupart de ces mesures ne s'appliquent pas à ING, d'après ce que j'ai lu du sommaire du projet de loi. Elles visent plutôt les grandes institutions existantes et la restructuration de l'industrie actuelle plutôt que la promotion de nouveaux intervenants.

Le président: Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par «offrir des services de détail»?

M. Bedbrook: La Banque ING du Canada offre des services bancaires de détail au grand public canadien. Nous ne sommes pas une banque d'affaires. Nous prenons des dépôts, avons des comptes d'épargne et accordons des prêts aux particuliers.

The Chairman: Do you have branches?

Mr. Bedbrook: We do not have branches, no. ING Bank of Canada trades as ING Direct. It is a retail bank. It does not have branches. It has offices through electronic channels: through the Internet, over the telephone and through ABM machines. We are known as the virtual bank or the "branchless" bank. In fact, we do have a branch at our office in Toronto, and there is one in Vancouver. That is really to give customers comfort that we are real and not purely virtual.

We have roughly 400,000 customers. We grow at $100 million deposits per month and 10,000 customers per month. We are arguably the most successful new retail bank in the Canadian environment. I am speaking as a new player, a Schedule II retail bank, trying to enter the Canadian market and be successful in this particular market.

The first point I make is that, as we read the legislation, there is not a lot in there for us. That is fine. We are only one business in the marketplace. It should not be just for us. However, if you are trying to foster new entrants into the market, what is in here for them? I will expand on that later.

Also, the ING is based in the Netherlands and is a very large list of financial institutions — three times as large as any of the major banks here in Canada. As they look in, and as I look in as a relatively newcomer to Canada, the legislation looks more a "catch-up" than it does getting Canada to a leading position in OECD countries for financial services legislation. If we are trying to get Canada to the forefront, I suggest that the legislation looks to be catching up.

I will give two quick examples on that. First, I do not see a national regulatory regime. When we do mutual funds, we still have to go to provinces. We do not go to a federally regulated body. Where is the one national regulatory regime which, with all modesty, now exists in my home country of Australia where the states — that is, the provinces — are branches of the federal regulatory bodies? Therefore, you deal with just one institution. It is a maze here for us.

Also, where are the explicit guidelines for new entrants? We wanted to get to the same level playing field as the major competitors, but many of the criterion that we had to achieve were not explicitly stated to us. I will elaborate on that in a moment.

Before going on, given that I am relatively new to the country I will ask a few questions that I asked when I first came here. First, why our consumers of banking services so annoyed with the industry generally? It is a global phenomenon, so Canada should not feel too bad about that. It is even worse in Australia, and the

Le président: Avez-vous des succursales?

M. Bedbrook: Nous n'avons pas de succursales, non. La Banque ING du Canada est connue sous la raison commerciale ING Direct. C'est une banque de détail. Elle n'a pas de succursales. Elle a des bureaux électroniques et traite ses affaires par Internet, par téléphone et au moyen des guichets automatiques. Nous sommes ce que l'on appelle une banque virtuelle ou une banque sans succursale. En fait, nous avons une succursale à nos bureaux de Toronto, et il y en a une autre à Vancouver. Cela sert en fait à donner aux clients le sentiment que nous sommes bien réels et que nous ne sommes pas purement virtuels.

Nous avons environ 400 000 clients. Notre croissance est rapide: nos dépôts augmentent de 100 millions de dollars par mois et nous avons chaque mois 10 000 nouveaux clients. On peut dire que nous sommes la nouvelle banque de détail qui remporte le plus grand succès dans l'environnement canadien. Je parle à titre de nouvel entrant, de banque de détail de l'annexe II qui tente de s'implanter sur le marché canadien et d'y réussir.

Mon premier argument est que, en lisant le projet de loi, on constate qu'il ne renferme pas grand-chose pour nous. C'est très bien. Nous ne sommes que l'une des entreprises du marché. La loi ne doit pas être établie seulement pour nous. Seulement, si vous essayez d'encourager l'entrée de nouveaux intervenants sur le marché, qu'y a-t-il pour eux dans ce texte de loi? Je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

D'autre part, la Banque ING a son siège social aux Pays-Bas et réunit une très longue liste d'institutions financières, trois fois plus longue que n'importe quelle grande banque ici au Canada. Aux yeux des banquiers étrangers, et à mes yeux, à titre d'intervenant relativement nouveau au Canada, la loi ressemble plus à du rattrapage qu'à autre chose; elle ne fait pas du Canada un pays à la fine pointe des pays de l'OCDE en matière de législation sur les services financiers. Si nous essayons d'amener le Canada à l'avant-garde, je dis que le projet de loi ressemble plus à du rattrapage.

Je vais vous en donner brièvement deux exemples. Premièrement, je ne vois aucun régime national de réglementation. Quand on fait des fonds mutuels, il faut encore s'adresser aux provinces. On ne s'adresse pas à un organisme sous réglementation fédérale. Où se trouve donc le régime national de réglementation, qui, en toute modestie, existe actuellement dans mon pays d'origine, l'Australie, où les États, c'est-à-dire l'équivalent des provinces, sont des succursales des organes fédéraux de réglementation? On a donc affaire à une seule institution. Ici, c'est pour nous un labyrinthe.

Par ailleurs, où sont les directives explicites pour les nouveaux venus? Nous voulions obtenir les mêmes règles du jeu qui s'appliquent à nos principaux concurrents, mais beaucoup des critères que nous avons dû respecter ne nous ont pas été énoncés explicitement. Je reviendrai encore là-dessus dans un instant.

Avant d'aller plus loin, étant donné que je suis relativement nouveau au Canada, je vais poser quelques questions que j'ai posées la première fois que je suis venu ici. Premièrement, pourquoi nos consommateurs de services bancaires sont-ils si irrités, de façon générale, envers l'industrie? C'est un phénomène

press are worse to the financial services sector there than they are here. It is a global problem and cannot be solved with one piece of legislation.

The reason, primarily, is that it is very hard to change a bank. The service is relatively low. You give your money to an institution and they charge you fees. That is a fundamental mindset. The premise of ING Direct is that you give us your money and we do not have banking charges and fees. This is obviously a mindset that the customer likes. We do get positive feedback on that.

We ask ourselves: If we are trying to set a framework that is conducive to doing business, why are consumers so annoyed? Does the legislation help that? More important, why are there not more competitors for ING Direct in the marketplace?

Our major competitor would be the CIBC associate, President's Choice Financial. Once you go past us and President's Choice Financial, a very small group of players are trying to compete and institute the new way of doing banking here in Canada. I ask myself why that is.

We have a fair idea of why it is. First, it takes a lot of money, so you have to be prepared to put the money up front. However, it is part of the framework and environment that we are operating, and in some ways obviously the oligopoly situation. You may not be aware that 85 per cent of retail deposits are with the major banks. Ten or 15 years ago, that was under 60 per cent. There was a greater choice of places for people to put their money. It appears that the regime has gone backwards over that period of time, and that is confirmed with the CDIC.

In Australia, there are more entrepreneurs in the niche areas. In retail mortgages, individuals and corporations have won 5 per cent to 10 per cent of the market from the major banks while undercutting and being niche players. We do not see that here in Canada to the same degree. I do not have the answers, and I am not sure that a piece of legislation can answer that, but if we make it an easier place to do business with fewer costs, you will get those players coming into the marketplace.

The major issue for us is the level playing field that we think we do not have here in Canada. In our submission we give a simple example. OSFI allows us, as a bank, a certain multiple of assets to capital. If we have $300 million in capital, we are allowed to gear it 18 times. The major banks can gear it 20 times. When we started here it was 14.5 or 15. Then it went to 16 and then to 18. The more you can gear your balance sheet, the less capital you need per dollar of assets and the less capital tax you pay per dollar of asset per customer. We have to do our dues to get that. It has never been explicitly stated to us what we have to do to get to that level playing field. There is a regulatory barrier that makes it harder for us to do business.

mondial et le Canada ne devrait donc pas trop s'en faire à ce sujet. C'est encore pire en Australie et les médias y sont encore plus critiques qu'ici à l'égard du secteur des services financiers. C'est un problème mondial que l'on ne pourra pas résoudre au moyen d'une seule mesure législative.

La raison, essentiellement, c'est qu'il est très difficile de changer une banque. Le service est relativement minime. Vous donnez votre argent à une institution et elle vous fait payer des frais. C'est évidemment un état d'esprit que les clients aiment. Nous avons des réactions positives à ce sujet.

Nous nous posons nous-mêmes la question: si nous essayons d'établir un cadre favorable aux affaires, pourquoi les clients sont-ils tellement irrités? La loi aide-t-elle à ce sujet? Et surtout, pourquoi n'y a-t-il pas plus de concurrents de ING Direct sur le marché?

Notre principal concurrent est la firme President's Choice Financial associée à CIBC. À part President's Choice Financial, il y a un très petit groupe d'intervenants qui essaient de faire concurrence et de lancer la nouvelle façon d'offrir des services bancaires ici au Canada. Je me demande quelle est la raison de cette situation.

Nous en avons en fait une assez bonne idée. Premièrement, il faut beaucoup d'argent et il faut donc être prêt à avancer l'argent. Cependant, il y a aussi le cadre et l'environnement dans lesquels nous fonctionnons et, à certains égards, il est flagrant que c'est un oligopole. Vous ignorez peut-être que les grandes banques prennent 85 p. 100 des dépôts au niveau du détail. Il y a 10 ou 15 ans, c'était moins de 60 p. 100. Il y avait un plus grand éventail de choix, d'institutions où les gens pouvaient déposer leur argent. Il semble que le régime ait fait marche arrière au cours de cette période, ce qui est d'ailleurs confirmé par la SADC.

En Australie, il y a plus d'entrepreneurs dans les créneaux spécialisés. Dans le domaine des hypothèques aux particuliers, des prêteurs particuliers et de petites entreprises se sont emparés de 5 à 10 p. 100 du marché aux dépens des grandes banques, en offrant de meilleurs taux et en se spécialisant dans ce domaine. Cela n'existe pas au même degré ici au Canada. Je n'en connais pas la raison et je ne suis pas sûr qu'une mesure législative soit la solution, mais si nous pouvons faciliter les affaires et réduire les coûts, on verra de nouveaux intervenants entrer sur le marché.

À notre avis, le principal problème ici au Canada, c'est que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous. Dans notre mémoire nous en donnons un exemple très simple. Le BSIF nous autorise, en tant que banque, un certain ratio d'actif par rapport au capital. Si nous avons 300 millions de dollars de capital, nous avons le droit de multiplier ce montant par 18. Les grandes banques peuvent le multiplier par 20. Quand nous avons commencé nos activités ici, le multiple était de 14,5 ou 15. Ensuite, il est passé à 16 et puis à 18. Plus le multiple est grand, moins il faut de capital par dollar d'actif et moins on paie d'impôt sur le capital par dollar d'actif par client. Et pour obtenir cela, il faut le mériter. On ne nous a jamais expliqué précisément ce que nous devons faire pour obtenir d'être à égalité avec les autres. Il y

Capital taxes are clearly an issue in the sense that, globally, capital taxes are not a common thing amongst all the OECD countries. Our parent company asks why it is more expensive to do business in Canada. It is partly the capital taxes and our deposit insurance premiums. They currently compose roughly 20 per cent of our non-marketing operating expenses. That is not the case with other ING Directs. We face a higher cost regime.

Similarly, with our insurance premiums through CDIC we have to jump over certain hurdles. One of them, for instance, is five years average profitability. We have only been here four years so we can never achieve that one, and there are certain criteria that make it very hard for us to achieve everything to get to the top tier; that is, the lowest premium and therefore the lowest cost.

The first one is the level playing field. We have to go through all those hoops to get there and we are not there yet, although we have been here four years. We are owned by a company that is regulated by the Dutch Central Bank. We have to comply with them as well as with the local regulator here. There is double regulation for us, but the regulation in Holland is not acknowledged here in Canada. We are a stand-alone entity and we are treated as such. We are a new boy and we have to do our dues over time. However, that does not reflect our ability to pay or the security of our business and its ability to meet the depositors' demands.

The other point is the regulatory burden. There is a section in the bill to try to improve the regulatory environment, which we would welcome, but, although you may not be aware, we do 20 returns per annum for OSFI. We do endless returns for the CDIC, the banking ombudsman and the Canadian Department of Finance. We have staff constantly doing those. We are not like the Royal Bank and the other big banks that have departments to do all these things. This adds a cost to our business. At the bottom of page 5 of our brief is a very short summary of the degree of regulation that we have to go through. On one level, if safety first is the aim, that is fine. However, if you want efficient business, if you want to bring players in, and if you want better customer value propositions in the market place, this is not the way to do it because it is adding costs to our basic structure of doing business.

There are other aspects on which I have commented. The previous summary from the CPA is correct as far as our position is concerned on the payments. Our head of operations is a member of a committee on that. It has been a volume issue for us previously on the payments association. Going forward I

a un obstacle réglementaire qui fait qu'il est plus difficile pour nous de faire des affaires.

L'impôt sur le capital est évidemment un problème en ce sens que, globalement, l'impôt sur le capital n'est pas très répandu parmi les pays de l'OCDE. Notre société mère se demande pourquoi il en coûte plus cher de faire des affaires au Canada. C'est en partie à cause de l'impôt sur le capital et de nos primes d'assurance-dépôt. Ces deux postes représentent actuellement environ 20 p. 100 de nos dépenses de fonctionnement autres que le marketing. Ce n'est pas le cas des autres sociétés ING Direct. Nous sommes confrontés à un régime de coûts plus élevés.

C'est la même chose pour nos primes d'assurance à la SADC; nous devons sauter par-dessus certains obstacles. Il y a par exemple la règle de la rentabilité moyenne sur cinq ans. Nous sommes présents ici depuis seulement quatre ans, de sorte que nous ne pouvons pas respecter cette règle et certains critères font qu'il est très difficile pour nous de nous situer dans la catégorie supérieure, qui nous permettrait de payer des primes plus basses, faisant ainsi diminuer nos coûts de fonctionnement.

Le premier problème, c'est que les règles ne sont pas les mêmes pour tous. Nous devons surmonter toutes sortes d'obstacles pour y arriver et nous n'y sommes pas encore parvenus, bien que nous soyons présents ici depuis quatre ans. Nous appartenons à une compagnie qui est réglementée par la Banque centrale des Pays-Bas. Nous devons nous plier à ses règles et à celles de l'autorité réglementaire canadienne. Nous sommes donc assujettis à une double réglementation, mais on ne reconnaît pas ici au Canada la réglementation de la Hollande. Nous sommes une entité indépendante et nous sommes traités comme telle. Nous sommes un nouveau venu et nous devons gagner nos galons avec le temps. Pourtant, cela ne tient pas compte de notre capacité de payer ou de la sécurité de nos activités ni de notre capacité de répondre aux exigences des déposants.

L'autre obstacle, c'est le fardeau de la réglementation. Il y a dans le projet de loi une disposition qui tente d'améliorer l'environnement réglementaire et nous nous en félicitons, mais, vous l'ignorez peut-être, nous faisons 20 rapports par année au BSIF. Nous faisons d'innombrables rapports à la SADC, à l'ombudsman bancaire et au ministère des Finances du Canada. Nous avons du personnel occupé à plein temps à cette tâche. Nous ne sommes pas comme la Banque Royale et les autres grandes banques qui ont des services entiers consacrés à ces tâches. Tout cela ajoute à notre coût de revient. Au bas de la page 5 de notre mémoire se trouve un très bref résumé de la réglementation que nous devons respecter. Si le but visé est la sécurité d'abord et avant tout, c'est très bien. Toutefois, si vous voulez l'efficience dans les affaires, si vous voulez attirer de nouveaux intervenants, et si vous voulez que le client se fasse offrir des propositions plus intéressantes sur le marché, ce n'est pas la façon de s'y prendre parce que cela augmente le coût de base de l'exploitation d'une entreprise.

J'ai aussi fait des observations sur d'autres aspects. Le résumé précédent de l'ACP est exact en ce qui concerne notre position sur les paiements. Notre chef de l'exploitation est membre d'un comité qui se penche là-dessus. Auparavant, le problème pour nous était le volume imposé par l'Association des paiements. Il

understand that that will generally be cleared away and then we will have the choice on what we will do.

Our point in this paper is to allow specialist clearers to enter the market, that is, people outside the banking industry who might want to set up a clearing business and bring a whole lot of players together to compete with the existing players in the clearing system.

Mr. Chairman, I will take questions.

Senator Angus: I think some of my colleagues agree with me that it is refreshing to have a little break in the love-in that has been going on here.

One of the senators across the table indicated that you may have written my speech for me, or vice versa. You are expressing the exact concern that I have about this legislation. Everyone sees a lot of good in it, that it is the fruit of long and arduous work in the process here in Ottawa, and that it is best to get it on the books and then try to improve it.

The points you make are ones that this committee heard during our hearings on the Mackay task force report and on the bank merger proposals of several years ago. I was disappointed that this bill did not contain the framework that I felt would encourage smaller players, such as the ones you have mentioned, to come into Canada and increase the competition.

However, this is where we are today. I believe you said, and I wrote it down, "Although our brief sounds otherwise, we do see some good." I wish you had not said that.

Mr. Bedbrook: Some progress is better than the status quo.

Senator Angus: I know you folks are very creative. I got a direct mail piece from you the other day, the best direct mail piece I have ever seen. I will ask you about it in a moment.

Is there any amendment that could be made, without ruining this legislation or causing any long delays, that you feel would address your points?

Mr. Bedbrook: I would have to come back with detail on something that we would like to see. To me it is more the global nature.

Senator Angus: I realize that. That is why I asked the question the way I did.

Mr. Bedbrook: The specific regulatory issues are in some ways outside and below the legislation and are handled by bylaws, though the legislation does speak to them.

On page four we spell out completely why it is harder for us to do business in this market. Off the top of my head, you could acknowledge the regulatory framework outside Canada under which we are acting. Of course that acknowledgement cannot include every country in the world. However, I would have

semble qu'à l'avenir, cet obstacle sera généralement aplani et que nous aurons le choix quant à ce que nous déciderons de faire.

L'argument que nous présentons dans ce document, c'est qu'il faut permettre l'entrée sur le marché de spécialistes de la compensation, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas du secteur bancaire et qui voudraient établir un service de compensation et réunir un grand nombre d'intervenants qui se regrouperaient pour faire concurrence aux intervenants actuels dans le système de compensation.

Monsieur le président, je suis prêt à répondre aux questions.

Le sénateur Angus: Je pense que certains de mes collègues sont d'accord avec moi pour dire qu'il fait du bien d'avoir une petite pause dans ce véritable marathon de l'amour auquel nous assistons ici.

L'un des sénateurs d'en face a dit que c'est peut-être vous qui avez écrit mon discours, ou vice versa. Vous exprimez exactement les réserves que j'ai au sujet de ce projet de loi. Tout le monde n'y voit que du bon, c'est le fruit d'un long et pénible processus qui s'est fait ici à Ottawa, et le mieux est de l'adopter au plus vite, quitte à tenter par la suite de l'améliorer.

Les arguments que vous soulevez, notre comité les a entendus durant nos audiences sur le rapport du groupe de travail MacKay et sur les fusions de banques proposées il y a plusieurs années. J'étais déçu que ce projet de loi ne propose pas de cadres que j'estimais nécessaires pour encourager de petites entreprises, comme celles que vous avez mentionnées, à venir s'établir au Canada pour renforcer la concurrence.

Quoi qu'il en soit, nous en sommes là aujourd'hui. Je pense que vous avez dit, et j'en ai pris note par écrit, «Bien que notre mémoire puisse donner l'impression contraire, nous estimons qu'il y a du bon». J'aurais souhaité que vous ne disiez pas cela.

M. Bedbrook: Un certain progrès, c'est mieux que le statu quo.

Le sénateur Angus: Je sais que vous êtes des gens pleins d'imagination. J'ai reçu de vous l'autre jour un publipostage direct, le meilleur que j'aie jamais vu. J'y reviendrai dans un instant.

À votre avis, serait-il possible d'apporter un amendement quelconque à ce projet de loi, sans le réduire à néant ni causer de longs retards, de manière à répondre à vos préoccupations?

M. Bedbrook: Il me faudrait revenir à la charge pour vous indiquer de façon détaillée un élément que nous souhaiterions obtenir. J'envisage plutôt l'affaire globalement.

Le sénateur Angus: Je m'en rends compte. C'est pourquoi j'ai posé la question en ces termes.

M. Bedbrook: Les questions précises de réglementation sont à certains égards à l'extérieur et en deçà du projet de loi puisque tout se fait par règlement, bien qu'il en soit question dans le projet de loi.

À la page 4, nous précisons exactement pourquoi il est plus difficile pour nous de faire des affaires dans ce marché. La première chose qui me vient à l'esprit, c'est que vous pourriez reconnaître le cadre réglementaire extérieur au Canada auquel nous sommes assujettis. Bien sûr, cette reconnaissance ne peut pas

thought the Dutch and some other European or OECD countries are legitimate and that their rules could provide a level of comfort or a guarantee that would exempt their subsidiaries from going through the same hurdles that every stand-alone, start-up company in Canada must meet. Clearly, foreign companies do bring benefits. It is not all negative. Not all money is leaving the country. ING Direct has not made any money yet to repatriate. So far it is a one-way street for Canada.

Senator Angus: You say that, several years ago, only 60 per cent of retail business was done by the big chartered banks here. Now it is 85 per cent. Are you referring to the exit of those Schedule B or Schedule II banks like Lloyds Bank?

Mr. Bedbrook: There was a rationalization in the late 1980s and early 1990s.

Senator Angus: Why did they go in your view?

Mr. Bedbrook: Partly, it was mismanagement. We over-reacted and over-regulated. We have become so safety conscious now that it is hard for new players to come in. If the nationalization of the credit unions occurs following this bill, that will be a positive thing for us as competitors. At the moment, because the credit unions are all regional, they are tiny in relation to the marketplace.

Senator Angus: I referred to the direct mail piece. Do you know the one I am referring to? It has a striking comparative graph showing a huge percentage benefit over the present banks. What was that?

Mr. Bedbrook: I think you are referring to a bar chart showing how much more interest you would earn if you had left your money with ING Direct for a certain period of time, versus leaving the same deposit in one of the major banks.

Senator Angus: Why is that?

Mr. Bedbrook: Most at-call money in major banks earns less than 1 per cent interest. It is a very important part of their deposit pace. It gives them a larger margin. They usually pay off in one-quarter per cent or one-half per cent. We pay at the moment 4 per cent on every dollar that is with us. Clearly, if you have money sitting in a major bank earning less than 1 per cent, it is just dead money. Some bank accounts may pay more interest if you keep a minimum $5,000 balance, for example. With 4 per cent, we are providing a service that you cannot get anywhere else.

We provide a benefit that Canadians would not otherwise have had if we were not here. I suggest that other foreign players might do the same if they saw it was conducive to come here. We obviously saw it conducive to come here because we are here. The oligopoly is an opportunity for new players because it is so

inclure tous les pays du monde. J'aurais toutefois pensé que les Pays-Bas et d'autres pays européens ou membres de l'OCDE avaient une réglementation légitime pouvant offrir un niveau de sécurité ou de garantie tel que leurs filiales seraient exemptées et n'auraient pas à surmonter les mêmes obstacles que doit affronter n'importe quelle compagnie indépendante ou nouvellement créée au Canada. Une chose est claire: les compagnies étrangères apportent des avantages. Tout n'est pas négatif. L'argent ne quitte pas le pays jusqu'au dernier sou. Jusqu'à maintenant, ING Direct n'a pas fait d'argent qu'il ait pu rapatrier. Jusqu'à maintenant, tout est à l'avantage du Canada.

Le sénateur Angus: Vous dites qu'il y a plusieurs années, les grandes banques à charte canadiennes occupaient seulement 60 p. 100 du secteur bancaire de détail. Aujourd'hui, c'est 85 p. 100. Faites-vous allusion au départ des banques de l'annexe B ou de l'annexe II comme la Lloyds?

M. Bedbrook: Il y a eu une rationalisation à la fin des années 80 et au début des années 90.

Le sénateur Angus: Pourquoi sont-elles parties, à votre avis?

M. Bedbrook: C'est en partie à cause d'une mauvaise gestion. Nous avons réagi trop fortement et avons surréglementé. Nous sommes devenus tellement conscients de la sécurité qu'il est difficile pour de nouveaux intervenants de venir s'établir. Si la nationalisation des coopératives de crédit se réalise à la suite de ce projet de loi, ce sera positif pour nous, en tant que concurrents. À l'heure actuelle, le mouvement des coopératives de crédit étant entièrement régional, elles sont minuscules par rapport au marché.

Le sénateur Angus: J'ai parlé tout à l'heur de ce publipostage direct. Savez-vous à quoi je fais allusion? On y trouve un graphique comparatif frappant faisant ressortir un énorme avantage, en pourcentage, par rapport aux banques actuelles. Qu'est-ce que c'est que cela?

M. Bedbrook: Je pense que vous faites allusion à un graphique à colonnes montrant tout l'argent que vous auriez empoché de plus, en intérêts, si vous aviez laissé votre argent à la ING Direct pendant une certaine période de temps, par opposition au même dépôt dans l'une des grandes banques.

Le sénateur Angus: Comment cela s'explique-t-il?

M. Bedbrook: La plus grande partie de l'argent au jour le jour dans les grandes banques rapporte moins de 1 p. 100 d'intérêt. C'est un élément très important de leur politique de dépôt. Cela leur donne une marge supérieure. Elles payent habituellement en quart de pour cent ou de demi pour cent. Nous, nous payons actuellement 4 p. 100 sur chaque dollar déposé chez nous. Il est évident que si vous avez de l'argent qui dort dans une grande banque et qui rapporte moins de 1 p. 100, c'est de l'argent qui ne sert à rien. Certains comptes en banque payent plus d'intérêt si l'on conserve un solde minimum de 5 000 $, par exemple. Avec 4 p. 100, nous offrons un service que vous ne pouvez obtenir nulle part ailleurs.

Nous offrons un avantage que les Canadiens ne pourraient pas obtenir autrement, si nous n'étions pas là. Je soutiens que d'autres entreprises étrangères pourraient en faire autant si elles voyaient des avantages à venir s'établir ici. Il est évident que nous y avons vu des avantages, puisque nous sommes venus. L'oligopole donne

polarized and perhaps the industry does not know how to react to new competitors coming in. There was an opportunity. It is not all negative.

Senator Angus: Regarding the regulatory burden, I am grateful to you for bringing these points to our attention. However, is it not true that even if this bill passes as is no new legislation would be required to change the regulatory burden on you? The enabling legislation will be on the books such that if it becomes the policy of our government — as communicated to our regulators — that burden could be reduced? Am I wrong?

Mr. Bedbrook: A lot of the regulations are obviously based on the regulators' own recommendations, on their own work and on their own feel for doing what they do. Others may see a greater sense of regulation than you might think is normal, but the regulators will see themselves as the experts and act accordingly. There is no reason not to give us the maximum multiple right now, but they are clearly going through a checklist.

Senator Angus: Is this for so-called prudential concerns?

Mr. Bedbrook: Yes. They want to ensure that we are committed to the marketplace, that the parent company is committed. They are seeing capital and profitability come forward in the business model that we are using, for instance. Clearly, it is their decision.

Senator Angus: Is it unreasonable in your view?

Mr. Bedbrook: Yes, I think it is unreasonable. We have shown a business plan to them. We have met the business plan. Clearly, we have a parent that is very responsible and itself operates under a very tight regulatory regime. Our ability to pay and honour our commitments has nothing to do with the hurdles we are going through. Clearly, the regulators need to get comfortable with us and so they say they must treat us as a stand-alone business and ignore our parent.

Senator Angus: I was taken by the way the Payments Association issue is being reconciled. They are accommodating your point about volume. They acknowledge the anachronism and have offered to fix it to get your business. You noticed some resistance in the philosophy of the Department of Finance. Yet they seem to hold you folks up as a good example of a good company coming in to make money. Do you detect at least a warming up of the water?

Mr. Bedbrook: I think it is warming up. The more they get to know us and the longer we are here, there is a warming. We presented here in November, 1998. That was a different world. There was resistance and skepticism. Clearly, the Big Six — as it was in those days — did not really want us here. The payment system was important for us. Royal Bank is our clearer. They saw

des possibilités à de nouveaux arrivants, parce que c'est tellement polarisé et peut-être que l'industrie ne sait pas comment réagir à l'arrivée de nouveaux concurrents. Il y avait là une occasion. Tout n'est pas négatif.

Le sénateur Angus: Au sujet du fardeau réglementaire, je vous suis reconnaissant d'avoir signalé ce point à notre attention. Toutefois, n'est-il pas vrai que même si ce projet de loi est adopté tel quel, il ne sera pas nécessaire de légiférer de nouveau pour modifier le fardeau réglementaire qui vous est imposé? La loi habilitante sera en vigueur et permettra au gouvernement d'alléger ce fardeau, si jamais notre gouvernement décide de le faire, par l'intermédiaire de nos autorités réglementaires? Est-ce que je me trompe?

M. Bedbrook: Il est évident que la réglementation est en grande partie fondée sur les recommandations formulées par les autorités réglementaires elles-mêmes, sur leurs propres travaux et leurs propres idées en la matière. D'autres peuvent avoir l'impression que la réglementation est plus lourde qu'elle ne devrait l'être normalement, mais les gens qui sont chargés de réglementer se considèrent comme les experts en la matière et agissent en conséquence. Il n'y a aucune raison de ne pas nous accorder le multiple maximum dès maintenant, mais il est évident que ces gens-là appliquent une liste de vérification.

Le sénateur Angus: Est-ce pour des raisons de prudence?

M. Bedbrook: Oui. Ils veulent avoir l'assurance que nous sommes engagés à rester présents sur le marché, que notre société mère y est engagée. Ils constatent que les capitaux et la rentabilité sont présents dans le modèle d'entreprise que nous appliquons, par exemple. Il est clair que c'est leur décision.

Le sénateur Angus: Est-ce déraisonnable, à votre avis?

M. Bedbrook: Oui, je crois que c'est déraisonnable. Nous leur avons montré un plan d'affaires. Nous avons scrupuleusement appliqué ce plan. Il est évident que nous avons une société mère qui est très responsable et qui est elle-même assujettie à un régime réglementaire très rigoureux. Notre capacité de payer et de respecter nos engagements n'a rien à voir avec les obstacles que nous devons surmonter. Il est clair que les autorités réglementaires doivent avoir confiance en nous et c'est pourquoi elles disent qu'il leur faut nous traiter comme une entreprise indépendante sans tenir compte de notre société mère.

Le sénateur Angus: J'ai été frappé par la façon dont on a aplani le problème de l'Association des paiements. Celle-ci vous a donné raison au sujet du volume. Elle reconnaît l'anachronisme et a offert de l'éliminer pour vous avoir comme client. Vous avez remarqué une certaine résistance dans la philosophie du ministère des Finances. Pourtant, les gens des Finances semblent vous donner en exemple d'une bonne compagnie qui est venue au Canada pour faire de l'argent. Avez-vous décelé au moins un certain réchauffement de ce côté?

M. Bedbrook: Je pense qu'il y a réchauffement. Plus l'Association apprend à nous connaître et plus nous sommes présents ici depuis longtemps, plus son attitude envers nous se réchauffe. Nous nous sommes présentés ici en novembre 1998. L'atmosphère était alors bien différente. Il y avait de la résistance et du scepticisme. Il est clair que les six grandes banques,

a business opportunity. We are doing business with them and that works fine at the moment. With OSFI and CDIC, yes, the relationship is warming as time goes by, but we have had to pay our dues now over four years.

Senator Angus: The points set forth in your testimony and your brief have been made as well to OSFI and to CDIC?

Mr. Bedbrook: Yes. They are well aware of these points. They are well aware that, every year, as quickly as we can, they will get applications from us to allow us to get to the same level as the major banks.

Senator Angus: Maybe when you are at that same level, you will be telling us not to change anything, that you do not want others coming in. I hear you and I am very pleased you have made these points.

Mr. Bedbrook: All the new players grow the new sector. As long as you are a leader in the new sector, you will do fine. That is our business view.

Senator Angus: Good luck to you.

Senator Kroft: On the subject of regulation, I think we all have a general sense of over-regulation. Statistics that we have seen, at least on the surface, show huge regulatory responsibilities.

I want to compare Canada with some other countries on the question of recognizing the regulations of your home country. That brings up the question of subsidiary or branch. How would you compare the present regime in Canada, as contemplated under the new act with the requirements for regulatory approval, to the regimes of other countries? Is your home regulation more accepted elsewhere? Can you give us some examples?

Mr. Bedbrook: Canada is not alone as far as regulation. Europe, as we are all aware, is a fairly bureaucratic place in which to do business. I cannot say that Holland is the easiest regulator in the world. They certainly have rules, and you have to abide by them. I think you would find in the U.K. and certainly Australia and parts of the States that it would be a more progressive regime.

Part of it is not the rules; it is how quickly you get through them and how explicitly stated they are. You know precisely what it is you have to do to get to Point X. It is not vague. Here, it is vague. We do not know precisely what we have to do to get to the 20 times multiple, which is generally the maximum multiple allowed to capital.

puisqu'elles étaient six à l'époque, ne voulaient pas vraiment de nous ici. Le système des paiements était important pour nous. La Banque Royale est notre chambre de compensation. Elle a vu qu'il y avait une occasion d'affaires. Nous faisons des affaires avec elle et tout va bien en ce moment. Avec le BSIF et la SADC, oui, les relations sont de moins en moins tièdes avec le temps, mais nous avons dû nous débattre pendant quatre ans pour mériter nos galons.

Le sénateur Angus: Les arguments que vous présentez dans votre témoignage et dans votre mémoire ont-ils également été présentés au BSIF et à la SADC?

M. Bedbrook: Oui. Ils sont très au courant de ces arguments. Ils savent pertinemment que chaque année, ils recevront de nous à la première occasion des requêtes pour obtenir que nous soyons mis sur le même pied que les grandes banques.

Le sénateur Angus: Peut-être que quand vous serez sur le même pied, vous viendrez nous dire de ne rien changer, que vous ne voudrez pas que d'autres concurrents viennent s'installer. Mais j'ai pris bonne note de vos arguments et je suis très heureux que vous nous les ayez présentés.

M. Bedbrook: Tous les nouveaux intervenants provoquent la croissance du nouveau secteur. Tant et aussi longtemps que vous êtes un meneur dans le nouveau secteur, vous faites de bonnes affaires. C'est notre point de vue en tant que gens d'affaires.

Le sénateur Angus: Je vous souhaite bonne chance.

Le sénateur Kroft: Au sujet de la réglementation, je pense que nous avons tous de façon générale le sentiment que la réglementation est trop lourde. Nous avons vu des statistiques qui montrent, du moins à première vue, que les responsabilités sont très lourdes en matière de réglementation.

Je veux comparer le Canada à d'autres pays du monde sur la question de reconnaître la réglementation à laquelle vous êtes assujettis dans votre pays d'origine. Cela soulève la question des filiales ou des succursales. Comment comparez-vous le régime actuel au Canada, tel qu'envisagé en application de la nouvelle loi, avec ses exigences en matière d'approbation réglementaire, au régime des autres pays? Votre réglementation nationale est-elle plus acceptée ailleurs? Pouvez-vous nous donner des exemples à ce chapitre?

M. Bedbrook: Le Canada n'est pas un cas unique en matière de réglementation. Vous n'ignorez pas qu'en Europe, c'est passablement bureaucratique dans le monde des affaires. Je ne peux pas dire que la Hollande soit le pays le plus souple du monde en matière de réglementation. Elle a certainement des règles qu'il faut respecter. Je pense que vous constateriez qu'au Royaume-Uni, et à coup sûr en Australie et dans certains États des États-Unis, il existe des régimes plus progressistes.

Le problème réside en partie non pas dans les règles elles-mêmes, mais plutôt dans la rapidité avec laquelle on peut s'y confirmer et dans la mesure dans laquelle elles sont explicites. Vous savez précisément ce que vous devez faire pour passer du point A au point B. Ce n'est pas vague. Ici, c'est vague. Nous ne savons pas précisément ce que nous devons faire pour obtenir le multiple de 20, ce qui est généralement le multiple maximum autorisé pour le capital.

Partly it is the people that are sitting in the regulatory seats. Do they have industry experience? Do they know the practical issues associated with running a business and driving things through?

I think the States would be an example where they have people who generally understand that. In places like Australia, they have had a bit of a "big bang" solution and have driven these things through. Presumably with New Zealand that would be the case, and the U.K. would be more progressive. Here, I would say it is the same direction, just happening slower. I do not know whether that helps you or not.

Senator Kroft: It is a bit fuzzy for you. I was wondering if you could give any example of other countries. You are talking about the application of the policies themselves — the fact that you qualify with the equivalent of your OSFI and whether that would leap you over a hurdle you have here. Are there countries that do not have the hurdles, or are you saying you would get through them easier?

Mr. Bedbrook: You would get through them easier. I think it would be very unusual to say that other countries acknowledge the parent company's regime. Most countries try to keep it local. If you are a locally licensed bank, that is what you have to do. If you want to be a branch, that is a different thing. You are just a branch of the parent. I would have to come back to you with a specific example.

Senator Kroft: What about the European community? Are any of these barriers now dropped if you are operating in France? Has the phenomenon of the community made it easier for those countries within each other's markets?

Mr. Bedbrook: It is becoming easier, but it is a very slow process. It has not been an overnight revolution, but you can clearly see that they are heading in that direction. Even though it is, as we know, the one currency and what have you, ING is not big in all of Europe. It is mainly big in the Benelux. You would expect every country now to be intertwining in Europe. It is happening, but at a very slow pace.

Senator Taylor: I want to follow up on your unfair treatment in putting up some money in spite of your having a very rich parent. You say are you treated as a newcomer in the market.

I know newcomer banks maybe have to be treated fairly tough because I was involved with Canadian Commercial Bank and unfortunately on the wrong side of it when it collapsed, so I think there has to be some watching that goes on.

In your case, you say you have a good parent, but I do not quite understand. Are you trying to get by with the federal government because you have a good parent? Has the good parent signed an unconditional guarantee for you? In other words, there is a difference when Little Johnny goes out there without his Papa's

C'est en partie la faute des gens qui sont chargés de réglementer. Ont-ils de l'expérience dans le secteur? Connaissent-ils les questions pratiques associées à la direction d'une entreprise?

Je pense que l'on pourrait donner l'exemple des États-Unis, où les gens qui occupent ces postes comprennent généralement cela. En Australie, ils ont adopté une solution que l'on pourrait qualifier de «big bang» et ont tout mis en place. Je pense que c'est également le cas en Nouvelle-Zélande, et le Royaume-Uni est également plus progressiste. Ici, je dirais que la direction est la même, mais que le mouvement est plus lent. J'ignore si cette réponse vous est utile.

Le sénateur Kroft: Vous trouvez que c'est un peu flou. Je me demande si vous pourriez nous donner des exemples d'autres pays. Vous parlez de la mise en application des politiques elles-mêmes, du fait que vous satisfaites aux exigences de votre équivalent du BSIF et vous vous demandez si cela vous permet de surmonter un obstacle que vous avez ici. Y a-t-il des pays où il n'y a pas de tels obstacles, ou bien dites-vous que vous pouvez les surmonter plus facilement?

M. Bedbrook: On peut les surmonter plus facilement. Je pense qu'il serait très inhabituel pour un pays de reconnaître le régime auquel est assujettie la société mère. La plupart des pays essaient de s'en tenir aux règles locales. On dit à une banque: si vous voulez faire des affaires ici, voici comment il vous faut procéder. Si vous voulez être une succursale, c'est différent. Vous êtes alors une simple succursale de la société mère. Il faudrait que je fasse des recherches pour vous donner un exemple précis.

Le sénateur Kroft: Et la Communauté européenne? Est-ce que ces obstacles sont maintenant aplanis si vous avez des activités en France? Le phénomène de la communauté a-t-il facilité la tâche aux entreprises de ces pays qui veulent s'implanter sur le marché des autres pays de la communauté?

M. Bedbrook: Cela devient plus facile, mais c'est un processus très lent. Il n'y a pas eu de révolution instantanée, mais on voit clairement que ces pays s'orientent dans cette direction. Même s'ils ont adopté une devise unique et tout le reste, ING n'est pas très présente dans toute l'Europe. Elle est surtout présente au Bénélux. On pourrait s'attendre à ce qu'il y ait maintenant une interpénétration entre les pays d'Europe. Cela arrive effectivement, mais très lentement.

Le sénateur Taylor: Je veux revenir sur le traitement injuste qui vous est imposé parce que vous devez déposer de l'argent même si vous avez une société mère très riche. Vous dites que vous êtes traité comme un nouvel arrivant sur le marché.

Je sais qu'il faut peut-être traiter assez durement les nouvelles banques, parce que j'ai été mêlé à l'affaire de la Banque Commerciale du Canada et j'étais malheureusement du mauvais côté quand elle a fait faillite et je pense donc qu'il faut quand même exercer une certaine surveillance.

Dans votre cas, vous dites avoir une bonne société mère, mais je ne comprends pas vraiment. Essayez-vous de vous entendre avec le gouvernement fédéral parce que vous avez une bonne société mère? Est-ce que la société en question a signé une garantie inconditionnelle relativement à vos activités? Autrement

note on him and buys a car compared to when Little Johnny goes out there when the old man signs a note.

In other words, have you people tried to be treated equally by having big daddy guarantee?

Mr. Bedbrook: We certainly have a letter of comfort from our parent company.

Senator Taylor: A letter of comfort from a bank is not much of a comfort.

Mr. Bedbrook: It depends on which lawyer is reading that as to how strong it is and whether it is an explicit guarantee. Yet it certainly is something, and there is certainly a history to go on in a large organization like ING. You can look at precedents and what has happened in that organization. We want to stand up on both in a business that is successful here. Clearly it is a question of prudence and whether we will meet our liabilities. That is the issue here. There is no doubt that ING is a company that would honour its obligations here in a country like Canada. There is no question.

Senator Taylor: Is that in writing? That is what I am trying to get at.

The Chairman: Could I interrupt? Obviously it is not in writing, Senator Taylor. I think what you are trying to say is that because of the stature and size, there is no earthly way that ING could walk away, because that would finish them in the rest of the world.

Mr. Bedbrook: That is right. It would be a negative connotation. However, there is a letter in place, but it would be open to interpretation as to whether that is the watertight guarantee you are after, Senator Taylor.

Senator Tkachuk: You are hit twice with capital taxes. First, you have a lower multiple, 15 rather than the bank's 20, and then you have to pay tax on what capital that you have. What is the percentage that you would pay in capital taxes?

Mr. Bedbrook: The percentage is currently about 14 per cent of our total non-marketing operating costs.

Senator Tkachuk: Tell me what that is. How much money?

Mr. Bedbrook: That is currently around six and a half, seven, eight million a year.

Senator Tkachuk: You pay that just because it is there.

Mr. Bedbrook: Just because it is there, that is correct.

Senator Tkachuk: You say it is not in many other OECD countries. Do you know whether there is capital tax in Holland?

Mr. Bedbrook: Not in Holland. I am not aware of what the situation is in every OECD country, but I assume it may exist

dit, il y a une différence quand Petit Jean s'en va s'acheter une voiture avec dans sa poche un petit papier signé par son papa; ce n'est pas la même chose si Petit Jean se présente chez le concessionnaire sans aucune garantie de papa.

Autrement dit, avez-vous essayé d'obtenir d'être traité également en ayant la garantie de papa?

M. Bedbrook: Il est certain que nous avons une lettre de confort de notre société mère.

Le sénateur Taylor: Une lettre de confort d'une banque n'a rien de très réconfortant.

M. Bedbrook: Tout dépend de l'interprétation qu'en donne un avocat quant à la solidité de l'engagement et au caractère explicite de la garantie. C'est en tout cas mieux que rien et une puissante organisation comme ING a tout de même des antécédents solides. Vous pouvez examiner l'historique de cette organisation. Nous voulons nous reposer à la fois là-dessus et sur notre réussite ici. Il est clair que c'est une question de prudence et de notre capacité de respecter nos engagements. Tout est là. Il n'y a aucun doute qu'ING est une compagnie qui remplirait ses obligations ici, dans un pays comme le Canada. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Le sénateur Taylor: Est-ce par écrit? Voilà ce que j'essaie de savoir.

Le président: Puis-je vous interrompre? Il est évident que ce n'est pas par écrit, sénateur Taylor. Je pense que ce que vous essayez de dire, c'est qu'à cause de sa taille et de sa stature, une banque comme ING ne pourrait absolument pas se dérober à ses obligations, parce que cela ruinerait sa réputation dans le reste du monde.

M. Bedbrook: C'est exact. Les répercussions seraient négatives. Toutefois, il y a une lettre en place, mais quant à savoir si elle offre la garantie étanche que vous recherchez, sénateur Taylor, c'est une question d'interprétation.

Le sénateur Tkachuk: Vous êtes doublement frappés par les impôts sur le capital. Premièrement, vous devez avoir un multiple inférieur, soit 15 au lieu de 20 pour les banques, et ensuite vous devez payer de l'impôt sur le capital que vous devez avoir. Quel pourcentage payez-vous en impôt sur le capital?

M. Bedbrook: Le pourcentage est actuellement d'environ 14 p. 100 de notre coût de fonctionnement total, à l'exclusion du marketing.

Le sénateur Tkachuk: Dites-moi c'est combien. Combien d'argent?

M. Bedbrook: C'est actuellement autour de six millions et demi, sept millions, huit millions par année.

Le sénateur Tkachuk: Vous payez ce montant uniquement parce que c'est là.

M. Bedbrook: Uniquement parce que c'est là, en effet.

Le sénateur Tkachuk: Vous dites que cela n'existe pas dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE. Savez-vous s'il y a un impôt sur le capital en Hollande?

M. Bedbrook: Pas en Hollande. Je ne connais pas la situation dans tous les pays de l'OCDE, mais je suppose que cela existe

somewhere else. The majority would not have it. I think that is a fair statement.

The Chairman: Just to wrap up, on page 6 you talk about the Canadian financial services. If I read your statement correctly, you believe that the joint forum should be allowed to make their recommendations.

Mr. Bedbrook: That is right. There is currently a banking ombudsman. If there is going to be one for the entire financial services industry, there should only be one.

The Chairman: Most legislation seems to be partly fuzzy.

Mr. Bedbrook: It does.

The Chairman: There is a forum at work, I am told. I think they have only met once, but there is a forum to try to come up with solutions. I think you are suggesting — and some of us probably agree with you, although I can only speak for myself — that the forum should be allowed to come up with their recommendations.

Mr. Bedbrook: Yes.

The Chairman: Before the government does anything?

Mr. Bedbrook: Otherwise, you might have a situation where it is unclear you are going forward because you have this new ombudsman and the existing banking ombudsman. It will be unclear.

The Chairman: Thank you very much for your time.

The last witness, Maria Neil, is from the National Council of Women of Canada. Please proceed with your opening statement.

Ms Maria Neil, Convener of Economics, National Council of Women of Canada: Inasmuch as the National Council of Women of Canada is made up of consumers, then I represent another voice to counteract the love-in that you were talking about earlier. We are pleased to present our comments on Bill C-8.

We were founded in 1893. The National Council of Women of Canada is a non-profit organization of women representing a large number of citizens of diverse occupation, language, origin and culture, reflecting a cross-section of public opinion. It is currently composed of twenty local councils, five provincial councils, two study groups, and twenty-seven nationally organized societies.

peut-être quelque part ailleurs. La plupart des pays n'en ont pas. Je pense pouvoir affirmer cela sans me tromper.

Le président: Pour récapituler, à la page 6, vous parlez des services financiers canadiens. Si j'ai bien lu votre déclaration, vous croyez que la tribune conjointe devrait être autorisée à faire des recommandations.

M. Bedbrook: C'est exact. Il y a actuellement un ombudsman bancaire. S'il doit y en avoir un pour le secteur des services financiers tout entier, il ne devrait y en avoir qu'un seul.

Le président: La plupart des lois semblent un peu floues.

M. Bedbrook: C'est vrai.

Le président: Il y a un groupe au travail, à ce qu'on me dit. Je pense qu'il s'est réuni seulement une fois, mais il existe un groupe qui s'efforce d'en arriver à des solutions. Je pense que vous laissez entendre — certains d'entre nous sont probablement d'accord avec vous, quoique je puisse seulement parler en mon propre nom — que ce groupe devrait être autorisé à formuler des recommandations.

M. Bedbrook: Oui.

Le président: Avant que le gouvernement fasse quoi que ce soit?

M. Bedbrook: Autrement, on pourrait se retrouver dans une situation qui ne sera pas claire, parce qu'il y aura ce nouvel ombudsman et aussi l'ombudsman bancaire existant. La situation ne sera pas claire.

Le président: Je vous remercie beaucoup de nous avoir consacré de votre temps.

Le dernier témoin, Maria Neil, représente le Conseil national des femmes du Canada. Veuillez faire votre déclaration d'ouverture.

Mme Maria Neil, responsable des questions économiques, Conseil national des femmes du Canada: Dans la mesure où le Conseil national des femmes du Canada est composé de consommatrices, je représente une autre voix qui vient troubler ce marathon d'amour dont vous avez parlé tout à l'heure. Nous sommes heureuses de vous faire part de nos observations sur le projet de loi C-8.

Nous avons été fondés en 1893. Le Conseil national des femmes du Canada est une organisation à but non lucratif formée de femmes qui représentent un grand nombre de citoyennes, et ce groupe est très diversifié du point de vue de la profession, de la langue, de l'origine et de la culture et représente donc un bon échantillon de l'opinion publique. Il est actuellement composé de 20 conseils locaux, de cinq conseils provinciaux, de deux groupes d'étude et de 27 sociétés organisées à l'échelle nationale.

National Council policy is created by means of local council initiative. Policy additions and changes are proposed, circulated and voted upon by the general membership. Council members speak only on policy that is established in that way. To that end, comments come from the united voice the membership of the National Council of Women of Canada. We have consultative status with the Economic and Social Council of the United Nations. The National Council is a federated member of the International Council of Women, which was founded in 1888.

We write this brief from the point of view of consumers. We do not pretend to be experts in banking or even in economic matters. By its constitution, the National Council of Women is committed to working for improvement in the status of women and their families, as well as for the general betterment of conditions in society. We believe that a strong, credible banking and financial sector is essential to the prosperity of Canada, and we favour a strong role for the federal government in financial matters. National Council policy supports equitable distribution of financial resources.

Our remarks follow those we presented in October 1997 to the task force on the future of Canadian financial services and in October 1998 to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce on the report of the task force. Commenting on the proposals in Bill C-8, we will reiterate many of the comments that we made to the House of Commons Standing Committee on Finance regarding Bill C-38 in the Thirty-sixth Parliament. We note that the details will not be known until the bill has become law and regulations have been written.

The Council of Women has long been asking for disclosure of profit and loss records by financial institutions regarding the cost of doing business and how bank charges are calculated. For instance, we would like to see a demographic analysis by neighbourhood of loan applications and how they were treated as well as the rate of default among large borrowers, given that small businesses, particularly women's, find it so hard to get loans.

A community reinvestment act, similar to that in the U.S., would hold the banks accountable by requiring disclosure of these items of information. We note that the recommendation by the task force for the creation of such an act has been largely ignored. In Bill C-8 we can find only a requirement to report on a national level, that being that a bank with equity of $1 billion or more shall annually publish a statement describing the contribution of the bank and its prescribed affiliates to the Canadian economy and society.

La politique du conseil national est établie sur l'initiative des conseils locaux. Des ajouts et des changements à nos politiques sont proposés, distribués et soumis au vote de l'ensemble des membres. Les membres du conseil exposent publiquement seulement des politiques qui sont établies de cette manière. C'est ainsi qu'en formulant nos observations, nous parlons d'une seule voix au nom de tous les membres du Conseil national des femmes du Canada. Nous avons le statut de conseil consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. Le conseil national est membre du Conseil international des femmes, qui a été fondé en 1888.

Nous avons rédigé ce mémoire du point de vue des consommateurs. Nous ne prétendons pas être des expertes dans le domaine des banques ni même dans le domaine économique. De par sa constitution, le Conseil national des femmes est voué à l'amélioration de la condition des femmes et de leur famille et à l'amélioration générale de la situation sociétale. Nous croyons qu'un secteur bancaire et financier solide et crédible est essentiel à la prospérité du Canada et nous sommes en faveur d'une forte présence du gouvernement fédéral dans le domaine financier. Le conseil national appuie une répartition équitable des ressources financières.

Nos observations font suite à celles que nous avons présentées en octobre 1997 au groupe de travail sur l'avenir des services financiers canadiens et en octobre 1998 au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce qui étudiait le rapport du groupe de travail. Au sujet des propositions formulées dans le projet de loi C-8, nous réitérons bon nombre des observations que nous avons présentées devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet du projet de loi C-38, durant la 36e Législature. Nous signalons que l'on ne connaîtra pas les détails tant que le projet de loi n'aura pas été adopté et mis en vigueur et que le règlement n'aura pas été rédigé.

Le Conseil des femmes demande depuis longtemps la divulgation des profits et pertes des institutions financières pour savoir quel est le coût assumé par les banques et comment celles-ci calculent leurs frais. Par exemple, nous voudrions obtenir une analyse démographique, quartier par quartier, des demandes de prêt et de leur traitement, ainsi que du taux de défaut de paiement parmi les grands emprunteurs, étant donné que les petites entreprises, surtout celles dirigées par des femmes, trouvent tellement difficile d'obtenir des prêts.

Une loi sur le réinvestissement dans la collectivité, semblable à celle qui existe aux États-Unis, obligerait les banques à rendre des comptes en forçant la divulgation de ces renseignements. Nous signalons que l'on n'a pas donné suite à la recommandation du groupe de travail visant la création d'une telle loi. Dans le projet de loi C-8, nous avons seulement l'exigence de faire rapport au niveau national, c'est-à-dire que toute banque ayant des capitaux propres d'un milliard de dollars ou plus doit publier annuellement un énoncé décrivant la contribution de la banque et de ses filiales à l'économie et à la société canadiennes.

Our members acknowledge that financial institutions are privately owned and shareholders expect to make a profit. To be legitimate in the eyes of the public, these institutions must ensure ethical practices, be financially viable and be good corporate citizens. They must gain and retain the public's confidence to conduct business and should contribute to the well-being of their communities. This can be achieved by providing accessible, affordable banking services, and investing time and resources in projects in their local communities. By investing in the local communities, financial institutions can contribute to a more equitable growth, thus helping to remove some of the disparity between rich and poor.

The National Council of Women supports the principle of granting loans based on sound business practices. Nevertheless, we have advocated an equitable lending policy that benefits small borrowers — as in the practice of micro-credit — low-income Canadians, women, projects designed to benefit local communities and people with ideas about innovative technologies.

Therefore, we commend the minister for proposing that no minimum deposit or minimum bank balance is required in an account, that an individual may request a low-fee retail deposit account, and that an individual does not have to be a customer of the bank in order to cash a cheque. We commend the minister for providing protection from coercive tied selling and for providing that a bank intending to close a branch must give notice and hold a meeting with interested parties in the vicinity. Although we note, with dissatisfaction, that there are circumstances in which such notice is not required at all. Further, Bill C-8 contains no requirement for supplying information on profit and loss.

The National Council of Women commends the minister for proposing the establishment of the agency and the office of the commissioner. National policy has long favoured the creation of a federal government agency independent of financial institutions for regulation of compliance by financial institutions. We are pleased, therefore, with the recommendations for the requirement that the commissioner promote consumer awareness about the obligations of financial institutions. We are also pleased with the recommendations for a procedure for dealing with complaints against a bank, whereby a bank shall provide prescribed information on how to contact the agency if a person has a complaint.

We approve that the commissioner shall prepare a report respecting the number and nature of complaints that have been brought. We are pleased that the commissioner must ensure compliance by the banks as set out in the clause stating:

Nos membres reconnaissent que les institutions financières sont de propriété privée et que leurs actionnaires s'attendent à faire un profit. Pour être légitimes aux yeux du public, ces institutions doivent appliquer des pratiques conformes à l'éthique, être financièrement viables et se comporter en bons citoyens. Elles doivent gagner la confiance du public et la conserver pour garder leur clientèle et elles doivent contribuer au bien-être de la collectivité. Elles peuvent y parvenir en offrant des services bancaires accessibles et abordables et en consacrant du temps et des ressources à des projets dans leur collectivité locale. En investissant dans la collectivité, les institutions financières peuvent contribuer à une croissance plus équitable, aidant ainsi à réduire l'écart entre les riches et les pauvres.

Le Conseil national des femmes appuie le principe voulant que les prêts soient accordés en respectant des critères de rentabilité. Néanmoins, nous avons préconisé une politique équitable en matière de prêt qui soit à l'avantage des petits emprunteurs, notamment par la pratique du micro-crédit, et aussi à l'avantage des Canadiens à faible revenu, des femmes, des projets conçus pour avantager les collectivités locales et des gens qui ont des idées novatrices en matière de technologie.

Par conséquent, nous félicitons le ministre d'avoir proposé qu'aucun dépôt ou solde minimum ne soit exigé dans un compte en banque, qu'une personne puisse demander d'ouvrir un compte de dépôt de détail entraînant des frais minimes, et qu'une personne ne soit pas tenue d'être cliente d'une banque pour encaisser un chèque. Nous félicitons le ministre d'avoir prévu une protection contre les ventes liées coercitives et d'avoir exigé qu'une banque qui a l'intention de fermer une succursale en donne préavis et organise une réunion des personnes intéressées dans la localité. Nous signalons par contre que, dans certaines circonstances, ce préavis n'est absolument pas exigé, et nous en sommes mécontentes. De plus, le projet de loi C-8 ne renferme aucune exigence pour ce qui est de fournir de l'information sur les profits et pertes.

Le Conseil national des femmes félicite le ministre d'avoir proposé la création du poste et du bureau du commissaire. Dans l'intérêt de la politique nationale, il s'impose depuis longtemps de créer un organisme du gouvernement fédéral indépendant des institutions financières pour contrôler le respect de la réglementation par les institutions financières. Nous sommes donc heureuses d'accueillir les recommandations exigeant que le commissaire favorise la conscientisation du public aux obligations des institutions financières. Nous sommes également heureuses des recommandations visant une procédure de traitement des griefs contre une banque, voulant qu'une banque soit tenue de fournir des renseignements sur la façon de communiquer avec l'agence à toute personne qui a une plainte à formuler.

Nous approuvons la disposition portant que le commissaire rédigera un rapport sur le nombre et la nature des plaintes qui ont été reçues. Nous sommes heureuses de constater que le commissaire devra vérifier que les banques se conforment à leurs obligations en la matière, comme le prévoit la disposition suivante:

> The commissioner, from time to time but at least once in each calendar year, shall make or cause to be made any examination and inquiry that the Commissioner considers necessary for the purposes of satisfying the Commissioner that the applicable consumer provisions are being complied with and [...] shall report on it to the Minister.

With respect to this last point, we strongly recommend that these reports be made publicly and not only to the minister.

We recommend that codes of conduct be written into Bill C-8. The proposal in the bill is that the agency is to monitor the implementation of voluntary codes of conduct adopted by financial institutions. We question the effectiveness of voluntary codes in the protection of the interests of consumers.

We recommend clarification and an increase in the recommended fines for violations. It appears to us that the fines are inordinately small. We see in the bill, "The maximum penalty for a violation is $50,000 in the case of a violation committed by a natural person, and $100,000 in the case of a violation that is committed by a financial institution."

The National Council of Women strongly supports the establishment by the government of a consumer-funded and directed financial consumer organization. In Bill C-8 we find no mention of this important measure recommended by the Task Force on the Future of the Canadian Financial Services Sector, your own Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, and the House of Commons Standing Committee on Finance. Those were very strong recommendations, gentlemen.

The creation of such an organization publicized periodically by a flyer in banks' mailings to their customers would provide consumers with a place independent of government dedicated to serving the interests of the public.

National Council recommends that the new act define more precisely "reasonable return." In view of the very large profits currently enjoyed by banks — which further lower the levels of public confidence in banks — we are concerned about the vague nature of the following wording:

> The directors of a bank shall establish and the bank shall adhere to investment and lending policies, standards and procedures that a reasonable and prudent person would apply in respect of a portfolio of investments and loans to avoid undue risk of loss and obtain a reasonable return.

We would like more definition of that "reasonable return."

We recommend that financial institutions be required to have consumers represented on their boards. Members of the National Council of women believe strongly in the need to make financial

> Afin de s'assurer que la société se conforme aux dispositions visant les consommateurs applicables, le commissaire, à l'occasion, mais au moins une fois par an, procède ou fait procéder à un examen et à une enquête dont il fait rapport au ministre.

Sur ce dernier point, nous recommandons fortement que ces rapports soient rendus publics et ne soient pas seulement remis au ministre.

Nous recommandons que des codes de conduite soient intégrés au projet de loi C-8. Il est proposé dans le projet de loi que l'agence contrôle la mise en oeuvre de codes de conduite adoptés volontairement par les institutions financières. Nous mettons en doute l'efficacité de codes volontaires pour protéger les intérêts des consommateurs.

Nous recommandons de préciser davantage et d'augmenter les amendes recommandées en cas de violation. Il nous apparaît que les amendes sont démesurément petites. Le projet de loi stipule: «La pénalité maximale pour une violation est de 50 000 $ si l'auteur est une personne physique, et de 100 000 $ si l'auteur est une institution financière.»

Le Conseil national des femmes recommande fortement la création par le gouvernement d'une organisation financée et dirigée par les consommateurs dans le domaine financier. Il n'est nullement fait mention dans le projet de loi C-8 de cette mesure importante qui était pourtant recommandée par le groupe de travail sur l'avenir du secteur canadien des services financiers, par votre propre Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Ce sont là des recommandations très fermes, messieurs.

La création d'une telle organisation, dont l'existence serait annoncée périodiquement par une feuille volante insérée dans les envois postaux des banques à leurs clients, donnerait aux consommateurs une voix indépendante du gouvernement pour la défense des intérêts du public.

Le conseil national recommande que la nouvelle loi définisse plus précisément l'expression «juste rendement». Compte tenu des gigantesques profits actuellement réalisés par les banques, qui ne font que diminuer davantage la confiance du public envers les banques, nous sommes préoccupées par le caractère vague du libellé suivant:

> La banque est tenue de se conformer aux principes, normes et procédures que son conseil d'administration a le devoir d'établir sur le modèle de ceux qu'une personne prudente mettrait en oeuvre dans la gestion d'un portefeuille de placements et de prêts afin, d'une part, d'éviter des risques de perte indus et, d'autre part, d'assurer un juste rendement.

Nous voudrions que l'on définisse davantage ce «juste rendement».

Nous recommandons que les institutions financières soient tenues d'avoir des représentants des consommateurs à leur conseil d'administration. Les membres du Conseil national des femmes

institutions accountable. In past presentations we have suggested that consumers sit on the boards of directors of the various financial institutions.

We recommend that financial institutions be required to report the results of a gender analysis of the effects of policies and strategies of their human resources departments. Of prime importance to our members is gender equality. We remain concerned that women are still under-represented at the executive levels of financial institutions.

We recommend that the government permit no further mergers between large banks. Members of the National Council of Women are concerned about the section on relationships between Canadian and foreign banks and the World Trade Organization. In our previous briefs, we requested greater Canadian control of all financial institutions and suggested increased protection for Canadians in relation to transactions with or competition with foreign banks. We do commend the government on measures for additions to requirements for the disclosure of information, particularly by foreign banks trading in Canada.

On the other hand, we are concerned that the regulations for bank mergers still do not go far enough. The minister personally reserves the final discretionary power to accept or dismiss any proposed merger. Also, we note that we found numerous instances where the Governor in Council is permitted to create exemptions. In short, there remains considerable leeway for financial entities to acquire similar institutions, to be acquired or to amalgamate. The Canadian public has clearly shown its distaste for such occurrences, knowing the danger that large banks would pose should they get into financial trouble. As the task force pointed out, Canada already has a concentrated banking sector, where the five biggest banks control 81 per cent of the assets. In the year 2000 in the Netherlands, the figure was 75 per cent, 40 per cent in the U.K. and 19 per cent in the U.S.

We recommend that the government retain the boundaries between banks and those companies selling securities and insurance. The National Council of Women regrets the relaxation of regulations during the 1980s of measures to ensure the separation between the banking, leasing, securities and insurance sectors. We note that a blurring of the lines between those sectors is still permitted.

We recommend that the government retain the rule that no person may own or vote on more than 10 per cent of any class of shares. The NCWC agreed with the task force about the importance of retaining the rule that no individual can own more than 10 per cent of any class of shares in a bank. However, we see

croient fermement qu'il est nécessaire d'obliger les institutions financières à rendre des comptes. Dans nos présentations antérieures, nous avons proposé que des consommateurs siègent au conseil d'administration des diverses institutions financières.

Nous recommandons que les institutions financières soient tenues de faire rapport des résultats d'une analyse sexospécifique des conséquences des politiques et stratégies de leurs services des ressources humaines. L'égalité des sexes est de première importance pour nos membres. Nous demeurons préoccupées par la sous-représentation des femmes parmi les cadres des institutions financières.

Nous recommandons que le gouvernement n'autorise aucune nouvelle fusion entre de grandes banques. Les membres du Conseil national des femmes s'inquiètent de la disposition sur les relations entre les banques canadiennes et étrangères et l'Organisation mondiale du commerce. Dans nos mémoires précédents, nous avons demandé un contrôle canadien plus serré de toutes les institutions financières et nous avons suggéré de renforcer la protection des Canadiens relativement aux transactions ou à la concurrence avec les banques étrangères. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris des mesures additionnelles quant aux exigences sur la divulgation de l'information, en particulier par les banques étrangères qui ont des activités au Canada.

Par contre, nous trouvons que la réglementation sur les fusions de banques ne va toujours pas assez loin. Le ministre se réserve personnellement le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou de refuser toute fusion proposée. De plus, nous signalons que nous avons trouvé de nombreux cas où le gouverneur en conseil a le droit de créer des exemptions. En bref, il subsiste une marge de manoeuvre considérable pour les entités financières qui voudraient faire l'acquisition d'institutions semblables, ou se faire absorber ou fusionner. Le public canadien a clairement indiqué qu'il répugne à de telles fusions ou acquisitions, connaissant les dangers qu'entraîneraient des difficultés financières qui ébranleraient des banques aussi imposantes. Comme le groupe de travail l'a signalé, le Canada possède déjà un secteur bancaire très concentré où les cinq principales banques possèdent 81 p. 100 des actifs. En l'an 2000, ce chiffre était de 75 p. 100 aux Pays-Bas, de 40 p. 100 au Royaume-Uni et de 19 p. 100 aux États-Unis.

Nous recommandons que le gouvernement maintienne la ligne de démarcation entre les banques et les compagnies qui vendent des valeurs mobilières et de l'assurance. Le Conseil national des femmes regrette que l'on ait assoupli durant les années 80 les règles visant à assurer la séparation entre les secteurs bancaires, du crédit-bail, des valeurs mobilières et de l'assurance. Nous constatons que l'on continue de permettre un léger flou des lignes de démarcation entre ces secteurs.

Nous recommandons que le gouvernement conserve la règle stipulant que nul ne peut posséder plus de 10 p. 100 de toute catégorie d'actions ou exercer un droit de vote à cet égard. Le conseil était d'accord avec le groupe de travail sur l'importance de conserver la règle voulant que nul ne puisse posséder plus de

that the proposal in Bill C-8 is to raise that percentage to 20 for the purpose of voting:

> At a meeting of shareholders of a bank with equity of $5 billion or more, no person and no entity controlled by any person may, in respect of any vote of shareholders or holders of any class or series of shares of the bank, cast votes in respect of any shares beneficially owned by the person or the entity that are, in aggregate, more than 20 per cent of the eligible votes that may be cast in respect of that vote.

That is much too high.

We recommend that the phrases "significant interest in a class of shares" and "major shareholders" be more clearly defined. These phrases occur in several sections of Bill C-8.

We note with regret that no provision has been made to deal with excessive credit card interest rates. Also, bank tellers will still be able to reject arbitrarily some account applicants.

The Chairman: Thank you very much for your time. I wish you every success in your endeavours.

Senator Taylor: You mentioned you wanted statistics published. You did not like the idea of a general one on the failure of loans because they are published nationally. You said you want smaller areas. I wonder if you can be more specific. Are you talking about a province or half a province? What if they were released provincially?

Ms Neil: Local banks, senator. There is no reason why local banks cannot publish their demographic results, the population that they serve, as well as the loans that they have granted or not granted and why.

Senator Taylor: You mean that in a city like Edmonton or Toronto, where there may be dozens of banks, each bank would be publishing that.

Ms Neil: It is all available very easily on computer. It can be printed out and posted in the banks or made available by mail or e-mail banking. It should not be difficult.

Senator Taylor: It is an interesting idea. I worked for a few years in the United States in a small local bank. Some of them are small enough that they can publish things so you can tell what is going on in an area. You can tell whether the money is being siphoned out of an area and invested in another area. I suppose that is what you are after. I just wanted to know about that.

10 p. 100 de toute catégorie d'actions dans une banque. Nous constatons pourtant que l'on propose dans le projet de loi C-8 de relever ce pourcentage à 20 pour l'exercice du droit de vote:

> Lors d'une assemblée des actionnaires d'une banque dont les capitaux propres sont égaux ou supérieurs à cinq milliards de dollars, il est interdit à toute personne, ou à toute entité qu'elle contrôle, d'exprimer au total, sur une question particulière, dans le cadre d'un vote des actionnaires ou des détenteurs de catégories ou séries d'actions, un nombre de voix supérieur à 20 p. 100 des voix possibles sur la question.

C'est beaucoup trop élevé.

Nous recommandons que l'on définisse plus clairement les expressions «intérêt substantiel dans une catégorie d'actions» et «actionnaires importants». Ces expressions se retrouvent dans plusieurs articles du projet de loi C-8.

Nous constatons avec regret qu'aucune mesure n'a été prise pour contrer les taux d'intérêt excessifs des cartes de crédit. De plus, les caissiers des banques pourront encore rejeter arbitrairement la demande de certaines personnes désireuses d'ouvrir un compte.

Le président: Je vous remercie beaucoup de nous avoir consacré de votre temps. Je vous souhaite tout le succès voulu dans vos entreprises.

Le sénateur Taylor: Vous demandez que l'on publie des statistiques. Vous n'aimez pas l'idée d'une donnée générale sur le taux de défaut des prêts parce que c'est publié à l'échelle nationale. Vous voulez que ce soit circonscrit à des régions plus petites. Je me demande si vous pourriez être plus précise. Vous parlez d'une province ou de la moitié d'une province? Et si l'on publiait les données par province?

Mme Neil: Pour chaque banque locale, sénateur. Il n'y a aucune raison qui empêche les banques locales de publier leurs résultats démographiques, la population qu'elles servent ainsi que les prêts qu'elles ont accordés ou refusés et les motifs de leurs décisions.

Le sénateur Taylor: Vous voulez dire que dans une ville comme Edmonton ou Toronto, où il peut y avoir des dizaines de banques, chaque banque serait tenue de publier ces renseignements.

Mme Neil: Ces données existent déjà sur ordinateur. On peut les imprimer et les afficher dans les banques ou les rendre disponibles par courrier ou courriel. Cela ne devrait poser aucune difficulté.

Le sénateur Taylor: C'est une idée intéressante. J'ai travaillé pendant quelques années aux États-Unis dans une petite banque locale. Certaines banques là-bas sont assez petites pour pouvoir publier des données permettant de savoir ce qui se passe dans une région précise. Vous pouvez donc dire si l'argent est siphonné d'une région pour être investi dans une autre région. Je suppose que c'est ce que vous recherchez. Je voulais simplement le savoir.

The Chairman: I am confused by the answer. Where are there are dozens of banks in Edmonton? Are you suggesting that each branch publish it individually?

Ms Neil: Certainly.

The Chairman: Thank you for your time. It has been interesting.

The committee adjourned.

Le président: Je ne comprends pas la réponse. Comment pouvez-vous dire qu'il y a des dizaines de banques à Edmonton? Voulez-vous dire que chaque succursale publierait ces données individuellement?

Mme Neil: Certainement.

Le président: Je vous remercie de votre temps. Votre intervention a été intéressante.

La séance est levée.

From the ING Bank of Canada:

Paul Bedbrook, President & Chief Executive Officer;

Michael R. Bell, Director

From the Canadian Payments Association:

Bob Hammond, General Manager;

Doug Kreviazuk, Director, Policy and Research.

From the National Council of Women of Canada:

Maria Neil, Convenor of Economics.

De la banque ING du Canada:

Paul Bedbrook, président et chef exécutif;

Michael R. Bell, directeur

De l' Association canadienne des paiements :

Bob Hammond, directeur général;

Doug Kreviazuk, directeur, Politiques et Recherche.

Du Conseil national des femmes du Canada:

Maria Neil, responsable des questions économiques.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation / Société canadienne des postes
Postage Paid Post payé
Lettermail Poste–lettre
03159442
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

From the Canadian Bankers Association:

Mike Pedersen, Chairman of the Canadian Bankers Association and Senior Vice-President, Retail and Small Business Banking, Canadian Imperial Bank of Commerce;

Raymond J. Protti, President and Chief Executive Officer;

Terry Campbell, Vice-President, Policy.

From the Credit Union Central of Canada:

Bill Knight, President and Chief Executive Officer;

Wayne Nygren, President and Chief Executive Officer, Credit Union Central of British Columbia;

Brian Topp, Senior Vice-President, Strategic Planning.

From the Insurance Brokers Association of Canada:

Jim Ball, Chairman;

Ginny Bannerman, President-Elect;

Francesca Iacurto, Director, Public Affairs.

From the Retail Council of Canada:

Peter Woolford, Vice-President, Policy Analysis and Government Relations.

(Continued on previous page)

De l'Association des banquiers canadiens:

Mike Pedersen, président du conseil exécutif de l'Association des banquiers canadiens et premier vice-président à la direction, Opérations bancaires — détail et PME, Banque CIBC;

Raymond J. Protti, président et chef de la Direction;

Terry Campbell, vice-président, Politiques.

De la Centrale des caisses de crédit du Canada:

Bill Knight, président et chef de la direction;

Wayne Nygren, président et chef de direction de la Centrale des caisses de crédit du Canada de la Colombie-britannique;

Brian Topp, vice-président principal, Planifications stratégiques.

De l'Association des courtiers d'assurances du Canada:

Jim Ball, président du Conseil;

Ginny Bannerman, présidente désignée;

Francesca Iacurto, directrice, Affaires publiques.

Du Conseil canadien du Commerce de détail:

Peter Woolford, vice-président, analyste de politiques et Relations gouvernementales.

(Suite à la page précédente)

Available from:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En vente:
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9